



**Conseil du 18^e arrondissement
Séance du mardi 22 mai 2018**

MAIRIE.....	4
CULTURE.....	5
VIE ASSOCIATIVE.....	6
EUROPE.....	7
FAMILLE & PETITE ENFANCE.....	8
AFFAIRES SCOLAIRES.....	9
CAISSE DES ECOLES.....	9
SPORT.....	10
JEUNESSE.....	11
PREVENTION.....	11
COMMERCE & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	12
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.....	13
ENTREPREUNARIAT CULTUREL 2018.....	16
POLITIQUE DE LA VILLE.....	17
INTEGRATION.....	19
ACCES AU DROIT.....	21
PERSONNES AGEES.....	21
mémoire.....	21
PROPRETE.....	22
LOGEMENT ET URBANISME.....	24
QUESTIONS ORALES.....	26
VŒUX.....	38

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par M.le Maire du 18^{ème} arrondissement le lundi 7 mai 2018, les membres du Conseil se sont réunis le mardi 22 mai 2018 en la salle des mariages du XVIIIème arrondissement, sous la présidence de M. le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18^{ème} prévu à cet effet.

Etaient présents :

M. Eric LEJOINDRE, Maire du 18^e, Mme AKKARI, Mme BELLEM, M.BEPPO, M. DARRIULAT, M. DAVIAUD, M. GONZALEZ, M. LORENZINI, M. MENEDE, M. NEYRENEUF, Mme ROLLAND, Mme PROUST, Mme MARKOVIC Adjoints au Maire, M. BOURNAZEL, Mme BOUYGUES, Mme. BRIDIER, M. BROSSAT, Mme EL KHOMRI, Mme. GABELOTAUD, M. GUILLOT, M. HONORE, M. JULIEN, Mme MEES, Mme. MEHAL, Mme PREMEL, M. VAILLANT, Conseillers de Paris, Mme DAMS, M. DAWNY, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, Mme. LASSURE, M. LISCIA, M. SAHIN, M. TOUZET, Mme TRAJAN, Conseillers d'arrondissements,

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

M. Philippe DURAND à M. Frédéric BADINA
Mme. Elisabeth BOYER à M. Christian HONORE
Mme. Catherine BELEM à Mme. Danièle PREMEL

Délibération 18.2018.133

Arrivée de M. Michel LANGLOIS qui avait donné pouvoir à Mme. Martine BEONNEUIL
Arrivée de M. Pierre LISCIA

Délibération 18.2018.142

Arrivée de Mme. Galla BRIDIER

Délibération 18.2018.143

Arrivée de M. Ian BROSSAT

Délibération 18.2018.144

Arrivée de Mme. Danièle PREMEL

Délibération 18.2018.147

Arrivée de M. Pierre-Yves BOURNAZEL

Délibération 18.2018.159

Arrivée de Mme. Sandrine MEES qui avait donné pouvoir à Mme. Douchka MARKOVIC

Question orale 18.2018.164

Départ de M. Daniel VAILLANT, donne pouvoir à M. Eric LEJOINDRE

Délibération 18.2018.166

Départ M. Hugo TOUZET et M. Michel NEYRENEUF

Délibération 18.2018.169

Départ Mme. Myriam EL KHOMRI

Délibération 18.2018.170

Départ M. Gérald BRIANT et M. Ian BROSSAT

Délibération 18.2018.171

Départ Mme. Danièle PREMEL

Délibération 18.2018.172

Départ Mme. Fadila MEHAL et M. Pascal JULIEN

Mme. Afaf GABELOTAUD est désignée secrétaire de séance.

Eric LEJOINDRE : Je vous propose que nous débutions notre Conseil en désignant une secrétaire de séance en la personne de Mme GABELOTAUD qui répondra au dernier vœu donc qui sera là forcément jusqu'au bout. Y a-t-il des difficultés ? Je vous en remercie.

Je vais vous faire part des pouvoirs qui m'ont été remis :

- Mme MEES à Mme MARKOVIC ;
- M. DURAND à Mme BRIDIER ;
- Mme BOYER à M. HONORE ;
- M. LANGLOIS à Mme DEBONNEUIL.

S'il y avait d'autres pouvoirs, je vous remercie de les faire passer à l'administration.

MAIRIE

1. Adoption du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 16 avril 2018

Eric LEJOINDRE : La première délibération consiste à adopter le compte rendu du dernier Conseil d'arrondissement.

Y a-t-il des difficultés ? Il est adopté.

2. Approbation du budget supplémentaire 2018 de l'état spécial d'arrondissement

Carine ROLLAND : Lors de notre dernier Conseil d'avril, nous avons voté le compte administratif 2017 de notre état spécial qui faisait apparaître des soldes d'exécution, c'est tout à fait habituel, sur les trois enveloppes qui constituent l'état spécial d'arrondissement. Des soldes liés, c'est là aussi habituel, à l'écart qu'il peut y avoir entre les crédits disponibles pour notre état spécial et les crédits effectivement mandatés déjà dépensés à date.

Pour rappel, les différents soldes d'exécution reportés de plein droit pour chacune des dotations indiquaient :

- pour la dotation de gestion locale : 1 581 014 € ;
- pour la dotation d'animation locale : 220 157 € ;
- pour la dotation d'investissement : 208 739 €. Je vous fais grâce des centimes.

Le budget supplémentaire que nous vous présentons aujourd'hui est la mécanique qui permet de reporter les soldes évoqués de 2017 à 2018, il s'agit donc d'un reliquat entre ce qui était crédité et ce qui a été dépensé. Le reliquat vient alors compléter le budget primitif 2018 de telle sorte qu'il vient abonder les trois enveloppes qui composent l'état spéciale d'arrondissement et porte leurs montants finaux à :

- 12 347 509 € pour la dotation de gestion locale ;
- 1 316 638 € pour la dotation d'animation locale ;
- 615 813 € pour la dotation d'investissement.

Pour être plus concret, les crédits ouverts sur la dotation de gestion locale nous permettent principalement de rectifier les prévisions du budget primitif sur des postes identifiés comme nécessaires par la Mairie d'arrondissement et les directions de la ville. Citons pour 2018 une augmentation des postes liés à l'administration générale, +1 079 749 €, qui vont notamment aux

dépenses liées à l'affectation des services des cartes nationales d'identité et passeport en mairie, tel que c'est le cas depuis le début de l'année à des travaux dans les équipements de proximité.

Sont aussi concernés les équipements de la petite enfance qui bénéficient d'un reliquat de 105 901 €, ce sera l'occasion à la demande de Mme TRAJAN et des services d'améliorer les extérieurs de la crèche Georgette Agutte par exemple ; idem sur les établissements scolaires, un reliquat de +101 600 €.

Puis, comme chaque année, le budget supplémentaire permet de procéder au transfert de 41 180 € à la DEVE, la direction des espaces verts et de l'environnement, pour l'achat de petits matériels et outillages et la fourniture de végétaux par le centre de production horticole de Rungis. Voilà qui est soumis à votre délibération pour le budget supplémentaire.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette présentation précise. Cela entraîne-t-il des demandes de prise de parole ?

CULTURE

3. **2018 DAC 98 – Subvention (22 000 €) à l'association Comité d'organisation du Festival des Puces**
4. **2018 DAC 143 – Subvention (1 300 000 €) et avenant à convention avec l'association ICI (18^{ème})**
5. **2018 DAC 276 – Subvention (5 000 €) à l'association La Salle Saint Bruno dans le cadre de l'action culturelle locale (18^{ème})**
6. **2018 DAC 277 – Subventions (5 200 €) à l'association La Sierra Prod dans le cadre de l'action culturelle locale (18^{ème}) et de la Politique de la Ville**
7. **2018 DAC 280 – Subventions (8 500 €) à 5 associations intervenant dans le cadre de la Politique de la Ville dans le quartier de la Goutte-d'Or**
8. **2018 DAC 283 – Subventions (10 300 €) aux associations au titre de la Politique de la Ville dans le 18^{ème} (quartiers la Chapelle – Evangile et Porte de la Chapelle – Charles-Hermite)**

Carine ROLLAND : Les délibérations culture sont ce soir au nombre de six et représentent comme souvent l'étendue de ce que peut être la politique culturelle de la Ville de Paris et son volet dans le 18^{ème} arrondissement avec le soutien d'un établissement culturel dédié à la création et la diffusion des cultures contemporaines, il s'agit de l'Institut des cultures d'Islam.

Un évènement d'envergure qui a lieu dans notre Arrondissement tous les ans, c'est le festival Jazz Musette aux puces qui se déroulera cette année pour sa 14^{ème} édition du 15 au 18 juin dans le stade Bertrand-Dauvin ainsi que sur la place Charles-Bernard. Permettez-moi d'avoir de nouveau une pensée pour l'un de ses fondateurs, Didier LOCKWOOD qui est récemment décédé. Il est d'ailleurs prévu que le festival soit rebaptisé à partir de cette année Festival Jazz aux puces Didier LOCKWOOD.

L'Institut des cultures d'Islam, établissement culturel important, je vous invite à suivre l'actuelle exposition Bagdad Mon amour qui met en lumière les pratiques des artistes irakiens et vous pouvez vous y rendre jusque fin juillet.

Je mentionne aussi qu'un très bel Street artiste qui s'appelle Tarek BENAOUIM a produit une fresque calligraphique à l'intérieur de l'Institut des cultures d'Islam rue Léon et nous aurons le plaisir de voir de nouveau ses travaux pour une fresque participative indépendamment cette fois de l'ICI sur la place Polonceau très bientôt.

Par ailleurs, des délibérations vont à des structures locales très impliquées, très importantes dans différents quartiers du 18^{ème}. A la Goutte-d'Or, la Salle Saint-Bruno pour la 33^{ème} édition de la fête de la Goutte-d'Or. Gaby Sourire pour son action d'atelier de théâtre dans des résidences Paris Habitat. Mme AKKARI en redira quelques mots pour ces deux structures. L'Ecomusée pour la valorisation de cette structure et la consolidation de sa programmation. C'est un lieu qui connaît un vrai rebond et qu'il importe de soutenir. Les Serruriers magiques dont nous connaissons bien les ateliers artistiques auprès des enfants, qui aboutissent chaque année à la création d'une comédie musicale. L'association la Goutte-d'Or qui propose des ateliers multimédias et audiovisuels et l'Ile aux langues, association importante qui permet à des apprenants en cours de français langue étrangère de créer des courts métrages.

Nous faisons un saut à l'autre bout de l'arrondissement, vaste, avec la Sierra Prod, structure bien connue de la porte Montmartre et désormais de la porte de Clignancourt dont nous soutiendrons l'action via la subvention proposée pour la réalisation de projection de cinéma en plein air au square Marcel-Sembaat cet été et l'organisation d'atelier photographique intergénérationnel. Le 23 juin, la Sierra Prod se produira à FGO-Barbara.

Puis, si nous allons du côté de la Chapelle où il se passe décidément des choses extraordinaires en matière culturelle, la compagnie de l'Astre prévoit son prochain festival, le festival de l'Astre à la halle Pajol. La Compagnie du Rêve-Ailé, là aussi ce sont des courts et des longs métrages avec des jeunes du quartier de la Chapelle qui travaillent cette année sur la question de la violence. Hook, collectif photographique qui propose de redécouvrir et de revisiter le patrimoine parisien à des publics de la Chapelle en leur faisant pratiquer la photographie. L'Eclaboussée, que nous connaissons bien pour son travail intergénérationnel auprès des personnes âgées du club Charles Lauth. Puis l'Intestine, là aussi à la Chapelle. Il s'agit de faire découvrir l'art chorégraphique à différents habitants du quartier.

Je termine avec Mille et Une images pour la mise en place d'ateliers vidéo et de projection en plein air dès le mois de juin sous la forme d'un cinéma itinérant et participatif.

Donc autant de structures qui méritent toute notre attention, notre accompagnement et nous pouvons passer au vote des délibérations.

VIE ASSOCIATIVE

9. 182018132 – Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 18^{ème} et autorisation donnée à M. le Maire du 18^{ème} de signer les conventions d'occupation des locaux

Jean-Philippe DAVIAUD : Il s'agit de valider les inscriptions du moins d'associations à la Maison de la vie associative et citoyenne, puisqu'elle s'appelle désormais comme cela.

Quinze associations ce mois-ci, donc beaucoup d'associations qui ne démentent pas le succès de la MVAC.

- trois dans domaine des arts et de la culture ;
- une autre dans le domaine du sport ;
- deux dans le domaine de l'éducation ;
- sept dans le domaine de l'humanitaire de la lutte contre l'exclusion ;
- deux associations qui agissent dans le domaine de la vie locale.

Je vous propose de valider ces inscriptions.

EUROPE

10. 2018 DDCT 110 – Signature d’une convention avec l’Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet APProach consacré à l’inclusion des citoyens européens mobiles dans la ville d’accueil

Jean-Philippe DAVIAUD : C’est la première délibération sur le sujet de l’Europe qui tombe en plus particulièrement bien dans ce mois de mai qui est le mois de la fête de l’Europe. Je saisis cette occasion pour dire quelques mots des multiples initiatives et événements que nous organisons et qui ont déjà eu lieu ou qui vont avoir lieu d’ici la fin du mois de mai, voire même les tout premiers jours du mois de juin.

Donc, rappeler que nous avons grâce à la collaboration de la Caisse des écoles que je remercie, pu mettre en place des menus spéciaux dans toutes les écoles maternelles et primaires de l’Arrondissement. J’ai eu l’occasion de déjeuner dans une de ces écoles et de découvrir un menu suédois, très bon et manifestement les enfants appréciaient. Il se passe des tas de choses très intéressantes dans les cantines de l’Arrondissement.

Nous avons également eu la présence sur l’esplanade Nathalie-Sarraute d’un camion scratch, une initiative intéressante d’une association qui parle d’Europe autour du hiphop, qui est resté toute une journée sur l’esplanade et qui a pu faire participer beaucoup de jeunes du quartier. Cela s’est terminé par un concert, c’était un moment très sympathique avec la présence des jeunes européens qui nous accompagnent tout au long de nos événements d’ailleurs, qui étaient présents également à la soirée le 17 mai à la Maison des associations en présence de Hermano Sanchez RUIVO, l’adjoint d’Anne HIDALGO en charge des questions internationales et de l’Europe. Vendredi dernier, nous avons ouvert les portes de la salle des fêtes des collégiens du collège Utrillo et du collège Marie Curie avec un quizz, avec la réalisation d’une grande fresque dont M. le Maire vous avez un élément maintenant dans votre bureau, également un goûter. C’était un après-midi, c’est la troisième édition que nous faisons et c’était à la fois très intéressant. Les élèves étaient très contents, les enseignants aussi, donc il n’y a pas de raison que nous ne continuions pas l’année prochaine.

Pour terminer, je vous signale le 31 mai la projection qui aura lieu à l’auditorium de l’Auberge de jeunesse à Pajol, un film qui s’appelle Samiblod qui a reçu le prix Lux, le prix européen du cinéma qui sera projeté le 31 mai à 19h00. A l’issue de cette projection, il y aura un débat. Tout cela est monté en collaboration entre la Mairie du 18^{ème} et la Maison de l’Europe à Paris. Participeront à ce débat outre la présidente de la Maison de l’Europe Catherine LALUMIERE, les deux eurodéputés, Christine REVAULT D’ALLONNES et Eva JOLY. Le thème de ce film est la question des discriminations en Europe. Je pense que ce sera un moment d’échanges très intéressant et je vous suggère d’y participer si vous en avez la possibilité.

Dernier événement plus festif qui est un tournoi de foot qui aura lieu le 2 juin et qui opposera des équipes d’associations sportives du 18^{ème} à des équipes de jeunes en Erasmus. Une bonne manière aussi de fêter l’Europe en faisant du sport.

J’en viens maintenant après ce petit développement à la délibération elle-même. Elle a pour but la signature d’une convention entre l’Union Européenne et plusieurs villes dont Paris mais également Milan, Lisbonne, le Nea Smyrni en Grèce ou Vejle au Danemark qui est le projet retenu par la Commission européenne, qui s’appelle APProach, ayant pour but de faciliter l’intégration des ressortissants européens vivant dans d’autres pays que leur pays d’origine. Pour votre information, à

Paris ce sont 112 000 habitants issus de différents pays européens, ce qui est une part importante si on rapporte cela à la population parisienne et ce projet a pour but de faciliter leur intégration notamment dans trois directions :

- l’inscription sur la liste électorale, beaucoup ne sont pas encore inscrits et avec la perspective des élections européennes municipales l’année suivante à laquelle ils peuvent participer ; il est particulièrement important de leur faciliter l’inscription et de les y inciter ;
- il y a également l’inscription dans les écoles ;
- et la participation à la vie citoyenne ; chacun sait ici à quel point le souhait de la Maire de Paris et de l’ensemble des élus est de faciliter autant que possible la participation citoyenne de tous, donc également des citoyens européens qui séjournent à Paris.

Cette action va se porter notamment sur la création d’une plateforme et d’une application permettant le recueil de bonnes pratiques à la transmission d’informations pour tous ces ressortissants, également un travail sur les agents de la Ville de Paris afin de les aider à accueillir de façon plus adaptée parfois les ressortissants européens qui peuvent avoir besoin des services en mairie. Chacun se doute qu’ils ont besoin de service et d’un accueil un peu spécifique, adapté en tout cas à leurs besoins qui ne sont pas nécessairement exactement les mêmes que des Français. C’est une très intéressante initiative, pour laquelle la Ville de Paris va recevoir une subvention de 69 576,39 €.

Eric LEJOINDRE : Je me réjouis que la fête de l’Europe ait pris une ampleur plus importante cette année, puisque c’est la fête de l’idée européenne, la fête des politiques européennes étant autre chose, ce sera pour l’année prochaine dans le cadre du débat démocratique. Mais en tout cas, que nous ayons pu faire partager notamment aux collégiens un certain nombre de connaissances sur cette institution qui nous rassemble.

FAMILLE & PETITE ENFANCE

- 11. 2018 DFPE 86 – Subvention (63 382 €) et avenant n° 2 à l’association La Chouine (18^{ème}) pour la crèche parentale (18^{ème})**
- 12. 2018 DFPE 7 – Subventions (144 000 €) et conventions avec six associations pour leurs groupes de parole et d’échange autour des préoccupations des parents**

Violaine TRAJAN : Il s’agit d’une subvention de 63 382 € pour l’association La Chouine qui gère et organise une crèche parentale. Je le redis souvent, les parents participent à l’organisation et à la gestion de la crèche, donc c’est un engagement qui est apprécié et appréciable.

Ensuite, une subvention de 144 000 € qui concerne plusieurs associations réparties dans tout Paris. Nous concernant, c’est l’association école des parents qui agit dans tout Paris mais qui anime en fait des groupes de parole et forme les parents à pouvoir organiser des cafés de parents dans les écoles. On a pu après remarquer que des cafés des parents avaient lieu dans les écoles de la porte Montmartre, à la Goutte-d’Or et même Charles-Hermite grâce à des actions. C’est une subvention qui est bienvenue.

J’en profite pour signaler que le 4 juin les résultats des dernières commissions d’attribution de places en crèche seront affichées au Relais infos famille et sur le site internet. Elles se sont déroulées très bien cette semaine ; plus de 1 600 dossiers ont été présentés et étudiés pour environ 700 places attribuées. Concernant les crèches municipales, nous pouvons nous réjouir également puisque d’année en année on voit le nombre augmenter et le taux de satisfaction qui s’améliore.

J'en profite pour informer du prochain festival des tout petits qui sera la troisième édition, ce sera le 9 juin prochain, encore une fois à la halle Pajol. L'an dernier, c'était une réussite. Cette année, j'espère que vous visiterez ce festival très sympathique et très animé ; ce sont des parents qui l'organisent avec les professionnels des petites enfances.

Voilà pour les sujets qui concernent la petite enfance que je vous remercie de voter.

Eric LEJOINDRE : Sans oublier l'inauguration bientôt de la nouvelle, très grande crèche de la rue Championnet.

Violaine TRAJAN : La Villa Vauvenargues, c'est plus de 120 berceaux, inaugurée le 31 mai prochain. Je vous invite aussi si vous pouvez venir. C'est une œuvre architecturale remarquable, c'est très beau et en plus dotée d'un espace d'accueil de santé, un établissement innovant, géré par la FOCS, la Fondation Croix Saint-Simon. On est ravi d'accueillir ce nouveau partenaire associatif dans le 18^{ème}.

AFFAIRES SCOLAIRES

13. 2018 DASCO 26 – Lycées municipaux – Subventions pour travaux d'entretien (29 502 €)

Philippe DARRIULAT : Une délibération très simple puisqu'il s'agit de voter des crédits à deux lycées municipaux. Il s'agit de budget d'investissement pour un montant de 28 392 € au lycée Valadon réfection du CDI, centre de documentation, puis changement des clefs au lycée Jenatzy donc une délibération très simple en fait.

CAISSE DES ECOLES

14. 2018 DASCO 46 – Caisse des Ecoles (18^{ème}) – Subvention (142 811 €) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

Dominique DEMANGEL : Les séjours de vacances, il s'agit des séjours Arc-en-ciel dont on a déjà eu l'occasion de rappeler l'attachement des Parisiens à ces séjours proposés à la fois par la Mairie de Paris directement et par les mairies d'arrondissement. Les Caisses des écoles proposent de manière plus large des séjours Arc-en-ciel et puis d'autres séjours.

En ce qui concerne les séjours Arc-en-ciel, ceux-ci font l'objet d'une prise en charge par le budget de la Ville de Paris et l'objet d'un remboursement. Donc, c'est la délibération qui nous est proposée pour les séjours 2017, ce qui évidemment nous paraît tout à fait conforme à la procédure et à l'intérêt des parents et de la Caisse des écoles pour ce type de séjour. Simplement je dois dire que j'ai une petite différence sur le montant de la subvention puisque les modalités de calcul des 142 811 € ne nous ont pas été communiquées.

Donc je vous propose de vous prononcer favorablement sur le principe de cette subvention, mais il faudra que nous obtenions les précisions et l'explication du différentiel qui est de l'ordre de 15 000 € sur lesquels pour l'instant je n'ai pas encore eu de retour.

Laurent QUEINNEC : Ces séjours sont en effet très utiles notamment dans les quartiers défavorisés du 18^{ème} arrondissement et il est heureux que la Maire de Paris les ait conservés contrairement à sa première intention en début d'année et cela grâce à la mobilisation des parents. Donc, nous allons voter cette délibération, tout en regrettant, et vous venez de le dire, que la subvention cette année soit en baisse en l'état des informations, j'ai bien compris de 9 %.

15. 2018 DASCO 66 – Caisse des Ecoles (18^{ème}) – Solde de la subvention 2017 (211 070 €) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire

Dominique DEMANGEL : C'est la procédure habituelle et cela correspond au mode antérieur de subventionnement des Caisses des écoles sur la restauration scolaire qui comme vous le savez a fait l'objet d'une modification avec un vote sur lequel nous nous sommes prononcés au mois de juillet 2017 et qui est maintenant une subvention globale qui fait l'objet d'un dialogue avec la DASCO. Donc là, pas de difficulté. Le solde en ce qui concerne la part municipale s'élève bien à 211 070 € auxquels il convient d'ajouter la part départementale qui correspond aux lycées municipaux. La délibération correspondante nous est communiquée pour information et le solde de la subvention pour cette part s'élève à 27 332 €.

SPORT

16. 2018 DJS 68 – Subventions (300 000 €) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 5 associations sportives locales (18^{ème})

Evelyne DAMS : La présente délibération concerne les subventions et conventions partenariat de cinq associations sportives parmi les plus importantes du 18^{ème}.

Nous avons une subvention de 110 000 € pour Championnet Sport qui compte 1 644 licenciés dans 24 disciplines :

- 90 000 € pour Espérance sportive parisienne avec 506 licenciés ;
- 65 000 € pour Paris Basket 18 ;
- 20 000 € pour Olympique Montmartre Sport ;
- 15 000 € pour Paris Sport Culture.

Le montant de ces subventions est issu d'une analyse composée de plusieurs critères :

- l'équilibre financier de l'association ;
- la participation aux dispositifs mis en place par l'Hôtel de Ville ou par la Mairie du 18^{ème} arrondissement ;
- l'effort de l'association en matière d'intégration sociale, de féminisation du sport et de lutte contre les discriminations ;
- et des résultats sportifs excellents dans le 18^{ème} et en corrélation directe avec l'action éducative et culturelle.

Nous l'avons bien constaté pour la première édition de la Soirée des champions qui s'est déroulée le 21 mars dernier.

Cette analyse est effectuée avec l'association elle-même lors d'un rendez-vous spécifique en mairie avec les services de la DJS et le cabinet de Jean François MARTINS. Dans ce cadre, je vous prie de bien vouloir délibérer pour un montant total de 300 000 € au titre de l'exercice 2018.

JEUNESSE

17. 2018 DJS 121 – Subventions (5 500 €) aux associations La Sierra Prod et Le Petit Ney (18^{ème})

Cédric DAWNY : Il s'agit d'une subvention pour deux associations localisées sur la porte Montmartre et la porte de Clignancourt qui mènent un travail à la fois nécessaire et efficace.

Il s'agit dans un premier temps de la Sierra Prod dont nous avons déjà parlé pour deux ateliers qui ont été mis en place et projets. Le projet Passage et puis Héros ordinaires. Pour rappel la Sierra Prod accompagne le renouvellement urbain sur les portes par le biais d'ateliers artistiques et tout particulièrement de la photographie. Puis, pour rajouter une date à votre agenda, il y avait la date du 23 juin pour la Sierra Prod qui expose également le travail de passage si je ne me trompe à la Maison Bleue le 2 juin prochain.

Pour en finir, une subvention au Petit Ney pour le travail d'initiation au Street Art My name is en partenariat avec Arc 75 et Relais 18.

PREVENTION

18. 2018 DASES 2 – Subventions (252 300 €) et avenants aux conventions avec 15 espaces de proximité intervenant dans le cadre du dispositif animation prévention jeunesse

Sarah PROUST : Il s'agit d'une subvention totale de 252 000 € évidemment sur l'ensemble de Paris pour des conventions pour 10 espaces de proximité à Paris.

Les espaces de proximité proposent des actions à destination des jeunes et de leur famille. Ces structures offrent à la fois des espaces d'accueil mais aussi de rencontres et de dialogues aux habitants.

Il y en a quatre dans le 18^{ème} qui sont concernés par cette délibération :

- La première, c'est l'association Ados qui intervient notamment dans le quartier de la Goutte-d'Or. Le montant de la subvention est de 127 400 € et cette association intervient notamment sur la question de l'accompagnement scolaire et donc une vraie prévention sur le décrochage scolaire.
- La deuxième subvention, c'est pour l'association Compagnie Résonances qui intervient dans le quartier de la porte Montmartre et de la porte de Clignancourt. Le montant de la subvention s'élève à 87 000 € et cette association intervient notamment avec l'expression artistique pour renforcer le lien social.
- La troisième délibération concerne l'association Espoir 18 qui intervient dans les quartiers de la Chapelle et de la porte d'Aubervilliers. Le montant de la subvention s'élève à 156 500 €. Espoir 18 a beaucoup de champs d'action mais pour citer les principaux, c'est la réussite éducative, le pôle sport qui est très important et le pôle avec le lien familial qui est absolument majeur notamment dans ce quartier.
- La dernière association, c'est Cultures sur Cour qui intervient dans le quartier d'Amiraux-Simplon-Poissonniers pour 131 000 €. Là encore, ce sont des actions de prévention sur le décrochage scolaire, l'accueil des jeunes le mercredi et le samedi. Beaucoup d'ateliers depuis quelques années sur la question de santé qui ont eu beaucoup de succès auprès des plus jeunes et évidemment des activités culturelles mais aussi des animations locales et notamment des fêtes de quartier, des fêtes de jeux, square en fête, etc.

Pour ces quatre délibérations concernant les espaces de proximité dans le 18^{ème} arrondissement, je vous en remercie.

COMMERCE & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

19. 2018 DAE 57 – Subvention (5 000 €) à l’association l’Atelier de Maurice Arnoult (18^{ème})

Afaf GABELOTAUD : Pour cette première délibération concernant le commerce et là plutôt l’artisanat puisqu’il s’agit d’une subvention de 5 000 € à l’association de l’atelier Maurice-Arnoult que je vous invite tous les ans à aller visiter au 8bis, rue des Gardes puisqu’il s’agit d’un atelier de transmission de savoir-faire du métier de maître bottier qui a été initié par Maurice ARNOULT afin de préserver ce savoir-faire un peu unique.

Aujourd’hui, l’atelier s’est même enrichi d’un nouveau savoir-faire puisqu’ils ont été rejoints par Jacques ASLANIAN qui a commencé sa carrière lui aussi très jeune à 14 ans et qui donc complète la formation faite qui était de la chaussure pour femme pour faire de la chaussure sur-mesure pour homme, donc pour une subvention de 5 000 €.

20. 2018 DAE 192 – Indemnisation amiable d’une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d’extension du tramway T3. Montant : 1 500 €

Afaf GABELOTAUD : Il s’agit lors de la CRA, la Commission de règlement amiable concernant les travaux du tramway, d’indemniser les entreprises et les commerces qui en font la demande via un formulaire et il s’agit d’indemniser la SARL La Diva 168, boulevard Ney pour un montant de 1 500 €.

Je vous invite à voter favorablement.

21. 2018 DAE 193 – Attribution d’indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens. Signature des conventions afférentes aux indemnités. Montant : 12 883 €

Afaf GABELOTAUD : Il s’agit d’une attribution d’indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens pour différents préjudices subis, puis des négociations et aussi afin de valoriser l’activité de vente de la presse avec toute une négociation qui sera achevée et des remplacements qui seront achevés d’ici mi-2019, donc les remplacements par de nouveaux kiosques.

C’est un montant de 12 883 €, mais en ce qui nous concerne dans le 18^{ème} il s’agit d’indemniser M. Moustafa ABDEL MAKSOUD au 2, boulevard Ornano pour un montant de 1 323 €.

22. 2018 DAE 199 – Marché aux puces Clignancourt Django Reinhardt (18^{ème}) – attribution de délégation de service public

Afaf GABELOTAUD : Pour le marché aux puces Clignancourt Django Reinhardt, nous avons adopté par délibération le principe de délégation de service public les 3, 4, 5 juillet 2017, donc tout un processus d’appel à marchés et conforme aux différentes ordonnances. On a mis en place un appel à marchés avec différents candidats et tout processus classique.

Nous allons donc renouveler cette concession. La durée de la convention de délégation sera fixée pour une durée de cinq ans et il y a eu six candidatures qui ont été déposées. Quatre ont été retenues pour ce site parce qu’elles étaient acceptables par rapport au cahier des charges.

Aujourd’hui, je vous invite, puisque nous changeons de concessionnaire, puisque sur différents aspects, sur la gestion des commerçants ainsi que sur l’animation à la politique de promotion et

d'animation du marché, ainsi que sur la gestion des déchets, la lutte contre les vendeurs à la sauvette et les pickpockets et sur les éléments financiers, c'est-à-dire la redevance. Un des candidats sort du lot, surtout sur la question financière, donc sur la question de la redevance puisqu'ils se tiennent à peu près tous sur les autres questions un peu de chose près, nous retenons la SOMAREP. Pour certains qui s'en rappellent, c'était le précédent délégué avant Lombard et Guérin. Nous avons à l'époque souvent discuté de la SOMAREP. Aujourd'hui, j'espère que nous renouerons des liens de confiance et que nous pourrions travailler plus sereinement que ce qui n'a été le cas ces dernières années puisqu'on n'a pas eu de changement majeur, on sait que c'est un marché compliqué. Mais nous avons aussi un grand projet de réaménagement sur ce secteur et justement était annexé dans le cahier des charges le fait qu'il pouvait y avoir des avenants pour pouvoir aménager aussi le marché aux puces de façon à pouvoir entamer ces différentes consultations et réaménagements, de façon à ce que le projet en soi ne soit pas impacté ni par le marché et inversement que le marché puisse être préservé même si l'aménagement doit commencer à être fait ou même si réflexion doit être faite.

Le nouveau délégué sur le marché aux puces sera donc la SOMAREP en lieu et place de Lombard et Guérin actuellement.

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

23. 2018 DAE 70 – Subventions (755 000 €), conventions et avenant avec 16 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

Frédéric BADINA-SERPETTE : En cohérence avec notre stratégie ESS qui vise à faire de Paris la capitale des nouvelles économies solidaires et circulaires, cette délibération propose d'attribuer des subventions et de conventionner avec 16 organismes d'accompagnement ou de financement de porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social.

L'objectif est assez naturel quand on voit la vitalité de notre tissu entrepreneurial depuis plusieurs années à Paris, c'est d'accompagner la structuration des projets, de susciter l'envie de les porter, l'envie d'entreprendre et de créer de l'emploi et de l'attractivité au final. D'abord pour garantir la pérennité, c'est une responsabilité majeure dans notre mandat alors que nous attribuons des subventions publiques, mais ensuite il s'agit aussi de veiller à ce que ces initiatives s'inscrivent dans le cadre de notre politique publique en matière de développement économique, d'innovation sociale, d'insertion et d'emploi.

De nombreuses structures de l'économie sociale et solidaire, pépites du 18^{ème}, ont bénéficié de ces différents dispositifs d'accompagnement. La délibération que je soumetts à votre vote présente l'ensemble des dispositifs que la Ville de Paris peut soutenir financièrement pour accompagner les entrepreneurs sociaux et les associatifs œuvrant dans le champ de l'ESS. Je vous invite vraiment à lire l'exposé des motifs de la délib qui présente de manière très complète l'ensemble de ces dispositifs et qui précise surtout leur impact social sur la capitale, notamment en termes de création d'emploi. C'est important, on nous demande souvent de mieux mesurer l'impact des initiatives que nous portons, c'est le cas ici dans cette délibération.

Je vous présente les trois dispositifs.

On s'appuie d'abord sur les coopératifs d'activités et d'emplois, c'est une forme innovante d'accompagnement vers l'entrepreneuriat, basée sur le principe de la coopérative et du salariat. La délibération cible sept structures mais je vous propose ce soir un focus rapide sur une CAE que nous connaissons bien dans le 18^{ème}, il s'agit de CLARA avec son dispositif d'essaimage Clarabis qui

accompagne les salariés pour faciliter leur retour à l'emploi ou susciter la création d'entreprises auprès des femmes qui souhaitent évoluer dans le domaine artistique ou culturel. En 2017, la Coopérative d'activité et d'emploi a permis à 18 Parisiennes de retrouver un emploi et de créer leur entreprise. En 2018, la structure prévoit d'accompagner 17 entrepreneurs parmi lesquels des bénéficiaires du RSA. La structure d'essaimage Clarabis, une entreprise solidaire d'utilité sociale, s'occupe pour sa part d'essaimer dans l'audiovisuel, elle aura accompagné 19 femmes dont 6 bénéficiaires du RSA avec un taux de retour à l'emploi assez efficace puisque neuf de ces entrepreneurs ont retrouvé un emploi ou créé leur propre entreprise grâce à cet accompagnement.

Un autre dispositif, c'est les Couveuses d'entreprise. A la différence des CAE, les Couveuses ne salarient pas mais accompagnent les porteurs de projets à créer leur entreprise par du conseil, du monitoring ou la mise en réseau. Là aussi, la délib concerne quatre structures mais je vous propose juste de mettre l'accent sur une couveuse que nous connaissons bien ici dans le 18^{ème} parce qu'elle a accompagné nombre de nos pépites dans l'arrondissement, c'est la Couveuse Epiceas qui est portée par l'association Projet-19, spécifiquement dédiée au projet ESS. Elle a un rôle structurant dans le nord-est parisien et francilien. Elle est reconnue pour son professionnalisme, la rigueur et l'empathie avec laquelle elle accompagne les porteurs de projets vers le succès. J'en profite pour remercier son équipe dirigée par Nicolas WORONOFF.

Je voulais souligner un petit point politique. La Couveuse a failli l'an dernier faire les frais de la politique de réduction drastique de financement accordé au secteur de l'ESS en Ile-de-France portée par la nouvelle majorité de la région Ile-de-France présidée par Valérie PECRESSE sous couvert d'une simplification, d'une mutualisation des dispositifs de financement. Première victime de cette politique, l'Agence régionale de l'ESS, l'atelier qui joue un rôle structurant pour le réseau d'acteurs et d'entrepreneurs sociaux en Ile-de-France. La Région comptait par ailleurs remettre en cause l'aide accordée à Epiceas considérant son souhait de privilégier d'autres structures d'envergure moins régionales et plus locales. Si nous n'avons pas réussi à sauver l'atelier, la Ville de Paris a quand même su trouver les mots pour convaincre la Région de conserver la ligne budgétaire affectée à Epiceas, c'est une bonne nouvelle. Il nous reste à la convaincre de pérenniser cette ligne tout en trouvant le moyen de pallier ce moindre financement pour les années qui viennent.

Autre structure d'accompagnement, l'Union régionale des sociétés coopératives de production d'Ile-de-France, URSCOP, dont le travail a permis notamment d'accompagner une autre des coopératives que nous connaissons dans le 18^{ème} : Langues plurielles.

Tous ces dispositifs sont structurants pour le tissu, entrepreneuriat à l'ESS de Paris. Je vous propose ainsi d'autoriser par conséquent Mme la Maire de Paris à signer ces 16 conventions pour une enveloppe globale de 500 000 €.

Christian HONORE : Je ne voudrais pas commencer par une polémique mais si j'ai bien compris M. BADINA SERPETTE, on aurait pu faire mal mais on a fait bien.

Frédéric BADINA SERPETTE : Tout à fait.

Christian HONORE : Donc merci, on gagne du temps, la Région a voté, pardon mais ce n'était pas la peine de dire on aurait pu avoir mal mais on n'a pas eu mal, à moins que vous disiez M. BADINA SERPETTE que c'est grâce à vous que Valérie PECRESSE est revenue sur sa décision. Si c'est cela, on vous félicite, sinon... Mais je dis cela parce que faire de la politique comme cela... Merci.

24. 2018 DAE 74 – Subventions (90 000 €) et conventions avec neuf structures lauréates de l'appel à projets Paris-Campagne

Frédéric BADINA SERPETTE : Nous parlons tous les jours de circuit court mais nous ne nous rendons peut-être pas assez compte de tout ce qu'une Ville comme Paris peut échanger et prélever comme ressources au monde rural, le plus proche pour principalement nourrir les Parisiennes et les Parisiens. Nos villes et nos campagnes se sont développées pendant très longtemps sans se soucier de l'impact des échanges de ressources qui se font au quotidien et sans s'appuyer sur les atouts des uns pour remédier aux difficultés des autres.

C'est précisément parce que nous avons pris conscience de la nécessité de construire cette relation de réciprocité entre l'urbain et le rural que la Ville de Paris a pris l'initiative de signer en octobre 2017 avec l'association des maires ruraux de France et la Métropole du Grand Paris une déclaration commune pour la résilience et la transition écologique des territoires. Nous avons au travers de cette déclaration pris des engagements clairs pour rechercher des solutions communes et travailler sur la résilience du système alimentaire, limiter nos déplacements, protéger nos ressources en eau, travailler pour développer nos économies territoriales par le tourisme, fabriquer au local. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie de ville résiliente que nous portons depuis le début du mandat. Ainsi en 2017, la Ville de Paris a lancé un appel à projets Paris-Campagne avec un objectif clair, soutenir les structures de l'économie sociale et solidaire qui souhaitent développer des actions concourant à établir une solidarité entre Paris et les territoires ruraux en proximité.

L'idée, c'est de faire en sorte que la Ville prenne sa responsabilité de participer à l'émergence d'une nouvelle économie agricole notamment ou les circuits courts, la proximité, les cultures respectueuses de l'environnement, l'économie circulaire pour mieux garantir les conditions de vie de travail des agriculteurs, d'une protection de l'air et des sols. Cette ambition est en cohérence avec notre stratégie pour une alimentation durable que nous venons de voter au Conseil de Paris en mai dernier.

Pour le deuxième appel à projets 2017 Paris-Campagne, dix projets ont été sélectionnés sur 22 déposés. Je ne vais évidemment pas vous présenter les dix projets, néanmoins vous dire qu'il y a trois catégories qui ont émergé :

- habitat et tourisme solidaire ;
- la sensibilisation autour de la préservation des terres agricoles et de l'agriculture durable ;
- puis un projet qui émerge autour de l'économie circulaire.

Parmi ces huit projets, il y en a trois en tout cas qui retiennent mon attention : une initiative née dans le 18^{ème} qui s'appelle « Oh la Vache » qui vise à proposer d'aller passer des séjours courts en immersion à a ferme chez des agriculteurs engagés dans des pratiques responsables. Outre le fait, c'est assez classique, de proposer, l'immersion à des citoyens, le service offre la possibilité aux agricultures hôtes de bénéficier d'un complément de revenus. C'est assez utile quand on sait la situation des paysans et des petits agriculteurs en France. Une autre structure que l'on connaît là aussi mais pas forcément dans ce type d'action et d'activité, Aurore, qui gère de nombreux dispositifs de prise en charge des plus fragiles. Ici, il s'agit de leur attribuer une subvention pour mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'agriculture durable pour les résidents des centres d'hébergement qui sont situés aux Grands Voisins et à Bercy dans le 12^{ème}. L'idée c'est de permettre à ces publics d'aller à la rencontre de fermes de maraîchage en insertion, qui sont gérées par Aurore et par le réseau Jardin de Cocagne.

Enfin, une structure que nous connaissons peut-être plus directement et dont nous avons déjà parlé ici, Moulinot Compost qui œuvre dans l'économie circulaire et qui collecte les biodéchets auprès des

restaurants et certaines cantines scolaires. C'était le cas dans les cantines scolaires du 18^{ème} mais ils travaillent aussi dans les hôpitaux et les hôtels. Le but du jeu étant de transformer ces biodéchets en compost et en biogaz et de redistribuer ces composts aux agriculteurs franciliens. On retrouve la solidarité vis-à-vis des agriculteurs en Ile-de-France. Je vous précise qu'ils viennent de créer la première plateforme industrielle de compostage et de lombricompostage de déchets alimentaires en Essonne. Cet équipement est dit est important puisqu'il n'y avait que deux exutoires en Ile-de-France, il y en a un de plus grâce à cette nouvelle plateforme qui, en Ile-de-France, permettra de traiter 400 tonnes de déchets alimentaires valorisés par mois. Cette structure a permis de passer un nouveau cap avec cette plateforme de compostage. Avec la subvention, il s'agit de les accompagner dans le démarchage des maraîchers des première et deuxième Couronnes dans la perspective de leur proposer une solution de substitution aux engrais chimiques par l'utilisation du compost produit à Paris.

Je vous propose par ces délibérations d'autoriser Mme la Maire de Paris à signer chacune de ces structures lauréates de cet appel à projets, une convention qui nous permettrait de leur attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 10 000 € chacune.

Laurent QUEINNEC : M. BADINA SERPETTE, tout ce que vous avez dit est très intéressant, on partage tout, c'est vraiment très bien. Le problème, ce n'est pas le projet, il est très bien, ce sont les projets. Vous en avez cité trois sur neuf et dans les six autres il y en a quelques-uns qui méritent un peu discussion, j'en cite deux. Il y en a un, ce sont l'expérimentation de trois poulaillers à Paris pour 10 000 €, cela se passe de commentaire et il y en a un autre, c'est le stage d'un étudiant qui veut défendre un projet alternatif à Europa City, un projet qui actuellement fait l'objet d'un recours en justice.

Pour résumer, l'appel à projets est très bien mais les projets, il y en a trop qui sont totalement hors sujet, totalement hors cadre, pas à la hauteur de l'appel à projets, c'est pourquoi nous n'allons pas voter cette délibération.

Frédéric BADINA SERPETTE : Pas forcément de commentaire, il s'agit de considération que je peux entendre. Néanmoins, l'idée c'est d'essayer de défendre la solidarité ville-campagne et d'essayer de faire en sorte que tous les projets qui visent à rétablir un peu mieux la ressource, en tout cas l'équilibre des ressources entre Paris et l'Ile-de-France, puisse se faire. Il y a un certain nombre de projets qui peuvent poser débat, c'est naturel. Nous avons choisi de les défendre.

ENTREPREUNARIAT CULTUREL 2018

25. 2018 DAE 134 – Subvention de fonctionnement (25 000 €), subvention d'investissement (25 000 €) et convention avec l'association MILA (18^{ème})

Loïc LORENZINI : Cette délibération concerne l'association MILA, marché indépendant des labels, pour une subvention de fonctionnement de 25 000 € et une subvention d'investissement de 25 000 € également.

Le MILA a été créé en 2003. L'activité historique du MILA est d'héberger et d'accompagner des associations mais également des entreprises musicales dans des pieds d'immeuble appartenant à Paris Habitat et au sein de sa pépinière à des tarifs de location avantageux en lien avec les projets naissants de ces dites entreprises.

Le MILA regroupe aujourd'hui plus de 30 entreprises indépendantes sur 1 500 m² situées sur son site et également une vingtaine en proximité immédiate, c'est-à-dire dans les pieds d'immeuble, à savoir que 90 entreprises sont passées par cette filière.

Ces entreprises et associations réalisent un chiffre d'affaires annuel cumulé de plus de 10 millions d'euros et que l'association représente aujourd'hui un vivier d'emplois important notamment un effectif global cumulé en 2017 d'environ 100 personnes, 200 artistes et 350 intermittents par mois.

En 2018, le projet de MILA reste celui d'accompagner les entreprises musicales, notamment sur le domaine du juridique et des outils financiers. Le but est de créer de véritables parcours types de l'entrepreneuriat en proposant des espaces et des conditions de travail adaptés aux économies du secteur. Cette année le MILA engage des travaux de rénovation et de réaménagement de son pôle et en lien avec une entreprise d'insertion du bâtiment.

Le but de ces travaux est la réfection des parties les plus vétustes mais aussi l'installation technique plus adaptée comme la rénovation de l'alarme ou la mise en œuvre d'un réseau TCP et Wifi plus performant afin d'avoir accès également à la fibre optique pour mieux répondre aux besoins de ces entreprises.

Petite précision sur la boutique du 2, rue des Messagers nouvellement attribuée en commission pied d'immeuble, elle accueillera deux à trois entreprises du MILA.

Compte tenu de l'intérêt du MILA pour le territoire et pour le secteur des entreprises musicales, je vous propose de voter cette subvention d'un fonctionnement total de 25 000 € qui se découpe en partie de 15 000 € au titre du soutien de la Ville aux écosystèmes culturels et innovants et 10 000 € au titre de la culture et donc d'une subvention d'investissement de 25 000 € pour l'aménagement des nouveaux locaux.

POLITIQUE DE LA VILLE

- 26. 2018 DDCT 18 – Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (25 500 €) à 15 associations œuvrant dans le 18^{ème} dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville**
- 27. 2018 DDCT 78 – Subventions (116 000 €) et conventions à 18 associations pour le financement de 18 projets dans les quartiers prioritaires – Espaces Publics 2018**
- 28. 2018 DDCT 81 – Subventions (80 000 €) pour le fonctionnement des 4 Accorderies parisiennes situées dans les 14^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville (10^{ème}-11^{ème}-20^{ème})**

Maya AKKARI : La DDCT 18, il s'agit de subventions à un certain nombre d'associations du 18^{ème} au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne. Ces subventions visent à soutenir ces associations pour qu'elles organisent des animations, notamment sur l'espace public et pour améliorer le cadre de vie de notre arrondissement et de nos habitants.

A signaler que dans le cadre de la simplification des démarches pour les associations, deux associations qui interviennent dans ce cadre-là bénéficient d'une convention pluriannuelle d'objectifs. Il s'agit de Compagnie Résonances et Cultures sur Cour.

Je vous demande de délibérer :

- à hauteur de 1 750 € pour Alinéa qui une fois par mois organise dans l'espace public en lien avec un collectif d'associations des activités culturelles, de loisirs et de prévention santé, notamment par une distribution de produits maraîchers pour faire découvrir les vertus des produits locaux non traités. Donc, c'est de l'éducation populaire sur l'espace public ;
- 2 000 € pour l'Amicale Dax à la porte Montmartre en vue de construire des moments conviviaux sur l'espace public ;
- 1 000 € pour l'association ATNT pour des séances de sensibilisation aux dangers des stéréotypes à travers le jeu en associant parents et jeunes en partenariat avec la mission métropolitaine de prévention des conduites à risque ;
- 1 500 € pour la Compagnie Résonances qui propose de sensibiliser les jeunes à l'utilisation des outils numériques et des réseaux sociaux, en créant notamment des pages Facebook, Twitter ; on essaie de réguler l'usage des réseaux sociaux par les jeunes ;
- l'association Cultures sur Cour, 2 000 € pour animer l'espace public au quartier Amiraux-Simplon ;
- 4 000 € pour l'association Grajar qui propose plusieurs moments festifs. En fait ce sont eux qui portent les événements, concerts, cinémas en plein air, dans les squares du 18^{ème} Amiraux-Simplon, Poissonniers, et Blémont ;
- ensuite 1 500 € pour la Bande à Godot bien connue qui organise des spectacles essentiellement à la Goutte-d'Or et maintenant la Goutte-d'Or rayonne également sur le 19^{ème} puisque la Bande à Godot intervient aussi sur les quartiers Politique de la Ville du 19^{ème}.
- 1 500 € pour la Sierra Prod qui aide les jeunes de la porte Montmartre à bien comprendre le journalisme, à pratiquer du journalisme à leur niveau ;
- également 1 500 € pour la Table Ouverte qui anime la friche angle Polonceau, Poissonniers ;
- 1 500 € pour l'association Moskova qui organise chaque année l'évènement Talus mon mail qui est un évènement qui a une aura qui dépasse les frontières du 18^{ème} puisque de nombreux Parisiens s'y rendent ;
- 1 500 € pour l'association Oasis 18 qui organise plusieurs évènements, un tournoi de foot en salle avec les jeunes au gymnase Bertrand-Dauvin, un bal populaire suivi d'une scène hiphop sur le mail Binet le 13 juillet et une grande fête dans la rue avec les associations voisines ;
- 2 250 € pour Simplon en fêtes qui continue à organiser des Troc livres, des ateliers de tricot, des journées de jeux, des vides-grenier, la Fête de la musique qui participe aux vendanges de Montmartre ; Simplon en fêtes est vraiment une association structurante d'Amiraux-Simplon et du Haut-Poissonniers ;
- 1 000 € pour Sirius production qui participe à la réalisation d'un film sur la citoyenneté ;
- 1 000 € pour Vergers Urbains qui, à travers son action Chapelle comestible, vise à accompagner les habitants dans le développement des projets de végétalisation et d'agriculture urbaine si chère à notre Maire ;
- 4 000 € pour l'AFEV qui organise différents évènements notamment dans le quartier Blémont envers les habitants.

Ensuite, la DDCT 78, il s'agit d'une subvention de fonctionnement. C'est une ligne supplémentaire qu'a rajoutée la Maire de Paris dans les budgets de la Politique de la Ville pour renforcer notre action sur l'espace public dans le cadre des dispositifs « Tous mobilisés » qui comme l'indique mobilise toutes les directions, y compris les directions de la Politique de la Ville. Grâce à ces financements, nous pouvons financer des animations d'espace public, de la sensibilisation à la propreté, au tri, les grandes opérations de nettoyage participatif, l'embellissement, la végétalisation de l'espace public et des espaces communs et le concertation permettant de définir des aménagements ou des usages, notamment avec les enfants et les jeunes. Nous allons nous appuyer pour cela sur un certain nombre d'associations comme la Salle Saint-Bruno bien connue, Gaby Sourire, les Fourmis verts qui agissent au niveau de Charles-Hermite pour la sensibilisation aux déchets et à la propreté dans le quartier, **l'AFEV** pour son action espace public et la Fresque pour le passage Max-Lisbonne et les Petits

débrouillards qui vont travailler à l'aménagement et l'embellissement de la contrallée Valentin-Abeille.

Ensuite, la DDCT 81, il s'agit de la délibération autour des Accorderies. La Ville de Paris a porté un projet ambitieux d'Accorderies. Ces Accorderies évoluent positivement, se structurent petit à petit prennent leur indépendance. Pour le 18^{ème}, l'Accorderie était rattachée à l'association Petit Ney que nous connaissons bien et qui agit au nord de l'Arrondissement. Maintenant, cette association se structure de façon autonome et va être labellisée espace de vie sociale, c'est le cas de toutes les Accorderies parisiennes. Elles passent dans ce qu'on appelle le droit commun. Précédemment, les Accorderies étaient financées par uniquement la Politique de la Ville, maintenant c'est la DASES qui prend cela en charge.

Donc, je vous demande de voter pour la convention annuelle d'objectifs sur projet entre la Ville de Paris et l'association le Petit Ney.

Juste une petite remarque. Dans cette délibération, il est évoqué le périmètre d'action de l'Accorderie qui ne spécifie que le quartier Blémont, c'est juste une petite erreur dans la délib mais pour vous informer que l'Accorderie sera amenée à intervenir au-delà du quartier Blémont et pas uniquement au quartier Blémont. On s'entend bien, le quartier Blémont, c'est 2 000 habitants, le financement de l'Accorderie, c'est 25 000 €. Il est évident que ces 25 000 € ne seront pas consacrés uniquement à leur action sur Blémont, ce qui serait disproportionné. Mais nous nous sommes bien accordés pour le coup avec l'Accorderie pour que celle-ci rayonne au-delà de ce quartier et d'ailleurs, ils sont déjà intervenus par exemple à Charles-Hermite.

INTEGRATION

29. 2018 DDCT 42 – Subvention (222 661 €) à 28 associations au titre l'intégration et des résidents non communautaires

Nadine MEZENCE : Concernant la première délibération, la DDCT 42, quatre associations dans le 18^{ème}.

L'association de Solidarité internationale des femmes autonomes et démocrates qui propose des actions d'accompagnement social à des femmes primo arrivantes ou déjà installées de manière plus ancienne dans le quartier de la Goutte-d'Or. Ces femmes rencontrent des difficultés pour entreprendre des démarches administratives et elles apprennent de manière autonome. Il est proposé pour cette association une subvention de 1 000 €.

Concernant l'Association française pour l'insertion sociale et professionnelle en Europe, c'est une association qui a pour objet de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des migrants d'Europe et d'ailleurs par une initiative à la langue française au travers d'activités mises en place dans le 18^{ème}. Elle propose des ateliers de lecture à voix haute qui permettent de compléter des cours de français classiques. Elle a un partenariat avec la bibliothèque Jacqueline de Romilly. Pour cette association, il est proposé une subvention d'un montant de 1 000 €.

L'association Solidarité Château-Rouge qu'on connaît bien, qui accompagne dans l'apprentissage de la langue et de la culture française tous ceux qui le souhaitent. Ce sont des ateliers qui sont proposés, qui ciblent un public d'adultes peu ou pas scolarisés pour leur permettre de devenir autonomes dans la vie quotidienne, d'initier un projet professionnel, de mieux s'intégrer dans le quartier. Pour cette association, il est proposé une subvention d'un montant de 1 500 €.

Enfin, la Compagnie Résonances, association bien connue porte Montmartre, lieu de création et de développement. Elle propose un apprentissage du français par le théâtre intitulé « Bruissement d'ailes » qui permet d'acquérir l'aisance et l'assurance pour s'exprimer et communiquer au quotidien, au travail et lors de démarches administratives. Il est proposé une subvention d'un montant de 2 000 €.

Concernant la DTCT 93, une association dans le 18^{ème}, l'association Basiliade qui développe un projet d'accompagnement socio-médico-psychologique des migrants d'Afrique sub-saharienne avec une dimension interculturelle. Il s'agit d'améliorer l'accueil, la prise en charge et l'orientation des migrants souffrant de maladies chroniques, de permettre un accès au droit commun et en direction, notamment, des bénéficiaires du 18^{ème} et d'apporter une réponse aux besoins spécifiques des femmes. Pour cette association, il est proposé une subvention de 3 500 €.

Concernant la dernière subvention, c'est Paris Macadam, association bien connue à la Goutte-d'Or qui organise tout au long de l'année deux actions ponctuelles qui sont les jeudis de l'égalité et femmes citoyennes qui ont pour but de contribuer à l'égalité des chances pour toutes et tous. Son activité de médiation sociale et culturelle répond à trois objectifs particuliers concernant les femmes : lutter contre l'isolement, sensibiliser, accompagner les victimes, orienter vers l'emploi et les formations. Forte de cette mobilisation, l'association s'est donnée pour but, en 2018, à travers ses actions « jeudis de l'égalité » et « femmes citoyennes » de mettre en place tout au long de l'année des moments de concertation et de construction de la citoyenneté sur des axes tels que des formations citoyennes, les créations d'amicale, un BAFA citoyen, la présence des candidatures au conseil de quartiers. Pour cette association, il est proposé une subvention d'un montant de 16 000 € réparti de la façon suivante : 8 000 € pour les jeudis de l'égalité et 8 000 € pour les femmes citoyennes.

Christian HONORE : Nous allons voter cette délibération. Je voudrais d'abord dire qu'en effet, les actions en faveur des femmes et les aider à lutter contre l'exclusion et qu'elles puissent aller et venir où elles le souhaitent sur le territoire parisien, cela me paraît évident.

Je voudrais faire remarquer : il y aura une question orale tout à l'heure sur l'escalier Boris Vian. C'est bien qu'on vote des subventions mais peut-être là, le résultat n'est pas à la hauteur de nos espérances. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler tout à l'heure.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette prise de parole constructive qui effectivement n'a pas grand-chose à avoir avec la délibération mais nous aurons l'occasion de revenir sur les escaliers Boris Vian et sur les polémiques.

Christian HONORE : *Hors micro*

Eric LEJOINDRE : Excusez-moi. Je lis les délibérations et je sais même ce que fait Paris Macadam et je sais même les liens ou l'absence de lien entre telle ou telle association et telle ou telle prise de position. Excusez-moi, je connais un tout petit peu le sujet.

ACCES AU DROIT

30. 2018 DAJ 11 – Subvention (47 000 €) au Conseil Départemental de l'Accès au Droit pour le financement de permanences supplémentaires dans les Points d'Accès au Droit (18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème})

Hugo TOUZET : Ce que je vais vous proposer de voter, c'est une subvention de 47 000 € attribués au conseil départemental de l'accès au droit pour financer des permanences supplémentaires dans les points d'accès au droit du 18^{ème} mais également du 19^{ème} et du 20^{ème} arrondissements. Ce n'est pas une subvention nouvelle puisqu'elle est renouvelée dans le cadre du contrat de ville depuis 2007 et donc, elle sert à financer notamment des permanences en droit des étrangers, en droit du surendettement, en droit de la consommation, droit des femmes victimes de violences, donc rien que des choses beaucoup moins spectaculaires que des vidéos YouTube ou Twitter mais des choses beaucoup plus utiles pour notre Arrondissement et les populations qui y habitent. Je vous remercie.

PERSONNES AGEES

31. 2018 DDCT 41 – Subventions (91 000 €) à 4 associations et conventions pour le financement de projets à destination des personnes âgées immigrées

Claudine BOUYGUES : Je vais vous parler d'une délibération qui concerne les cafés sociaux de Paris mais qui ciblent, en particulier, celle que nous connaissons fort bien : l'association Ayyem Zamen qui coordonne deux cafés sociaux, à savoir celui de Belleville mais surtout le café social Dejean et huit appartements partagés sur Paris et vous savez à quel point nous tenons à cette formule qui permet à des personnes âgées de rompre avec l'isolement au-delà même des activités que Ayyem Zamen mène notamment en matière d'aide aux personnes âgées concernant des démarches liées à la retraite ou à la protection sociale mais aussi des animations culturelles pour sortir de l'isolement.

Je n'oublie pas que cette association travaille, bien sûr, avec des hommes qui ont longtemps travaillé dans notre pays et vraiment qui ont droit à une retraite, tout à fait naturelle, mais aussi avec des femmes et qui font un travail particulièrement remarquable.

Vous les connaissez bien ; donc il est proposé une subvention de 70 000 € et la signature d'une convention triennale d'objectif pour ces actions localisées dans le 18^{ème} et le 20^{ème} arrondissements. Je vous remercie.

MÉMOIRE

32. 2018 DDCT 92 – Subventions (84 000 €) à neuf associations pour le financement de projets portant sur l'histoire, la connaissance et la mémoire de l'immigration

Catherine LASSURE : Il s'agit d'une délibération concernant des subventions attribuées à neuf associations pour financer des projets portant sur l'histoire, la connaissance et la mémoire de l'immigration.

En effet, la Mairie de Paris soutient des actions qui favorisent une meilleure connaissance des migrations. Les projets, ici présentés, s'articulent autour de la mémoire de l'immigration et de la sensibilisation aux migrations internationales. Donc, nous sommes particulièrement concernés. Il s'agit tout autant de mettre en lumière les parcours migratoires des Parisiens et des Parisiennes,

soutenir l'étude scientifique des migrations et aussi accompagner des projets qui mettent en valeur les cultures étrangères.

La plupart de ces projets concernent l'ensemble des Parisiens mais certaines associations proposent des actions localisées dans les arrondissements dont le 18^{ème}. Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association Connaissance, histoire Afrique contemporaine, la CHAC qui propose deux actions : une exposition football et immigration en équipe de France 1918-2018 en 22 panneaux qui sera présentée en extérieur au sein des quartiers populaires parisiens de mai à septembre 2018.

Cette association propose aussi une projection en avant-première du film « Sauvages, au cœur des Zoos humains » au cinéma le Louxor suivie d'une table ronde.

Il est aussi proposé d'attribuer une subvention de 20 000 € à l'association Africultures qui propose deux projets : un outil d'apprentissage linguistique à destination des migrants avec l'édition de quatre carnets en français facile et un deuxième projet qui consiste à encourager l'expression et la prise de parole des migrants et des résidents des foyers de travailleurs parisiens au travers de la diffusion du magazine Afriscope.

Il est aussi proposé d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association Remembreur qui propose de créer un sentiment d'appartenance et d'ancrage sur le territoire national par la reconnaissance des faits d'armes des soldats indigènes notamment dans la première Guerre mondiale et à la libération de Paris. C'est un projet qui m'intéresse particulièrement. Il y a un dispositif modulable et adaptable avec douze panneaux et un totem audiovisuel qui est destiné à circuler au sein des quartiers populaires.

Enfin, il est proposé d'attribuer 8 000 € au centre d'informations et d'études sur les migrations internationales le CIEMI, le CIEMI étant le centre de ressources documentaires spécialisé le plus important en France sur cette question, qui publie une revue trimestrielle qui s'appelle « migration société ».

Enfin, il est proposé d'attribuer 2 000 € à l'association Ma Goutte-d'Or qui propose de renouer le lien entre les enfants et les parents migrant à la Goutte-d'Or en transmettant à la fois une mémoire et une histoire, celle des parents migrants et en favorisant la construction d'une identité et d'une image. Les enfants travaillent selon leurs origines avec des moyens artistiques (dessin, peinture, photographie, vidéo) et parallèlement à cette action artistique, ils font un travail d'investigation sur l'histoire de leur famille interviewant leurs parents leur demandant de raconter leur histoire.

Je vous demande d'approuver ces subventions.

PROPRETE

33. 2018 DPE 24 – Expérimentation de stations de tri « Trilib' » à Paris (2^{ème}, 13^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème}) – Convention de partenariat avec CITEO pour la poursuite de l'expérimentation

Gilles MENEDE : Une nouvelle fois, je vais vous parler de Trilib' puisque nous allons démarrer bientôt une deuxième phase de l'expérimentation de Trilib'. Je ne vais pas vous faire tout l'historique mais évidemment CITEO anciennement appelé Eco-Emballages avait été autorisée par la Mairie de Paris à installer 40 stations de tri sur l'espace public et le dispositif a permis de collecter sur une année complète en 2017, 791 tonnes de collectes sélectives, soit une moyenne de 20 tonnes par station par

an avec un bon tri effectué puisqu'on a récupéré 290 tonnes de verres, 315 tonnes de papiers cartons, 66 tonnes d'emballages et 120 tonnes de textiles.

Ces résultats qui sont globaux parisiens nous confortent dans la perspective du déploiement sur l'ensemble de ce territoire parisien, de ce dispositif d'apports volontaires, de qualité sous l'appellation Trilib' qui est une marque déposée parisienne, déploiement envisagé à compter de la fin 2019.

La seconde phase d'expérimentation consiste maintenant à répartir autrement les responsabilités puisque alors que dans la première phase, tout était, si j'ose dire, de la responsabilité de CITEO, dans la seconde phase d'expérimentation, CITEO prendra toujours en charge la collecte des déchets papiers et cartons sur les stations et également assurera le traitement de ce flux particulier de même que l'entretien et la maintenance des stations Vélib mais pour le coup, dans la deuxième phase d'expérimentation qui va commencer à partir du 1^{er} juillet, la Ville de Paris prendra en charge la collecte des flux multimatériaux non fibreux et également le flux de verre dans le cadre de ces collectes habituelles de flux comme les collectes en porte-à-porte sur la ville.

La gestion du module textile que vous connaissez tous aussi sur Trilib' est inchangée, elle est l'objet de collecte en l'occurrence par le Relais 75 pour notre Arrondissement.

En fait, nous allons devoir simplement autoriser la Maire de Paris à signer la deuxième partie de cette expérimentation qui va commencer à partir du 1^{er} juillet 2018 qui va normalement durer un an jusqu'au 30 juin 2019 qui pourra être reconduite deux fois trois mois, ce qui explique ce que je vous disais tout à l'heure que la généralisation sera à partir de fin 2019. C'est l'objet de cette délibération, de viser la Maire de Paris, à l'autoriser à signer la convention de poursuite de l'expérimentation, sur la deuxième phase d'expérimentation qui va commencer à partir du 1^{er} juillet.

Je vous invite donc à voter favorablement cette délibération.

Laurent QUEINNEC : Nous sommes totalement favorables à Trilib'. Le problème ici c'est que cette deuxième expérimentation aurait dû prendre en compte un certain nombre d'améliorations et ce n'est pas le cas. Il y a notamment eu deux vœux au Conseil de Paris qui ont été votés : l'un qui concernait le design pour qu'il soit examiné en commission de mobilier urbain et l'autre concernait le fait que les arrondissements ne sont pas suffisamment sollicités pour étudier l'emplacement des Trilib'.

Egalement, nous avons des remontées de la part de commerçants qui se plaignent de l'emplacement des Trilib' devant leurs vitrines et il y a aussi beaucoup de dépôts sauvages. Tout cela fait que cela n'a pas été pris en compte pour cette deuxième expérimentation, on n'est pas contre le principe de Trilib' et on va s'abstenir.

Gilles MENEDE : M. QUEINNEC, je vais juste répondre à ces interrogations que vous avez puisque je suppose que ce ne sont que des interrogations. Vous me dites « nous n'avons pas été consultés sur le design ». Pour le moment, ce n'est pas le fait puisque dans le planning que nous avons à l'heure actuelle, le marché a été lancé cette année et les différents prestataires qui pourront y répondre répondront dans la deuxième partie de l'année. Donc, je ne vois pas en quoi on n'a pas été consulté alors que cela n'a pas encore eu lieu mais justement, sont prises en compte toutes les problématiques de design puisque selon les personnes, les équipements Trilib' sont ou non pris en compte.

Concernant les arrondissements sollicités, je suis prêt à vous inviter, je vous invite d'ailleurs à la commission propreté, aux réunions publiques qui vont se passer très certainement en fin de premier semestre et en début de deuxième semestre 2018 avec les commissions de propreté et les conseils

de quartier qui, sur proposition des services de la DPE qui commence à travailler aujourd'hui, a trouvé un certain nombre d'emplacements. Donc, je vous invite à ces commissions propreté pour y réfléchir avec nous et je peux vous dire qu'on est forcément consulté et même partie prenante de la décision.

Enfin, évidemment, j'ai pu constater moi aussi qu'il y avait des plaintes de riverains, de commerçants. On a fait en sorte de s'adapter à chaque fois qu'il y a eu des plaintes et j'en veux pour preuve le fait que sur les 10 Trilib' qu'on avait installés dans le 18^{ème} sur les 10 premiers emplacements, compte tenu des plaintes qu'on avait eues en janvier et février 2017, très fortes dans deux endroits particuliers, cela nous a conduit à l'époque à changer l'emplacement de ces deux Trilib'.

Voilà des éléments de réponse que je vous ai apportés en espérant que votre vote change en amélioration et je vous invite à toutes les concertations.

LOGEMENT ET URBANISME

- 34. 2018 DCPA 12 – Travaux de réhabilitation de la halle sise 18ter-20-20bis-20ter- 22ter, rue Pajol (18^{ème}) – Marché de travaux (lot 3) – Indemnisation de la société ARBONIS**
- 35. 2018 DLH 129 – Location de l'immeuble 81, rue des Martyrs (18^{ème}) à la RIVP-bail emphytéotique**
- 36. 2018 DLH 135 – Location de l'immeuble 2, rue Hégésippe Moreau / 17, rue Ganneron (18^{ème}) à ELOGIE-SIEMP – Bail emphytéotique**
- 37. 2018 DLH 140 – Location de l'immeuble 82, rue Joseph-de-Maistre/233, rue Marcadet (18^{ème}) à Paris Habitat – Bail emphytéotique**

Michel NEYRENEUF : Le logement est revenu à sa place traditionnelle qui est la voiture-balai puisque c'est à la fin de ce Conseil tout au moins au niveau des délibérations mais on fait avec. Qu'est-ce que j'ai dans ma voiture-balai ?

J'ai d'abord une délibération très technique qui concerne l'indemnisation de la société ARBONIS par rapport à la ZAC Pajol. Il s'agit d'une indemnisation de 110 000 et quelques euros : moitié pour des travaux supplémentaires qui n'étaient pas prévus au début du marché, qui ont été rajoutés, et l'autre moitié qui correspond aux incidences financières liées à l'allongement de la durée du chantier puisqu'il a connu quelques vicissitudes. Voilà pour la première délibération.

J'ai trois autres délibérations importantes qui concernent trois préemptions faites par la Ville de Paris dans des zones à déficit de logement social qui nous permettront d'avoir bientôt à la place de logements privés 56 logements sociaux supplémentaires avec cinq commerces et deux bureaux.

Ces trois immeubles : le premier au 81, rue des Martyrs qui est composé de 25 logements et de 2 commerces sera loué à la RIVP. Le deuxième est au 2, rue Hégésippe-Moreau 17, rue Ganneron où il y a actuellement 12 logements et un commerce et un bureau. Tout cela sera pour ELOGIE-SIEMP. Le troisième bailleur de la Ville, Paris Habitat, se voit remettre en location l'immeuble du 82, rue Joseph-de-Maistre 233, rue Marcadet avec 19 logements et 2 commerces.

Je vous invite à voter favorablement ces quatre délibérations.

Laurent QUEINNEC : Nous votons favorablement la première délibération et comme à l'habitude, contre les trois délibérations qui concernent les préemptions, à savoir la 129, la 135 et la 140.

Eric LEJOINDRE : Merci. Ce qui est, si je puis me permettre, un tout petit peu contradictoire avec l'objectif porté notamment dans votre famille politique de rééquilibrer le logement social et y compris d'en produire dans les endroits où il y en a le moins, ce qui est le cas de la rue des Martyrs, de la rue Hégésippe-Moreau et de la rue Joseph-de-Maistre. Mais c'est une coutume que nous avons l'habitude d'entendre.

Mme PREMEL étant présidente d'Elogie-Siemp, elle ne participera pas au vote sur la DLH 135.

38. 2018 DASES 168-G – Subvention (160 000 €) et convention avec la SCM pluriprofessionnelle Mathagon (18^{ème}) pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) dans le 18^{ème} arrondissement

Eric LEJOINDRE : Nous en avons fini avec les délibérations à notre ordre du jour. Néanmoins, la Maire de Paris a souhaité que nous puissions avoir pour information des délibérations qui concernent le Conseil départemental et comme à chaque fois qu'une délibération nous paraît particulièrement importante, je vous propose que nous puissions la présenter et en l'occurrence.

Je donne la parole à Mme DEMANGEL pour nous parler de la DASES 168G.

Dominique DEMANGEL : Effectivement, c'est un projet tout à fait important sur lequel on a souhaité attiré votre attention qui est la mise en place d'un projet médical au 75, rue Marcadet, dans ce qu'on appelle traditionnellement l'hôtel Mathagon. C'est un projet très important puisqu'il permettra de regrouper huit médecins généralistes, un ou une sage-femme et un certain nombre de consultations de spécialistes mais il assurera aussi, et cela est tout à fait important, une permanence des soins ainsi qu'un suivi social puisqu'il y aura aussi une assistante sociale.

C'est un très gros projet médical qui de plus fonctionnera avec d'autres professionnels de santé du quartier à l'intérieur de ce qu'on appelle un pôle de santé, c'est-à-dire un partage de logiciels qui permet même, sur des emplacements différents, de pouvoir travailler de manière conjointe et notamment de suivre les patients. Donc, c'est un projet tout à fait essentiel et riche puisque notre démographie médicale est problématique, nous fait soucier et nous sommes dans un travail avec l'ensemble du projet Paris-Maine de pouvoir inverser cette spirale de démographie médicale pour assurer, d'abord une inversion de cette spirale et ensuite, la possibilité d'avoir un terrain de prise en charge de l'ensemble des professionnels de santé qui soit importante.

Ce projet fait l'objet d'un certain nombre de financements, donc une subvention d'investissement du Département de Paris qui est de 160 000 €. La Région a été également sollicitée pour un même montant et doit confirmer sa participation le 31 mai. J'émetts bien évidemment le souhait que la Région confirme sa participation ; l'ARS a également été sollicitée et soutient de manière importante ce projet. Après, il y aura un certain nombre de travaux pour l'installation de ce cabinet mais qui sont des travaux de moyenne importance puisqu'il y a déjà un accès de personne à mobilité réduite et il y a surtout un dégagement, une cour qui permet d'avoir une permanence des soins dans les meilleures conditions.

Sur le plan juridique, il y a un accord du bailleur qui est la RIVP. Restent à finaliser des modalités juridiques mais le projet paraît bouclé financièrement si l'ensemble des acteurs confirment leur participation.

Ce projet a fait l'objet d'un travail important puisque c'est pratiquement deux ans d'échanges pour y arriver. Je signale d'ailleurs, d'où l'intérêt de ce projet, que le regroupement médical, la communauté de médecins qui les portent, avaient cherché un local pour s'installer et pour s'agrandir dans le quartier. Ils sont actuellement rue Ramey et ils ont cherché pendant plus de deux ans pour pouvoir

trouver un local. On est tout à fait heureux que ce projet puisse déboucher et nous souhaitons qu'il continue à être porté par l'unanimité des acteurs intéressés.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour cette présentation et merci surtout pour ce lourd travail que nous avons eu à faire pour rendre ce projet qui paraissait simple et de bon sens possible. C'est bien la démonstration que parfois, il faut persévérer et on finit toujours par y arriver.

Myriam EL KHOMRI : Egalement pour saluer et le travail de Mme DEMANGEL et le vôtre M. le Maire et de toute l'équipe médicale parce que cette maison médicale a aussi un sens particulier. Il y a deux travailleurs sociaux issus des personnes depuis de très nombreuses années et c'est aussi un centre qui a vocation universitaire. Beaucoup de familles et j'ai été adjointe à la protection de l'enfance, c'est tout le travail qui mène aussi en amont et ces relations de confiance qu'ils ont tissées avec de nombreux habitants de l'Arrondissement depuis de nombreuses années vont permettre à la fois de s'amplifier. C'est la raison pour laquelle même cela a été dur dans les relations parce qu'il y avait un enjeu financier important. Je crois qu'aujourd'hui, le tour de table financier avec la Ville de Paris, avec l'ARS et aussi avec la RIVP a permis d'aboutir à ce projet. Il faut saluer leur détermination parce qu'ils n'ont jamais abandonné et je peux vous dire que cela a été extrêmement complexe par moment.

Eric LEJOINDRE : Je confirme notamment la fin de cette intervention mais on y est arrivé. C'est qui est l'essentiel.

QUESTIONS ORALES

39. Q182018163 – Question orale posée par les élu-e-s du groupe Communiste – Front de Gauche relative aux terrasses sauvages de Montmartre

Danièle PREMEL : M. le Maire, nous revenons une nouvelle fois vers vous pour évoquer la problématique récurrente et non résolue des terrasses sauvages sur l'espace public du quartier de Montmartre. Récurrente puisque nous sommes déjà intervenus en Conseil d'arrondissement en juin 2017 pour demander tout simplement que soient prises toutes les dispositions afin que les habitants du 18^{ème} reprennent possession de l'espace public. Nous expliquions déjà que la seule solution pour faire respecter la loi ne pouvait se matérialiser que par la suspension ou le non-renouvellement du droit de terrasse accordé aux contrevenants.

En Conseil de Paris en juillet 2017, à travers un vœu adopté qui demandait notamment à ce que la Ville de Paris constate les infractions, que les dossiers soient transmis sans délai au Procureur de la République et qu'il soit procédé en cas d'infractions répétées à la suspension ou au non-renouvellement des droits de terrasse accordés aux contrevenants et puis, en Conseil d'arrondissement le 9 novembre 2017.

Depuis notre dernière intervention sur le sujet, six mois ont passé. Force est de constater que l'emprise des terrasses sur l'espace public du 18^{ème} et de Montmartre, en particulier, ne s'arrange pas, voire même s'aggrave. Les personnes à mobilité réduite, les parents avec les enfants en poussette sont obligés de descendre sur la chaussée et les piétons de se faufiler entre les tables. Bref, les habitants sont vent debout, ce dont témoignent des multiples interventions du conseil de quartier.

Les réponses de la direction de l'urbanisme portent bien et nous en prenons acte positivement sur les procédures de PV engagées et la taxation des contre-terrasses. Malheureusement, toujours rien

sur le non-renouvellement du droit de terrasse, seule sanction dissuasive ; les PV étant dérisoires au regard des bénéficiaires tirés de ce non-respect de la réglementation.

M. le Maire, pensez-vous engager des procédures de non-renouvellement, demander de renforcer le poste d'inspecteur du 18^{ème} et demander que des amendes s'appliquent à ce type d'infraction et que leur taux soit de réellement dissuasif ? Merci.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Pour vous répondre, d'abord M. DAVIAUD et puis peut-être un mot de Mme GABELOTAUD si elle le souhaite.

Jean-Philippe DAVIAUD : Il est tout à fait vrai que le conseil de quartier s'est emparé du sujet et ce n'est pas très rassurant mais ce n'est pas nouveau. Je sais que mon prédécesseur, en tant que référent du conseil de quartier de Montmartre, a eu aussi à traiter de ce sujet-là. Ce n'est pas forcément rassurant que des années après, nous en soyons encore à le traiter. Cela souligne au moins un élément, c'est que la situation n'est pas si simple qu'il pourrait sembler à régler. C'est une évidence que nous connaissons à Montmartre, mais aussi à d'autres quartiers de Paris.

Il est parfaitement vrai que, outre le fait qu'un certain nombre d'établissements, ce n'est pas la majorité mais il y en a suffisamment pour que cela gêne la vie des riverains, se sont permis d'être hors-la-loi, ce qui déjà en tant que tel doit être un problème pour nous, mais là où le problème est encore plus grave, c'est qu'effectivement, cela handicape sérieusement la circulation sur les trottoirs, je pense à la rue des Abbesses puisque c'est un des points particulièrement concernés et qu'il est évident que la situation ne peut pas rester comme ça.

Qu'est-ce que l'on a fait ? Effectivement, et ce que vous a répondu la **DU** et ce qui nous a été dit de la même manière, ce qui est assez logique, nous avons demandé à la DPSP d'accroître très sensiblement ses passages et les verbalisations. D'ailleurs, nous avons eu un rendez-vous pas plus tard que vendredi dernier avec Mme PROUST – que je remercie de l'avoir organisé – avec la DPSP afin de faire le point sur leur action dans le quartier.

De ce rendez-vous sont ressortis plusieurs éléments. Le premier est que la lutte contre les débordements de terrasse fait tout à fait partie des priorités qui rentrent dans le cadre des luttes contre les incivilités et que les actions sont non seulement quotidiennes mais que également fin de semaine, jeudi soir et vendredi soir, il y a des équipes entre six et huit personnes qui patrouillent et qui verbalisent jusqu'à 2h00 du matin. C'est un élément qui va nous aider parce que les débordements ont rarement lieu à 10h00 le matin, c'est une évidence mais beaucoup le week-end ou en soirée. En regardant les statistiques, on s'aperçoit que chaque soir, c'est entre 70 et 100 PV qui sont ainsi donnés.

Evidemment, on a le problème du tarif des PV, mais nous n'avons pas la main sur ce sujet-là. Ce n'est pas notre Conseil d'arrondissement ni même le Conseil de Paris qui peut décider d'augmenter ces PV, ce qui pourrait, sans doute, permettre que ces verbalisations soient plus efficaces.

Néanmoins, je dois vous préciser qu'étant en lien régulier avec le président de l'association des commerçants des Abbesses, M. Brice MOYSE que j'ai revu encore il y a quelques jours, il m'a informé qu'il commençait à sentir un vent de fronde parmi un certain nombre de commerçants du quartier des Abbesses qui trouvaient que les passages commençaient à devenir quand même très intenses et se plaignaient de la quantité de verbalisations.

C'est évidemment un inconvénient pour ces commerçants. C'est plutôt une bonne nouvelle pour ce qui nous concerne parce que cela montre que les services de la ville font un travail efficace et que cela commence à se voir. Reste cette question des retraits de terrasses, puisque vous êtes en lien avec la direction de l'urbanisme, vous devez savoir que ce n'est pas une procédure à la légère, non

pas en termes de décision éventuelle de notre part mais en termes juridique. C'est une procédure contradictoire, longue. Il nous était indiqué qu'évidemment, il était tout à fait possible et d'ailleurs, on en a discuté avec le Maire qui n'est pas du tout opposé à cette solution, mais qu'il fallait savoir que ce serait long dans le temps, avec parfois des issues incertaines puisque évidemment, les responsables de ces établissements ne se laissent pas faire comme ça, vous l'imaginez bien, et font des procédures en retour et qu'il peut leur arriver de gagner.

Je vous le précise parce que ce n'est pas une recette miracle non plus. S'il y en avait d'ailleurs, elles ont été utilisées bien avant nous. Donc à ce jour, ce que nous pouvons faire, c'est évidemment mettre de côté tous les éléments nécessaires pour la constitution des dossiers et la multiplication des amendes va évidemment permettre de rendre ces dossiers de retrait de terrasses éventuel juridiquement plus solides. Donc, c'est d'ores et déjà un acquis. Deuxième élément, les services de la DPSP sont particulièrement alertés par nous-mêmes sur la nécessité de ne pas lâcher ces établissements et même si aujourd'hui à Paris, l'idée n'est pas de transformer Paris en une ville morte bien évidemment et que cette ville continue à être une ville où les touristes sont les bienvenus, où la vie dans les quartiers touristiques comme Montmartre est évidemment une priorité, cela ne doit pas se faire au détriment des riverains. C'est une évidence et donc les services de la DPSP vont maintenir leur pression forte mais peut-être n'arriverons-nous pas à éradiquer totalement le phénomène. Enfin, on a quand même déjà un certain nombre d'éléments pour que dans un avenir pas si lointain, un certain nombre de responsables pensent que ce sera, peut-être, le moment de devenir un peu plus raisonnable et de laisser davantage de places sur les trottoirs pour les riverains.

Afaf GABELOTAUD : Pour compléter. J'ai les mêmes échos des commerçants qui se plaignent d'un harcèlement, du moins, c'est comme cela qu'ils le disent, du nombre de passages de PV par la DPSP que je salue puisqu'il nous a été dit que les moyens de la direction de l'urbanisme n'étaient pas suffisants ; ils étaient en sous-effectif certain et qu'ils n'avaient pas les moyens de recruter de nouveaux inspecteurs. A cela, on n'a pas non plus une pression monstre, il n'y a pas assez d'inspecteurs. Donc, on ne peut pas arriver à avoir un effet aussi flagrant que ce que la DPSP fait et produit en ce moment puisque sur le non-renouvellement. C'est doublement problématique puisqu'en même temps, en ce moment, s'est créé aussi un mouvement de protection, justement, qui souhaite classer les terrasses des bistros parisiens en patrimoine immatériel de l'UNESCO. Ce n'est pas si alléchant que cela parce que s'il y a une vraie, une belle réflexion ; en même temps, ces débordements ou ces abus anesthésient et donnent peu de valeur à ce type d'initiative.

Tous ces débordements, on le connaît. Je plaide vraiment à ce que la question soit posée sur l'intégralité du 18^{ème} arrondissement, pas que sur Montmartre parce que cette espèce de concentration sur Montmartre focalise le problème uniquement sur un site, certes, touristique, très fréquenté mais on a des problématiques similaires sur d'autres secteurs du 18^{ème} ; on doit les traiter de la même façon avec la même attention. Cela peut être facteur de frustration. M. DAVIAUD l'a très bien expliqué, on est sur un secteur un petit peu particulier, c'est que nous avons des commerçants procéduriers. Donc, face à des commerçants procéduriers, les retraits de terrasses ou les non-renouvellements qui peuvent arriver au 31 décembre puisqu'on peut ne pas renouveler au 31 décembre les droits de terrasses, soit on dit rien, soit on met un avocat sur le coup et on invalide la procédure, ce qui a un double effet très négatif et en plus, décrédibilise totalement l'action municipale.

Donc, c'est vrai qu'on profite aussi de cette montée en puissance des actions de la DPSP pour verbaliser, acter, concerter aussi en même temps puisque M. DAVIAUD avec le conseil de quartier, avec les relations avec le président de l'association des commerçants, montre bien qu'il y a quand même des réunions, des décisions régulières de créer une espèce de médiation autour de cette problématique.

Arrivé à la fin de cette année, je pense qu'on sera un peu plus blindé pour avoir de choses concrètes pour demander des retraits de terrasses sans pouvoir être acculé de faute de procédure ou autres.

Eric LEJOINDRE : Le sujet est celui de l'équilibre. On est tous pour les terrasses. D'ailleurs, il peut nous arriver les uns et les autres d'y aller régulièrement et en même temps, on veut tous que les terrasses respectent les riverains. La difficulté est assez simple à énoncer, il faudrait que nous puissions avoir un pouvoir presque discrétionnaire et pouvoir décider et sans doute que les choses iraient mieux parce que nous connaissons bien les uns et les autres le territoire. Qui peut continuer à avoir une terrasse parce qu'il respecte les règles du jeu et qui ne peut pas continuer à avoir une terrasse parce qu'il ne respecte pas les règles du jeu ?

Mais notre démocratie est faite de telle sorte que pour un discrétionnaire vertical, ce n'est pas exactement comme cela que les choses fonctionnent et qu'on est obligé de se soumettre à un certain nombre de règles qui sont quand même aussi des protections et notamment, rue des Abbesses, la question est là.

Alors, on a quelques atouts, M. DAVIAUD et Mme GABELOTAUD les ont rappelés. J'en cite un autre, c'est la volonté de l'association des commerçants qui jouent le jeu de pousser ceux qui ne jouent pas le jeu à le faire parce qu'ils ont pris conscience que ceux qui ne jouent pas le jeu mettent en difficulté y compris leur propre commerce. De ce point de vue, c'est un élément nouveau qui vient de nous permettre d'avancer de la même façon que je saluais le mouvement et c'est peut-être même une première à Paris de l'association des commerçants pour travailler avec nous, pour réduire la circulation automobile sur la butte Montmartre. C'est rare que les associations de commerçants soient porteuses elles-mêmes de cette ambition-là.

Je vois aussi des difficultés, Mme GABELOTAUD l'a redit et je l'ai dit à ma façon, on n'est pas dans un pouvoir discrétionnaire. J'aimerais pouvoir dire : bingo, on supprime les autorisations à ceux qui abusent, mais les choses ne se passent pas exactement comme ça et je ne veux pas que la parole de la Mairie soit discréditée si on ne fait pas attention.

Donc, j'espère que l'action renforcée de la DPSP va pouvoir être utile ; qu'il y aura ce qu'ils appellent maintenant un effet nudge, c'est-à-dire que quand un commerçant se met à avoir une position plus favorable, les autres le suivent et si ce n'est pas le cas, évidemment, j'ai eu l'occasion de le dire déjà, je n'ai pas de problème de principe à interdire, à retirer un certain nombre de droits de terrasses. J'ai un problème juridique et il faut qu'on y travaille.

En tout cas, le travail est engagé. Je voudrais vraiment remercier et Mme GABELOTAUD et M. DAVIAUD qui se mobilisent au quotidien. Je le sais parce que je vois les échanges qu'un certain nombre d'habitants sont très mécontents, je les comprends mais ils comprennent aussi que tout cela est un peu compliqué et ils sont comme nous dans cette contradiction qui vise à passer beaucoup de temps sur les terrasses et en même temps à vouloir que les quartiers respectent les règles. On aura l'occasion d'y revenir plus tard dans notre étude des vœux sur une autre proposition de terrasses.

Le sujet c'est l'équilibre et le sujet c'est d'arriver à discriminer, ce n'est peut-être pas le meilleur mot mais à discriminer entre les comportements vertueux et ceux qui ne le sont pas et, juridiquement, cela est un peu difficile. Voilà ce qu'on pouvait répondre à ce stade.

40. Q182018164 – Question orale posée par les élu-e-s du groupe Les Républicains et citoyens indépendants relative à la recrudescence du crack Porte de la Chapelle

Pierre LISCIA : Depuis plusieurs mois, certains quartiers du nord-est de Paris connaissent une nette recrudescence du deal et de la consommation de crack. C'est le cas notamment du quartier de la Gare du Nord, du quartier de la Gare de l'Est, du quartier de la Chapelle, des stations, des tronçons

nord des lignes 4 et 12 du métro puisqu'il y a quelques semaines encore, des syndicats de conducteurs ont, à peine, plus marqué l'arrêt lorsque les quais étaient un peu trop fréquentés par des toxicomanes et évidemment la porte de la Chapelle.

Il est malheureusement devenu fréquent pour les habitants de ces quartiers d'être les témoins puissants de faits de deal et de consommations de crack et cela en tous lieux et à toutes heures du jour et de la nuit au niveau des bretelles d'accès aux périphériques. A la porte de la Chapelle, la situation est critique : un véritable bidonville s'y est constitué en bordure immédiate des voies de circulation ; des voies de circulation que les toxicomanes traversent très régulièrement au péril de leur vie et au péril des vies des automobilistes, le long desquelles vendeurs et acheteurs n'hésitent plus à stationner leur véhicule plusieurs minutes le temps pour eux de réaliser des transactions. J'ai vu, ce matin, un vélo qui y circulait d'ailleurs.

L'ampleur du phénomène est telle que la porte de la Chapelle est aujourd'hui le plus grand point de vente et de consommation de crack de France. Cette situation est alarmante à plusieurs titres. D'abord, elle est alarmante puisqu'elle présente un danger pour les toxicomanes eux-mêmes, un danger de mort imminente. Ces toxicomanes qui sont les premières victimes de leurs drogues, qui sont en situation d'exclusion et d'extrême précarité et dont l'état de dépendance annihile toute conscience d'eux-mêmes et des risques qu'ils encourent et qu'ils font encourir d'ailleurs aux autres. Cette situation présente également un danger pour les riverains qui sont exposés à de multiples sollicitations de la part de ces personnes, des sollicitations très souvent insistantes, parfois même agressives et violentes. Elles présentent également un danger pour les automobilistes, pour qui le risque de se laisser surprendre par un individu traversant une voie de circulation ou par un véhicule en stationnement est grand. Elle est préoccupante aussi pour les quelques commerçants du quartier qui connaissent des baisses de fréquentation de leurs établissements et qui enregistrent des pertes importantes de chiffres d'affaires et enfin, elle est dramatique, il me semble, pour l'image de Paris, en cela que la porte de la Chapelle, tout comme la Gare du Nord, est une porte d'entrée internationale dans Paris qui est empruntée par les investisseurs et les touristes qui arrivent depuis l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle et desservie par l'autoroute A1.

Si nous sommes, évidemment, bien conscients de l'extraordinaire complexité de la problématique et des efforts qui sont menés à la fois par les services de police pour le démantèlement des réseaux et également par les acteurs associatifs et sociaux pour l'accompagnement des toxicomanes dans des parcours de soins, force est de constater que la situation aujourd'hui est devenue si préoccupante qu'il est désormais indispensable de lancer, ce que j'appelle un véritable plan lancé contre le crack à Paris ; j'insiste bien sur le fait que ce plan ne doit pas être une réponse exclusivement sécuritaire puisque si une action policière est indispensable pour le démantèlement des trafics, elle est absolument contre-productive et inefficace sur la lutte contre la consommation.

Alors, M. le Maire, pouvez-vous nous indiquer quels sont les dispositifs et les mesures qui vont être mis en œuvre pour éradiquer efficacement et durablement le deal et la consommation de crack à la porte de la Chapelle, comme d'ailleurs dans l'ensemble des quartiers concernés pour y améliorer significativement les conditions de vie des habitants ? Merci.

Eric LEJOINDRE : Merci. Je vais demander à Mme DEMANGEL qui est à mes côtés, en charge de la santé et de la lutte contre la toxicomanie, de répondre précisément à une question qui a le mérite d'être précise et complexe, ce qui n'est pas le cas de toutes les interventions sur le sujet de la porte de la Chapelle.

Dominique DEMANGEL : Tout d'abord je voudrais rappeler, que comme vous le dites dans votre question, il s'agit d'un problème complexe, il s'agit d'un problème national et qui n'est pas uniquement parisien, il est français dans toutes ses composantes.

Effectivement, on a assisté au cours des derniers mois à un renouveau de l'arrivée du crack sur les territoires du nord-est parisien avec une arrivée très importante de produits et avec des réflexions, d'ailleurs, sur l'ensemble des parcours qui permettent l'arrivée de ces produits et des mesures correspondantes puisque là, il s'agit plutôt d'un travail de répression puisqu'une partie de ces produits arrivent des Guyanes pour ne pas le dire avec des phénomènes extrêmement inquiétants sur ces filières.

C'est un travail qui est en cours du côté des forces de police depuis déjà plusieurs mois.

Le gouvernement, devant l'interpellation que nous avons faite à plusieurs reprises, a souhaité commencer à réfléchir à un nouveau Plan Crack. Je dis bien, un nouveau Plan Crack, puisque le premier Plan Crack, comme vous le savez, avait été mis en place à l'initiative de la Mairie du 18^{ème} dans la première décennie des années 2000.

L'annonce de ce Plan Crack repose à la fois sur un partage de la part de l'ensemble des acteurs du diagnostic, donc celui de l'arrivée des produits et celui des trafics. Les travaux de préparation de ce plan auquel l'Etat travaille nous ont permis de nous exprimer, on a eu l'occasion en tant qu'ensemble des élus concernés par ces territoires, de faire un certain nombre de propositions et de remarques que je pourrais résumer sur deux orientations principales.

Tout d'abord, la nécessité de prendre en compte l'ensemble des territoires directement concernés, c'est-à-dire certes les territoires parisiens mais une grande partie du 93 et un certain nombre du territoire du 92 également. Il y en a d'autres dans la couronne parisienne, en ce qui concerne l'agglomération parisienne et de réfléchir sur la totalité des territoires et aussi de prendre en compte l'ensemble des publics car, vous y aviez d'ailleurs fait allusion avec des gens qui achètent mais qui repartent à vélo, il y a une multiplicité de publics qui consomment du crack et pour lesquels les modalités de prise en charge doivent être différentes. Ce qui nous a conduit globalement à souhaiter qu'il y ait une multiplicité de réponses avec des répartitions de ces réponses sur l'ensemble des territoires pour éviter qu'il y ait des flux qui soient des flux regroupant des publics de caractéristiques différentes et qui sont éventuellement difficiles à gérer.

Je rappelle, à cet égard, qu'en termes de moyens de réduction des risques, nous avons demandé à de multiples reprises dans les mois précédents que le matériel de réduction des risques et notamment ce qu'on appelle des « kit-crack » soit disponible de manière suivie dans le matériel qui existe déjà puisqu'il est déjà implanté dans le 18^{ème}. Cela, pour l'instant, n'avait pas fait l'objet d'une réponse positive. Donc, on espère qu'à l'occasion de ce nouveau plan, il y aura un ensemble de réponses positives.

Aujourd'hui, le travail est en cours, le calendrier n'est pas connu. Un certain nombre de propositions étaient formulées et nous sommes en attente de ce que seront les réponses de l'Etat à cet égard. Donc, je voulais faire ce rappel puisqu'il y a un travail important en cours. Pour dire un mot maintenant de la porte de la Chapelle, sur lequel effectivement la situation est une situation difficile avec une présence de nombre d'usagers qui ont conduit là à un autre travail en lien avec la Ville, le DPSP et la préfecture de police sur l'idée de préparer une évacuation de l'ensemble des personnes qui sont sur ces territoires. Ce qui implique, comme vous le savez, que puissent être faits auparavant un diagnostic social ainsi que des localisations d'hébergement. Ce diagnostic social fait par des associations spécialisées est en cours, il est assez largement avancé mais reste maintenant à avoir une réponse complète du côté de la Préfecture de région notamment parce qu'il nous faut des hébergements et des hébergements un peu spécifiques. Ce n'est pas de l'hébergement banalisé, c'est effectivement des hébergements avec une possibilité de suivi des personnes et de suivi, éventuellement, de leur prise en charge par des structures de réduction des risques.

Troisième élément pour déterminer ce que peut être une date d'intervention, se caler sur les fermetures du périphérique qui sont effectivement un élément. Donc, on est dans l'attente de ce calendrier avec l'ensemble de ces travaux aujourd'hui en cours.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup à Mme DEMANGEL. C'est un travail au long cours sur lequel on est pleinement à la Mairie du 18^{ème} engagé. On a d'ailleurs, à l'initiative de Mme DEMANGEL, réuni les trois maires d'arrondissement principalement concernés : Alexandra CORDEBARD, François DANIEAU et moi-même avec les équipes de l'Etat avec les associations, avec l'ensemble des acteurs pour aller plus loin et être source de proposition dans le cadre du Plan Crack qui est aujourd'hui, à juste raison, piloté par l'Etat car c'est une situation qui dépasse largement la question de la porte de la Chapelle et du 18^{ème}.

D'ailleurs, on observe une extension, pour le moment, des lieux dans lesquels sont présents les consommateurs de crack et notamment autour de la porte de Clignancourt ce qui nous amène à entamer une réflexion, là encore, sur ce qu'il pourrait être fait rapidement ou pas trop rapidement parce que les délais sont souvent longs mais ce qui pourrait être fait porte de Clignancourt pour éviter que cette porte connaisse les désordres que peut connaître aujourd'hui la porte de la Chapelle.

Je vais le redire pour réaffirmer les choses : nous avons demandé et j'ai demandé depuis de longs mois une opération de mise à l'abri des terrains dits de la colline. Cette opération a été engagée, plusieurs dates ont été définies par la préfecture de région et la préfecture de police qui auraient dû nous amener à ce que le problème soit réglé il y a plusieurs semaines déjà. Pour des raisons qui m'échappent, ces dates ont, les unes après les autres, été reportées.

Je redemande et j'ai l'occasion de le dire directement au préfet de police et à son cabinet qu'une date soit trouvée rapidement parce que plus on attend, plus l'opération sera difficile à mettre en place et plus le nombre d'hébergements à trouver sera important et plus les désordres dureront à la porte de la Chapelle.

Je comprends que c'est long et que c'est compliqué et je sais, compte tenu des demandes que nous faisons par ailleurs de mise à l'abri, à quel point aujourd'hui, le nombre des places permettant de mettre à l'abri des personnes est insuffisant et c'est le cas, évidemment, pour l'hébergement spécifique des usagers des drogues. C'est le cas aussi et on le constate à la porte des Poissonniers, pour d'autres publics à la rue.

Pour autant, on ne peut pas faire passer les usagers de drogues toujours après les autres parce que, d'abord ce ne serait pas juste, ils ont besoin d'être mis à l'abri mais parce que les désordres qu'ils causent sont très importants aussi. Donc, je souhaite que nous puissions avancer concomitamment sur la mise à l'abri que nous réclamons depuis de longs mois sur les campements et nous obtenons, nous, dans le 18^{ème}, très régulièrement des opérations de mise à l'abri du campement de la porte des Poissonniers, c'est assez inédit mais je crois que c'est aussi le fruit du travail long et patient et des bonnes relations que nous avons nouées avec la préfecture de police et avec la préfecture de région mais il faut qu'on puisse avancer, il faut que l'Etat avec nous, avec notre concours évidemment, mais que l'Etat qui pilote tout cela puisse avancer plus rapidement qu'il ne le fait sur ces questions.

En tout état de cause, nous y travaillons à la porte de la Chapelle, à la porte de Clignancourt, à Barbès, partout où les usages existent ou recommencent.

C'est vrai que nous nous adressons d'abord aux usagers les plus désinsérés parce qu'au fond, les usagers insérés de crack, il en existe mais on ne les voit pas et d'une certaine façon, c'est leur problème. Mais nous, nous travaillons sur ces publics très désinsérés qui posent des problèmes

absolument majeurs et qui rendent plus difficiles encore l'excellent travail que nous menons pour faire revivre et bien vivre la porte de la Chapelle avec les projets urbains que nous avons lancés mais aussi avec les projets quotidiens.

Je veux en finir en saluant deux groupes de personnes. D'abord, les agents de la Ville, de la DPE et de la DPSP soutenus d'ailleurs plusieurs fois par semaine par une entreprise supplémentaire qui essaie tant bien que mal de maintenir en propreté et vous savez à quel point c'est compliqué, vous avez encore constaté que nous avons été amenés à devoir fermer le périphérique pour pouvoir faire des opérations de nettoyage dans ces espaces et qui arrivent à remettre en propreté au quotidien la porte de la Chapelle, moins au quotidien l'entrée sur le périphérique incontestablement puisque les opérations sont très, très compliquées. On est, par ailleurs, face à un public extrêmement réticent à utiliser les moyens de propreté mis à sa disposition. Souvent quand on offre des bacs, des sacs, les choses sont rangées. Ce n'est pas du tout le cas de ce public-là.

Puis, je veux saluer le lourd travail que fait la police, non pas sur le champ social mais sur le plan sécuritaire et c'est essentiel et j'ai noté, vous l'avez peut-être vu, que les affaires au long cours ont été suivies et que la justice a ordonné l'expulsion d'un certain nombre de familles de dealers, non pas dans le 18^{ème} mais dans le 19^{ème} et moi, je me réjouis que nous ayons pu avec Paris Habitat faire ce travail et je vous annonce que nous avons demandé à Paris Habitat de faire le même travail une fois que les décisions de justice et les condamnations sont définitives auprès d'un certain nombre de dealers de Château-Rouge et de la Goutte-d'Or qui sont des locataires – s'ils sont condamnés – mais de dealers présumés en tout cas, des dealers qui, aujourd'hui, sont devant la justice et qui, s'ils étaient définitivement condamnés, auraient, je l'espère, la même peine supplémentaire que celle de leurs camarades du 19^{ème}. Nous avons demandé à Paris Habitat, je leur ai écrit récemment, de veiller à être très dynamique sur ces questions et ils le seront, encore faut-il que les décisions de justice soient prises et bien prises.

Il n'est pas d'usage de donner des prises de parole sur les questions orales, mais en l'occurrence, il s'agit d'un sujet important.

Gérald BRIANT : Evidemment, on partage tous les inquiétudes sur votre question. Je ne sais pas si plan Orsec, c'est la bonne formule parce que plan Orsec concerne la sécurité civile et les catastrophes. Malheureusement, ce n'est pas en une opération qu'on va régler, même un plan fut-il si ambitieux qu'on va y arriver parce que Mme DEMANGEL a bien dit ce qu'on allait faire. La question qui nous est posée, ce sont des choses qu'on a déjà faites : on a déjà fait des évacuations avec beaucoup de moyens, avec des partenariats et on est quand même face à un problème sanitaire profond, qui date de dizaines d'années, qui aujourd'hui est lié aussi à la géographie et à la Ville de Paris et qui fait que d'une certaine manière, il faut aussi qu'on soit assez lucide sur ce qu'il est possible de faire parce que ce qui peut se passer et ce qui s'est passé régulièrement, c'est que le trafic et après, les modes de consommation ont bougé. Vous avez eu après un triangle qui redescend jusqu'à Stalingrad et on a un phénomène qui fait que c'est très compliqué. D'une certaine manière, vous faites un travail d'opposition, il n'y a pas de problème. D'ailleurs, je félicite qu'il y a une renaissance de l'opposition parce que j'ai l'impression qu'elle avait disparu, manifestement elle existe. Mais je vous dis quand même, dire publiquement à nos concitoyens qu'on va régler avec un plan fut-il super ambitieux la question de la toxicomanie et la consommation du crack particulièrement me paraît, je ne vais pas dire démagogie. Il y a une volonté, il faut l'encourager.

D'une certaine manière, je suis pour qu'on ait une intervention délicate là-dessus parce que quand vous êtes notamment avec des usagers de drogues, c'est comme pour les publics, puisqu'on ne peut pas faire analogie par exemple, c'est très délicat de parler de migrants, cela n'a vraiment rien à voir. On peut avoir des analogies avec des SDF très cassés de la rue où là on reconnaît les choses, mais quand on est sur les usagers de drogues, c'est vraiment une telle complexité. C'est une dentelle

tellement difficile qu'il n'y a malheureusement pas, j'aimerais bien qu'il y en ait, mais je ne suis pas persuadé que la solution comme ça puisse être réglé via le plan le plus grand possible.

Vous me connaissez, je suis un défenseur de l'intervention publique avec les moyens qu'il faut. Donc il ne faut, de toute façon, pas lâcher l'affaire mais je préférerais le dire quand même parce que je ne veux pas nourrir de faux espoirs sur un dossier qui est vraiment, depuis que je suis élu, le plus compliqué auquel j'ai eu à affaire.

Pierre LISCIA : Juste un mot pour vous remercier de vos réponses très détaillées et qui permettent de bien saisir la complexité du sujet que je ne sous-estimais pas. Je n'attends pas de baguette magique. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai déposé, ce soir, une question orale et non pas un vœu parce que je sais bien que les choses ne se font pas d'un coup de baguette magique, comme le dit souvent M. le Maire.

Manifestement, il y aura une opération mise à l'abri dans les prochains jours, prochaines semaines, je ne sais pas. J'imagine que vous l'avez déjà en tête mais il est fort probable qu'il y ait, de nouveau, une occupation de ces sites-là une fois évacués assez rapidement, donc est-ce qu'il faut envisager des aménagements pour empêcher une nouvelle occupation sachant que cela ne fera que déplacer le problème et j'en suis tout à fait conscient.

Quant à la solution d'hébergement, effectivement, il faut un hébergement si j'ai bien compris adapté 7/7 jours, 24/24 heures et on ne peut pas se contenter, j'allais dire, d'une salle de consommation à moindre risque qui serait ouverte à des heures de bureau avec tous les désagréments que cela peut causer.

Donc, j'ai bien conscience de la difficulté du problème et je vous remercie pour vos réponses en espérant que les choses aillent pour le mieux rapidement pour ce quartier.

Eric LEJOINDRE : C'est sans doute une bien meilleure façon de procéder et de retracer la complexité des quartiers que d'autres manières de buzzer et de dire du mal de ces mêmes quartiers.

La question suivante concerne la rue Boris-Vian.

41. Q182018165 – Question orale posée par les élu-e-s du groupe Les Républicains et citoyens indépendants relative à la rue Boris-Vian et à la rue de la Goutte-d'Or

Christian HONORE : M. le Maire, la presse s'est faite l'écho de la décision de la famille de l'écrivain Boris-Vian de demander que la rue qui porte son nom soit débaptisée. Le motif invoqué est l'état dégradé du quartier et surtout, semble-t-il, une parole non tenue. Je ne connais pas d'exemple de demande de cette sorte. Cela pose une vraie question : comment en est-on arrivé là ?

Depuis des années, les habitants, individuellement, dans le cadre associatif, protestent contre la dégradation de leur cadre de vie. Ils ont d'abord des projets d'aménagement, font des propositions et avec M. BOURNAZEL, nous intervenons régulièrement au Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris pour vous alerter vous et la Maire de Paris et pour relayer les demandes et propositions des habitants.

Que ce soit quartier de la Goutte-d'Or, de Château-Rouge ou d'autres secteurs du 18^{ème} arrondissement, les habitants sont lassés des attermoissements, des promesses non tenues, des actions inachevées et souhaitent devenir acteurs de leur quartier, participer à une réelle dynamique, ils veulent prendre en main la rénovation de leur cadre de vie.

Je n'insisterais pas sur une autre première, mais signifiante elle aussi sur la mobilisation des habitants. Les riverains de Château-Rouge ont porté plainte contre la Ville de Paris et la Préfecture pour négligence. Ils ont gagné en première instance et en appel. Les habitants des quartiers populaires expriment la même demande : vivre dans un quartier propre, bien entretenu et en sécurité. La requalification urbaine des arcades de la rue de la Goutte-d'Or et de la rue Boris-Vian plusieurs fois annoncée, prévue, programmée, semble être toujours restée à l'état de projet.

La question que nous vous posons, M. le Maire, et que se posent les habitants de la Goutte-d'Or, pouvez-vous nous informer sur les projets de réhabilitation et de requalification des arcades rue de la Goutte-d'Or et de la rue Boris-Vian ? Pouvez-vous nous confirmer le calendrier des interventions et des travaux ? Pouvez-vous nous confirmer les annonces faites par l'exécutif en public en novembre 2016 annonçant la fin des travaux en 2020 ?

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette question qui va me permettre de tordre le cou à un certain nombre d'idées fausses que vous ne reprenez pas toutes mais que vous reprenez en partie et redonner des éléments d'information qui ont, tout au long de la période, été apportés à l'ensemble des acteurs de la Goutte-d'Or, par moi parfois, par M. NEYRENEUF d'autres fois, beaucoup aussi par d'autres adjoints ici qui ont l'occasion de discuter avec les uns et avec les autres. Après, quand on veut faire des coups politiques, on a le droit et c'est la vie démocratique, c'est comme cela que les choses se passent mais ce n'est pas comme cela qu'on fait vraiment avancer les dossiers, c'est vrai aussi bien des responsables politiques que des responsables associatifs parce que finalement, c'est aussi parfois comme cela qu'ils voient leur rôle.

Je vais vous donner des réponses très précises, notamment sur la question des arcades à la Goutte-d'Or, je voudrais avant cela noter un paradoxe. On parle aujourd'hui – le projet est totalement en cours – de la requalification des arcades de la rue de la Goutte-d'Or et aussi du passage Boris-Vian. Ce qui est étonnant, c'est que cette partie de la Goutte-d'Or a été complètement rénovée il y a quelques dizaines d'années – ce n'est pas nous qui étions en responsabilité, c'est Alain JUPPE – avec ce très grand projet de la rue de la Goutte-d'Or. Je pense que s'il y a bien la démonstration qu'on peut faire des erreurs en termes d'urbanisme, très clairement, celle-là en est une.

Il paraît qu'à l'époque, l'architecte et les élus de l'époque avec des débats assez vifs avec un certain nombre de responsables associatifs à l'époque, notamment M. NEYRENEUF, trouvaient formidable ces arcades parce que cela donnait un petit côté Beyrouth. Quelle image avait-il de la façon de faire de la rénovation urbaine ? Heureusement que nous avons tiré les leçons de ces échecs. Quand nous avons, avec Bertrand DELANOE et M. VAILLANT et un certain nombre d'acteurs associatifs de la Goutte-d'Or dans différentes fonctions, entamé le travail de l'éradication de l'habitat insalubre sur le reste du quartier et puis sur d'autres quartiers du 18^{ème}, en respectant le parcellaire, en recréant de petits immeubles, de beaux immeubles, en oubliant évidemment complètement cette idée absurde de créer des arcades où l'on se pose et où on peut procéder à tout un tas d'éléments.

Oui, nous nous sommes engagés, à peine 20 ou 30 ans après à retravailler sur la rue de la Goutte-d'Or, sur les arcades de la Goutte-d'Or, sur la placette Polonceau et sur le passage Boris-Vian parce que c'est comme cela et parce qu'il faut parfois remettre le métier sur l'ouvrage et régler les problèmes. Cela a été très long, vous l'avez dit. Moi aussi, j'ai trouvé cela trop long. Cela a été très long pour plusieurs raisons : d'abord, il fallait aboutir à un projet, ce n'est pas facile d'imaginer un projet pour corriger sans tout détruire parce qu'il y a des centaines, des milliers de logements, il y a des équipements publics et il y a des rues qui ne sont pas si larges que cela. D'ailleurs à l'époque, on faisait alors la rénovation urbaine énorme, on ne pensait pas tellement aux espaces verts mais c'était une autre époque. Donc, cela a été compliqué.

Vous le savez, il y a un droit moral et les architectes sont propriétaires de leur œuvre et de leur droit moral. Il a fallu discuter avec la succession non pas de Boris VIAN mais de M. TURNOWER pour voir comment nous allons pouvoir retravailler et puis, parce que sur le montage de cette opération a été pensé, sans doute y avait-il une rationalité à l'époque, mais de façon extrêmement compliquée.

Le nombre des acteurs qui interviennent sur ce dossier, qui sont des acteurs publics, est impressionnant. Quand j'ai souhaité, avant que nous puissions en faire la rénovation urbaine globale de la rue de la Goutte-d'Or et de la placette Polonceau, avancer sur un sujet qui était assez simple une fois qu'on l'a énoncé, celui... nous y sommes arrivés d'ailleurs ; d'ailleurs, les habitants le disent. Rappelez-vous comment étaient ces arcades il y a deux ans, avant qu'avec un engagement très fort notamment de la direction générale des services, de Vincent DE VATHAIRE et de Juliette HEON, nous arrivions à fermer une partie des arcades. Vous vous rappelez les dizaines de SDF qui dormaient là tout le temps, l'état de malpropreté absolu de cet endroit ? Nous avons mis trois ans à ne faire que fermer temporairement les arcades de la Goutte-d'Or, parce que le propriétaire des murs des commerces n'est pas celui qui les gère. Paris Habitat gère l'ensemble des logements mais pas l'ensemble des pieds d'immeuble. La Saemes qui est une structure certes qui sert de flic, mais qui a en charge la gestion des parkings, est propriétaire et gestionnaire au nom de la Ville d'un certain nombre de ces locaux. Donc, il a fallu se dépatouiller d'un montage qui avait été fait je ne sais pas comment mais je vous promets que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour ne plus jamais reproduire ce type de montage, pour faire une chose simple, la fermeture d'une partie des arcades. Nous continuons à travailler notamment avec le lieu d'accueil pour la jeunesse à poursuivre dans des éléments de complexité absolument importants.

C'est un projet urbain qui prend du temps, mais nous avons pris des engagements et on n'a pas l'habitude de ne pas les tenir. Je rappelle la programmation, il y a encore des études en cours parce qu'une fois qu'on a mis un morceau de crayon sur un papier et qu'on a décidé de monde idéal, il faut passer du monde idéal au monde réel et passer de l'un à l'autre n'est pas hyper long.

D'abord, la première idée, c'est quand même terrible d'en être là maintenant mais à nous de corriger ce qu'il y avait été mal fait à l'époque, c'est d'aligner les escaliers, de faire en sorte qu'il n'y ait pas de ruptures et donc, d'avoir une vraie visibilité qui aille du nord au sud sur l'ensemble des escaliers.

Cela va nous amener à déplacer les escaliers du passage Boris-Vian. Ce n'est pas absolument rien de déplacer des escaliers et puis, cela va nous conduire à devoir repenser le TEP, l'espace sportif qui est sur le toit du parking de la Goutte-d'Or.

Nous allons ainsi être en capacité de déplacer l'entrée du gymnase pour permettre que le gymnase ouvre sur la rue de la Goutte-d'Or et donc, avoir un trafic, un passage sur la rue de la Goutte-d'Or beaucoup plus simple et beaucoup plus nombreuse qui va aussi être source de sécurité. Nous allons en profiter pour essayer de construire sur la nouvelle date qui va être créée, un certain nombre de locaux qui devraient permettre d'accueillir de l'activité économique, ce qui serait une façon aussi de remettre du monde, de la visibilité et de la lumière dans ce passage.

Puis, nous travaillons aussi à créer un nouveau petit commerce sur la placette Polonceau pour là encore redonner de la lumière, de la vie et de la visibilité sur cette partie. Cette programmation est importante et elle est encore pour une part, en cours d'étude parce que ce n'est pas si simple que cela et je ne parle pas que des diagnostics, de l'amiante et de tout cela, mais de savoir si on peut passer de l'idéal au réel. Nous savons aujourd'hui que nous pouvons passer au réel et j'ai bon espoir que le sujet puisse encore accélérer.

En attendant, on n'a pas arrêté d'entretenir ce petit passage qui est mal éclairé parce qu'il est fait comme cela. Je veux remercier les agents de la Ville, les agents de la DPE, les agents de la DJS et de

l'ensemble des services qui essaient de maintenir ce passage en propreté. Ce n'est pas facile parce que c'est vrai que comme vous êtes dans un tout petit espace bien sombre – enfin bien sombre, il est éclairé mais bien caché de la rue – c'est très propice pour tous ceux qui veulent aller pisser dehors, c'est très propice pour tous ceux qui veulent aller faire des choses qu'ils n'auraient pas à faire si le passage, et c'est bien l'objectif, était plus large et plus éclairé.

Le passage est balayé 7j/7 le matin, passez-y vers 6h20-6h30, vous verrez les agents le faire. Il est lavé au moins deux fois par semaine à l'eau chaude, parfois un peu plus. Il est dégraphité régulièrement, regraphité très régulièrement aussi, sans doute regraphité plus vite qu'il n'est dégraphité, je veux bien le reconnaître.

Puis, nous avons l'année dernière veillé – ce sont des travaux temporaires puisque ce passage va disparaître de là où il est – à refaire les emmarchements, à remettre d'aplomb les guides pour faire en sorte qu'on puisse y être mieux.

Ce travail est fait, on continue. On fait en sorte que les services, c'est toujours compliqué quand dans un passage ou dans un lieu, il y a plusieurs directions concernées, puissent travailler et faire en sorte que l'on avance.

Je pense avoir répondu à vos questions. Quand est-ce que les travaux seront définitivement terminés ? C'est toujours assez difficile à dire compte tenu des délais mais en tout état de cause, je suis convaincu, ils vont débiter en 2019. Est-ce qu'ils seront finis en mars 2020 ? Je ne sais pas mais je sais qu'ils auront commencé. Cela aurait été un dossier long et compliqué, cela fait combien de temps qu'on parle de ce sujet ? Cela fait assez longtemps mais je sais qu'il sera réglé dans cette mandature et par l'équipe que j'ai la chance et l'honneur de conduire.

Je vous rappelle que nous avons engagé avec la Maire de Paris elle-même ici deux opérations dites « Tous mobilisés », l'une sur Château-Rouge avec des résultats, pas encore des résultats exceptionnels mais j'y étais samedi de 11h00 à 12h30 avec M. MENEDE et M. DAVIAUD. J'ai eu l'occasion de retourner voir les commerçants, ceux qui jouaient le jeu et ceux qui ne jouaient pas encore le jeu. Je veux redire qu'en tout état de cause, samedi matin au moins jusqu'à 12h20-12h30 quand j'y étais, j'ai constaté la présence importante de forces de police et d'agents de la DPSP qui ont beaucoup verbalisé, les agents de la DPSP, les forces de police moins parce qu'il n'y avait pas de vendeurs à la sauvette à ce moment.

Je veux remercier la DPSP de cet engagement et de cette verbalisation. Peut-être que les commerçants vont se plaindre auprès de vous d'être trop verbalisés mais j'assume complètement de le faire.

Idem sur le Tous mobilisés Polonceau que nous avons lancé en mairie du 18^{ème}, on a été obligé de reporter la réunion en présence de la Maire qui aura lieu au mois de juin et là encore, nous engageons une somme de solutions différentes pour arriver à régler l'ensemble des débordements. Je pense que c'est une bonne méthode de travail et je crois qu'elle va donner ses résultats. Ce ne sera pas le coup de baguette magique, cela n'existe pas mais les améliorations sont là et c'est l'essentiel.

Je vous propose que nous poursuivions avec les vœux. Le premier vœu est déposé par Mme GABELOTAUD. Je vous informe d'ores et déjà que l'exécutif que je conduis y est favorable. Cela m'évitera à devoir le redire.

VŒUX

42. V182018166 – Vœu déposé par les élu-e-s socialistes et radicaux de gauche à la Maire de Paris relatif à l'usage publicitaire des enseignes

Afaf GABELOTAUD : C'est plutôt une réitération de vœu que nous avons déjà voté en Conseil d'arrondissement le 20 juin 2017 au regard des faibles résultats ou du moins du peu de résultats obtenus pour avoir des réponses aux satisfactions par rapport à ce vœu. Je vous prie d'accepter le fait que je le redépose avec mon collègue M. MENEDE, relatif à l'usage publicitaire des enseignes.

Vous avez peut-être en tête cette histoire d'enseignes, surtout de vitrophanie et de pacification des vitrines qui sont aujourd'hui utilisées par un certain nombre d'acteurs de la téléphonie de cartes prépayées que je ne citerai pas mais qui sont cités dans le vœu puisqu'ils avaient déjà été convoqués par la direction de l'urbanisme en 2015 pour qu'il y ait une médiation. Rien n'a été fait puisque rien n'a changé ; ils continuent à utiliser la méthode de branding, c'est-à-dire d'achat d'espaces publicitaires sur les vitrines des commerçants contre rémunération, effectivement, toute une sorte de trafic de vendre l'espace sur les vitrines mais sans demande d'autorisation d'enseignes ou de pré-enseignes qui ne soient soumises à la direction de l'urbanisme et donc, sans autorisation tout court.

J'avais déjà ici évoqué le fait qu'un certain nombre de commerçants aussi utilisent des enseignes lumineuses qui restent allumées toute la nuit. On a d'ailleurs la malchance d'avoir un de ces fournisseurs d'enseignes boulevard Ornano qui nous fait quelque chose d'assez fabuleux, digne des illuminations des fêtes de Noël.

Aujourd'hui, il nous apparaît vraiment important, puisque nous ne tenons absolument pas et le constat a été fait avec M. MENEDE et moi qu'aujourd'hui, on est loin d'être satisfaits ni par la concertation, la médiation, la méthode ni même la prévention au niveau de l'information auprès de ces commerçants, surtout qu'on sait qu'un certain nombre de ces marques sont aussi impliquées en dehors de France aujourd'hui, pour l'instant, de pratiques illicites voire condamnées à l'étranger pour blanchiment d'argent et escroquerie organisée.

C'est pour cela que je réitère ce vœu auprès de la Maire, avec mon collègue M. MENEDE afin que des mesures soient prises à l'encontre des commerçants qui acceptent ce système publicitaire illégal et de mettre en place une communication pour prévenir ce phénomène. Nous avons des secteurs complètement vampirisés par ce type de phénomène, je citerais le boulevard Ornano, le boulevard de la Chapelle, le boulevard Barbès, les rues Marcadet, on a des secteurs qui sont totalement envahis et qui opacifient des vitrines entières, souvent sur des pieds d'immeubles qui sont des immeubles classés par les architectes des bâtiments de France, ce qui est, au niveau du patrimoine, absolument inadmissible et à l'encontre des souhaits de la Ville de Paris.

Nous avons aussi été sollicités par le conseil de quartier de la Chapelle qui nous sollicite sur ce point et qui nous a demandé aussi notre appui pour faire en sorte que ce phénomène disparaisse ou du moins s'amointrisse au maximum.

Demander aussi à la Maire de Paris, avec mon collègue M. MENEDE, d'accentuer le nombre de contrôles sur les enseignes, en général dans les quartiers populaires du 18^{ème}.

Ce vœu avait été déposé le 20 juin 2017 et avait recueilli un vote à l'unanimité, ce que je vous remercie. Si on pouvait refaire la même chose, ce serait super.

Eric LEJOINDRE : On essaie d'avancer sur ce dossier qui ne concerne pas que le 18^{ème} mais si on arrivait à avancer dans le 18^{ème}, on aura là encore pris un temps d'avance.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Nous allons voter ce vœu, nous l'avons fait la dernière fois. Je m'interroge toujours sur le procédé suivant : une adjointe à la Maire de Paris fait un vœu dans un conseil du 18^{ème} pour demander à la Maire de Paris d'agir. Est-ce qu'il ne serait pas plus simple que dans les réunions d'exécutif municipal, vous lui demandiez simplement d'agir sur les services ?

Loïc LORENZINI : Je voulais rappeler que depuis de nombreuses années et de nombreuses mandatures, les élus écologistes ont toujours lutté contre l'envahissement de l'espace public par la publicité sous quelque forme qu'elle soit et que ces techniques de branding sont une véritable pollution visuelle contre laquelle il faut être le plus ferme. Donc, nous voterons pour ce vœu et nous espérons que ces infractions seront bien enregistrées et sanctionnées.

Eric LEJOINDRE : Je rappelle que nous avons ici dans le Conseil du 18^{ème} une habitude de travail assez simple et vous avez vu à quel point nous sommes, en tout cas pour ce qui est de la majorité, peu actifs sur la question des vœux, nous parlons des vœux que nous déposons avec l'ensemble de l'exécutif parisien. Il peut même arriver que l'ensemble de l'exécutif parisien trouve utile qu'un sujet puisse être porté collectivement dans un conseil d'arrondissement. C'est toujours en discussion, pas forcément toujours en bonne entente mais toujours en discussion avec la majorité à laquelle nous appartenons que nous déposons ces textes. Voilà pourquoi je le voterai sans difficulté.

43. V182018167 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe EELV adressé à la Maire de Paris relatif à l'ouverture de la Petite Ceinture

Galla BRIDIER : Dans la même veine du vœu précédent et parce que cela fait l'objet de discussions très constructives mais de discussions quand même encore, ce vœu relatif à l'ouverture de la Petite Ceinture dans le 18^{ème} a pour objectif, non seulement de réitérer les engagements que nous avons tous pris, en Conseil de Paris vis-à-vis des habitants du 18^{ème} et s'assurer que ces décisions soient bien respectées, je n'en doute pas évidemment, mais surtout que le calendrier que nous appelons de nos vœux soit réalisé.

Ce vœu que je porte au nom du groupe Ecologiste est relatif à l'ouverture de la Petite Ceinture dans le 18^{ème}. Je vous rassure, je ne vais pas vous refaire l'histoire du combat des écologistes pour l'ouverture de la Petite Ceinture, d'autres seraient bien plus à même que moi de le faire dans cette assemblée, mais vous savez à quel point ce projet nous tient à cœur. Je me suis personnellement très investie sur le sujet depuis le début du mandat et je crois aussi que nous nous retrouvons aujourd'hui, tous collectivement, sur l'importance de l'ouverture de ce tronçon dans le 18^{ème}, notamment pour offrir aux habitants des portes mais pas seulement, de l'ensemble de l'Arrondissement, un espace vert et récréatif supplémentaire qui, comme vous le savez, même s'ils augmentent au gré des projets urbains, restent insuffisants à notre sens.

Donc, considérant ce que nous avons obtenu par voie d'amendement d'ailleurs en 2015, je le rappelle, à savoir l'élargissement de l'ouverture du tronçon du 18^{ème} de la porte de Saint-Ouen à la porte des Poissonniers, considérant aussi toute la concertation réalisée qui s'est déroulée dans l'Arrondissement et les engagements d'ouverture de ce tronçon pendant ce mandat, nous souhaitons demander à la Maire de Paris via ce vœu de nous garantir, en lien avec la SNCF, que ce tronçon sera bien ouvert au plus tard en 2019 tel que cela a été voté en Conseil de Paris, de s'engager aussi à ce que le contenu des aménagements et le calendrier des travaux soient communiqués au public dans la lignée de la concertation qui a eu lieu et enfin, de confirmer que ces aménagements seront légers et respectueux de la biodiversité et de réaffirmer le principe de gratuité de l'usage de la Petite Ceinture.

Carine ROLLAND : Nous vous rejoignons complètement sur l'importance du sujet. La Petite Ceinture représente un enjeu bien au-delà du 18^{ème} d'ailleurs, vous savez qu'il s'agit d'aménager les 2/3 de la

Petite Ceinture ferroviaire autour de Paris par les travaux actuellement en cours. Un véritable enjeu au moins à deux titres : la nécessité de créer toujours davantage d'espaces de promenade, de respiration pour parler plus largement, notamment dans des arrondissements du nord-est parisien très peuplés et souvent contraints, puis la valorisation d'un patrimoine végétal, d'un vrai patrimoine en termes de biodiversité, d'un patrimoine ferroviaire aussi. Donc, l'enjeu est multiple, il est tout à fait important et nous sommes attelés à cette tâche depuis le début de la mandature.

Concernant la première demande que vous avez formulée, qui concerne le tronçon du 18^{ème} et qui fera l'objet de futurs usages, une convention d'occupation temporaire va être signée entre la Ville et la SNCF de manière imminente. Elle ira effectivement de la gare de Saint-Ouen actuellement occupée par le Hasard Ludique jusqu'à la porte des Poissonniers. Nous en avons la certitude, nous sommes intervenus pas plus tard que la semaine dernière auprès du secrétariat général de la Ville pour faire accélérer les choses. Il nous a été assuré que dans un prochain conseil d'arrondissement puis un prochain conseil de Paris, cette convention d'occupation temporaire serait soumise à notre délibération.

Voilà pour ce qui est déjà réalisé dans ce que vous mentionnez.

Sur deux points de vigilance que nous partageons avec vous : la nécessité de l'accessibilité et la question des délais. L'accessibilité actuellement existe à deux endroits dans le 18^{ème} via l'escalier temporaire mis en place par le collectif Oikos sur le mail Belliard. Du côté de la porte des Poissonniers, la pente est douce, là où la Petite Ceinture ferroviaire est très encaissée dans le 18^{ème} et c'est une vraie contrainte pour les services de la Ville.

Donc, nous avons l'escalier actuellement existant d'un côté, une pente plutôt douce dont nous souhaitons qu'elle permette d'aller vers une accessibilité la plus PMR possible mais entre les deux, entre le tronçon qui va de la rue du Poteau à la porte de Clignancourt, la question se pose. Elle est encore actuellement entière, de savoir comment accéder à la Petite Ceinture. Il est tout à fait clair pour nous qu'on doit pouvoir accéder à chacun de ces tronçons, sachant que les tunnels ne seront pas ouverts à la circulation. Nous vous rejoignons sur ce point.

De la même manière, l'ouverture de la Petite Ceinture dans les délais que nous avons déjà partagés lors d'un vœu voté à l'unanimité dans ce Conseil et voté au Conseil de Paris, l'impératif c'est 2019. Un certain nombre d'arrondissements vont voir des travaux aboutir à une ouverture en 2018. Nous avons une Petite Ceinture très contrainte topographiquement, géographiquement de par son encaissement, nous l'entendons tout à fait, c'est néanmoins un engagement que nous avons pris collectivement et qu'il nous semble important de tenir.

En termes de concertation, vous avez mentionné le travail mené depuis mai 2017. Pour l'instant, les collectifs Traverse et Oikos ont établi un diagnostic pour voir en fonction des abords, notamment de la Petite Ceinture, de la densité de population à un endroit ou à un autre, ce qu'il est possible d'imaginer. Nous pouvons d'ores et déjà vous dire que les futurs usages se découperont autour de quatre grandes fonctions qui sont : respirer, créer, bouger et fertiliser. Mais tout ne sera pas fait au même endroit, il est des endroits qui se prêteront davantage à des activités liées à la nature en ville, c'est ce qu'on appelle « fertiliser » ou des animations autour du sport et autres, de la citoyenneté et de la culture, tout sera encore à imaginer, seront possibles.

Tout cela est en cours de construction. La concertation a bien fonctionné, elle continue. On en est à ces quatre grandes fonctions. Nous vous rejoignons dans le souhait de ce vœu pour faire en sorte que cela aboutisse le plus complètement et le plus promptement possible.

44. V182018168 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Communiste – Front de Gauche relatif au maintien des financements alloués par la Région au centre social « Accueil Goutte-d'Or »

Ian BROSSAT : Ce vœu concernait, dans sa version initiale, la situation du centre social Accueil Goutte-d'Or situé rue Laghouat et il a finalement été élargi à la situation des quartiers populaires.

Les quartiers populaires ont été soumis à rude épreuve depuis maintenant quelques temps, notamment depuis le changement de gouvernement. Nous avons eu coup sur coup toute une série de décisions ayant fragilisé un certain nombre de structures situées dans les quartiers populaires. Je pense évidemment à la décision du Gouvernement annoncé en 2017 de diminuer drastiquement les contrats aidés, je pense aussi à la décision de l'Etat de ne plus renouveler les postes d'adultes relais dans les quartiers dit de veille active, je pense aussi à des décisions émanant d'autres acteurs tels que la région Ile-de-France qui, depuis 2016, ne finance plus les emplois tremplin.

Tous ces éléments additionnés fragilisent un certain nombre de structures, notamment le centre social Accueil Goutte-d'Or qui joue un rôle extrêmement important dans ce quartier populaire de notre Arrondissement. Le Conseil régional a supprimé un financement de 30 000 € auprès du centre Accueil Goutte-d'Or, ce qui l'empêche de réaliser un certain nombre d'activités tournées vers l'insertion et chacun sait à quel point il s'agit d'un secteur essentiel dans ce quartier encore très marqué par le chômage.

Il s'agit, par ce vœu, dans sa version définitive, à la fois d'interpeller l'Etat notamment pour lui demander de revenir sur la décision de diminuer le nombre d'emplois aidés en 2018. Il s'agit aussi d'interpeller la présidente de la région Ile-de-France, Mme PECRESSE, à deux sujets : le premier est l'arrêt des financements des emplois tremplins, le deuxième c'est la décision relative à la suppression de subvention de 30 000 € auprès d'Accueil Goutte-d'Or. Il s'agit de lui demander de rétablir cette subvention.

Didier GUILLOT : On ne pourra évidemment pas voter ce vœu même si je comprends le souci du centre social de la Goutte-d'Or, dans la mesure où les attendus et en particulier la phrase qui dit d'entrée de jeu : « Le Conseil d'arrondissement dénonce le désengagement de l'Etat dans les quartiers populaires » au jour où des annonces particulièrement fortes ont été faites sur les quartiers populaires, je trouve que...

Brouhaha

Didier GUILLOT : Vous pouvez rire mais en l'occurrence, c'est effectivement un changement de paradigme, donc je comprends bien que pour ceux qui pensent que toute la politique ne tourne qu'autour de contrats aidés ou de subventions, c'est un peu compliqué. Mais j'ai une question toute bête. Aujourd'hui, il y a 60 000 agents à la Ville de Paris dont 50 000 sont des fonctionnaires et 10 000 sont des contrats – on va dire – précaires au sens large d'ailleurs contrats CDI, CDD, tout ce que vous voulez. Si ces emplois tremplins ou ces emplois aidés sont si formidables que cela, la Ville de Paris n'a qu'à les reprendre à son compte puisque c'est une forme qui manifestement est à ce point mis en exergue et mis en valeur.

Je ne suis pas sûr que ce soit le type d'emplois le plus important à créer aujourd'hui et que pour le coup, la hausse de la croissance, le nombre d'emplois créés en France et la redynamisation de l'économie à laquelle on assiste avec les premiers résultats, excusez-moi, je préfère des vrais emplois créés que des emplois aidés. En tout cas, c'est ce qui est en train de se passer.

Quand aujourd'hui, on fait appel aux entreprises pour lutter en particulier contre les phénomènes de discrimination, je pense que cela va dans un bien meilleur sens, même si je mets de côté la question

très précise du centre social. Mais je pense que s'il n'y avait pas eu tous ces attendus, on aurait pu voter si ce n'était pas aussi provocateur.

Gérald BRIAND : Je réagis parce que je veux bien tout entendre mais des fois... j'ai quand même écouté attentivement avant d'aller à la manifestation le président de la République, une heure et demie pour rien, pour du vide absolu, pour surtout une communication du désinvestissement de l'Etat dans les quartiers, c'est à cela qu'on a été confronté. Manque de moyens humains aussi alors qu'en plus, il y a une volonté. Il y a beaucoup de maires communistes qui ont travaillé main dans la main avec Jean-Louis BORLOO, avec d'autres personnalités politiques de divers horizons pour commencer à travailler, des maires de droite aussi qui étaient là, qui ont mis 19 propositions de valeur, mais cela a été balayé d'un revers de main.

On arrive à des gadgets – ce sont des gadgets – alors que ce sont des quartiers qui sont abandonnés, on parle de 5 millions de personnes où la moitié est en dessous du taux de pauvreté et on a un président de la République qui se désintéresse, parce que quand on n'y met pas le moyen et quand on fait juste de la communication, on fait un stand-up comme cela mais pendant une heure trente de discours pour au final que cela ne débouche sur rien ou quasi rien, je trouve cela malheureux. Par contre, on notera le sens des priorités présidentielles, c'est-à-dire que par contre, quand il s'agit d'exonérer l'ISF, tout d'un coup, il n'y a pas de problème, c'est l'urgence la plus absolue et au final, passez, muscade.

Fadila MEHAL : Compte tenu de l'urgence de la situation de ces quartiers populaires, je voudrais que nous ne prenions pas en otage politiquement des habitants qui ne demandent qu'à être écoutés. Ce que j'entends, ce sont des postures idéologiques. De quoi parle-t-on ? De la Politique de la Ville.

La Politique de la Ville, ce n'est pas Emmanuel MACRON qui l'a créée, il est élu depuis un an. La Politique de la Ville, c'est 40 ans de politiques, de dispositifs spécifiques pour mettre en avant l'émancipation de ces quartiers. C'est près de 40 milliards investis dans ces quartiers. Le résultat aujourd'hui, ce n'est pas Emmanuel MACRON qui en est responsable. C'est le désengagement de l'Etat. J'ai été moi-même directrice à l'agence de cohésion sociale, c'est 30 % pendant le mandat de M. HOLLANDE, 30 % de désengagement pour les associations. Ce sont des éléments factuels, objectifs que vous pourrez ne pas contester parce que c'est la réalité. Ce désengagement existe depuis des années.

Peut-être qu'il faut changer de méthode, qu'il faut arrêter de porter des financements pour des emplois subventionnés qui ont une utilité sociale, mais dont on sait que ce sont des parkings en termes d'inclusion professionnelle pour la majorité et qui sont très coûteux. C'est une réflexion que nous pouvons avoir sans idéologie.

C'est vrai que le nouveau gouvernement a fait un autre choix de tableur sur des emplois pérennes et qu'il y ait des modèles économiques viables. C'est une réflexion que nous pouvons avoir. Qui aujourd'hui produit des emplois ? Ce sont les entreprises.

Brouhaha

Fadila MEHAL : C'est la réalité. Ce n'est pas faire offense au tissu associatif qui fait un travail remarquable, mais le tissu associatif n'est pas là pour financer ou pour lutter contre le chômage. Trouvez-vous normal que des jeunes diplômés n'ont parfois que seule possibilité de trouver des stages dans des associations ? Trouvez-vous normal qu'en effet, à cause parfois de la discrimination, le taux de chômage est 40 fois plus important dans certains quartiers populaires où il atteint des sommets ? Aujourd'hui, il faut peut-être se poser la question : pourquoi ces jeunes ne peuvent pas rentrer de plain-pied comme des citoyens à part entière dans ces entreprises ? Il y a un travail à faire

sur ces sujets. Cela ne mérite pas que l'on sourie sur ces questions, franchement et c'est pour cela que je me les pose, que je nous pose collectivement. Mais dire d'un revers de main : c'est le désengagement, quand on voit qu'on a doublé par exemple les classes de CP, quand on voit les engagements, oui c'est la réalité sur le plan éducatif.

Donc, ce que je peux vous dire très honnêtement, un vœu signé par cette majorité, je n'en suis pas parce que je ne...

Brouhaha

Fadila MEHAL : Comment voulez-vous que je puisse adhérer au fait de dire que c'est un vœu qui s'adresse à un gouvernement qui vient d'arriver et dont on dit qu'aujourd'hui, il est porteur de tous les germes, de toutes les difficultés et de toutes les déconfitures de la Politique de la Ville ? Je suis tout à fait disposée à discuter sur l'utilité évidemment des centres sociaux, du tissu social qui est un formidable filet aujourd'hui pour faire en sorte que personne ne bascule dans l'exclusion, mais vous ne me ferez pas signer un vœu qui dit qu'aujourd'hui, le chômage peut être résolu par le tissu associatif parce que nous croyons dans les énergies, nous croyons que les entreprises ont une véritable responsabilité sociale et nous pensons que la Politique de la Ville et Dieu sait que j'ai énormément soutenu cette politique de dérogation exceptionnelle, elle a trouvé aujourd'hui son terme et qu'il faut qu'on raisonne peut-être autrement ici ensemble.

Nous pouvons faire une évaluation tout à fait objective de ce qui a marché. La ghettoïsation, cela existe ; la montée du communautarisme, cela existe ; les chômeurs et la discrimination, cela existe. Donc, si vous pensez que tout va bien et qu'il suffit de financer des associations pour résoudre le problème du chômage, permettez-moi, chers collègues, je ne peux pas vous suivre sur ce chemin.

Eric LEJOINDRE : Le débat sur la Politique de la Ville est toujours passionné et passionnant. Mais au-delà de la passion, je propose de regarder les textes parce que moi-même, s'il y avait un texte qui écrivait que nous allons régler le problème du chômage en France par les emplois aidés, je ne l'aurais pas signé, je ne l'ai pas signé d'ailleurs mais je ne l'aurais pas voté.

Le texte fonctionne dans l'autre sens, il constate le travail qui est fait dans nos quartiers notamment et en l'occurrence dans le quartier de la Goutte-d'Or, grâce aux emplois aidés. Il constate une réalité que tous les acteurs sociaux de l'Arrondissement constatent d'une difficulté supplémentaire aujourd'hui, liée à des choix et pas seulement le choix du Gouvernement puisque nous parlons aussi du choix du désengagement de la région Ile-de-France, de la Politique de la Ville et de l'emploi dans les quartiers.

Je propose que nous en restions à un débat sur le texte. Je n'ai pas encore eu le temps de regarder avec attention les propositions du président de la République sur les quartiers en Politique de la Ville, on aura tout à fait le temps d'y repartir mais parlons de ce texte.

Myriam EL KHOMRI : Je me permets de prendre la parole parce que j'entends beaucoup de postures et d'inepties autour de cette table.

D'abord, la question des contrats aidés, c'est bien sûr un dispositif qui permet de remettre les personnes à l'emploi mais cela n'a de sens que de regarder aussi la mission qui est faite en face et de dire que les contrats aidés sont inefficaces pour moi, cela n'a aucun sens. Cela n'a aucun sens pour plusieurs raisons : la première est que vous mettez, les contrats aidés ont la meilleure efficacité lorsqu'ils sont ciblés sur le public qui en a le plus besoin. Ce sont les personnes qui sont au chômage depuis très longtemps, sont les personnes qui se situent notamment dans l'outremer où le développement économique ne se fait pas de la même manière qu'en métropole, sont ciblés sur des personnes qui subissent des discriminations. Cela peut être des jeunes, soit issus des quartiers de la

Politique de la Ville, soit des situations de jeunes en milieu rural où on a une difficulté à développer de façon économique et c'est également les seniors et les mères famille monoparentale, le public malheureusement qui en effet, est concentré dans certains quartiers et qui subit des difficultés. C'est la première des choses, il faut que ces contrats aidés soient ciblés sur les personnes qui en ont le plus besoin.

La deuxième chose est qu'il faut que ce soit accompagné d'une formation. Ce que je vous dis, la DARES, les études statistiques vous montrent le taux d'insertion qui s'améliore selon la typologie des publics et selon la durée du contrat et également la formation qui s'accompagnait.

Qu'est-ce qu'on constate aujourd'hui ? Il y a eu une information cet été disant qu'on allait supprimer les contrats aidés parce que c'était inefficace et au final, on se retrouve aujourd'hui avec les contrats aidés parce que le Gouvernement a été obligé de reculer parce qu'il n'a rien prévu, notamment parce qu'il manquait des subventions pour les associations et donc, pour pallier, cela fait qu'il n'y a plus d'animateurs sportifs dans les quartiers. C'est la réalité. Au final, on recule et on met en œuvre les contrats aidés les moins efficaces, c'est-à-dire ceux avec des employeurs qui finalement n'accompagnaient pas de formation.

Les emplois d'avenir étaient en effet les plus efficaces puisque la moitié des jeunes avait une formation qualifiante, 70 % une formation certifiante. Pour des jeunes qui sont éloignés de l'emploi, qui parfois, cela va être leur première expérience professionnelle, je suis désolée mais cela a du sens. C'est la première des choses. Donc efficace, inefficace, cela ne veut rien dire, c'est mettre une baffe à 500 000 personnes qui en France sont sur des contrats aidés, qui montrent que leur emploi est fictif et que leur mission n'a pas d'intérêt, voilà la réalité.

Contre la réalité des choses, c'est que dans ces associations, il y a un travail et donc, s'il faut retenir peut-être une piste du président de la République aujourd'hui, c'est celle relative aux appels à projets de la Politique de la Ville et peut-être de convention pluriannuelle de moyens et de fonctionnement pour les associations, leur permettant de vivre de vraies subventions de fonctionnement et non pas les épuiser à faire des appels à projets à 2 000 €. Voilà, c'est une réalité et associative et également de vrai service sur un territoire.

La deuxième chose est qu'il est faux de dire que nous avons baissé de 30 % les crédits Politique de la Ville, je suis désolée, j'ai été secrétaire d'Etat à la Politique de la Ville, nous avons rétabli les 50 millions d'euros que Nicolas SARKOZY avait supprimés.

Brouhaha

Myriam EL KHOMRI : Je me permets de rétablir une certaine vérité.

Deuxième chose, si la nouveauté est de lutter contre les discriminations, permettez-moi de vous dire que le premier testing des entreprises qui a été fait en matière de lutte contre les discriminations porté par un ministère, cela a été le mien et c'est quand j'ai été ministre du Travail, nous avons fait un testing d'une quarantaine d'entreprises et aujourd'hui, ce qui semble-t-il inédit a été fait par moi-même il y a quelques mois de cela.

Eric LEJOINDRE : Je vous remercie de l'avoir rappelé parce que parfois, les vérités sont bonnes à dire.

Pierre-Yves BOURNAZEL : D'abord, une remarque de forme, ce n'est pas parce qu'on ne pense pas tous la même chose autour de la table qu'on ne doit pas se respecter dans nos prises de parole respectives. Evitons de huer ou de jeter des anathèmes sur les uns et les autres, chacun a la liberté tout de même de penser ce qu'il dit de manière sincère et authentique. Je trouve que c'est important pour le respect des uns et des autres.

La Politique de la Ville, le but normalement au départ est de permettre aux quartiers concernés et aux habitants qui y vivent un jour d'en sortir, c'est-à-dire de donner plus à ceux qui ont moins au départ pour leur permettre d'arriver vers l'égalité républicaine. Il n'est pas inutile de s'interroger sur ce qui a fonctionné et sur ce qui fonctionne moins bien, je pense que cela, on peut tous le considérer. Après, on peut débattre du curseur, c'est un débat politique tout à fait estimable.

Dire que le Gouvernement ne fait rien, ce n'est pas vrai. Lorsque le Gouvernement met en place par exemple le dédoublement des classes de cours préparatoires en zone d'éducation prioritaire renforcée dès septembre 2017, lorsque ce dispositif va s'étendre à toutes les classes concernées en zone d'éducation prioritaire et cours préparatoires et puis cours élémentaires première année à la rentrée 2018, il se bat pour l'égalité républicaine, pour l'égalité des chances parce qu'il donne plus à ceux qui ont moins au départ de capital social et de capital culturel.

Les premiers retours que nous avons collectivement parce que je ne dois pas être le seul, sont que cela fonctionne et qu'on le voit notamment dans le 18^{ème} arrondissement où neuf établissements sont concernés. Les parents nous disent, comme les enseignants, que lorsque des élèves sont beaucoup plus en difficulté, on peut maintenant davantage les aider, davantage les soutenir et on sait très bien que cela se joue dès le début, dès les premières semaines ou les premiers mois lorsqu'un enfant est en difficulté ou en décrochage. Si on peut l'aider davantage sur l'acquisition des fondamentaux : savoir lire, écrire et compter, c'est essentiel. Donc, ne caricaturons pas. Une action est menée sur l'égalité républicaine et qui cible bien les quartiers, les habitants et les enfants notamment qui en ont le plus besoin.

En revanche, s'il faut sortir à long terme ces quartiers de la Politique de la Ville, c'est parce qu'on a l'objectif de les remettre à égalité avec d'autres quartiers et permettre à ces habitants d'avoir les mêmes conditions de vie que d'autres habitants. Mais c'est un problème structurel.

C'est vrai qu'à titre personnel, tant que les quartiers n'ont pas trouvé aujourd'hui les possibilités d'assurer l'ascenseur social, l'émancipation même s'il y a des choses qui sont faites, je suis plutôt attaché de manière générale à maintenir un certain nombre de dispositifs en attendant la transition. Les deux ne sont pas incompatibles.

C'est vrai qu'à titre personnel, je suis assez gêné parce que je considère que les considérants sont extrêmement agressifs à la fois vis-à-vis de la Région et de l'Etat et que c'est inutile, mais dire simplement qu'on peut ici se battre pour sauver quelques emplois aidés parce qu'ils sont nécessaires dans un quartier ou se dire que sur les adultes, on peut faire des choses, oui pourquoi pas ?

D'ailleurs, mea culpa, il y a un certain nombre de demandes qui ont été faites que j'avais reliées, je n'ai pas obtenu satisfaction parce qu'on ne peut pas toujours convaincre ses interlocuteurs, c'est ainsi. Je veux dire par là que ce n'est pas contradictoire, on peut vouloir refondre une Politique de la Ville, avoir de nouvelles visions, il se passe des choses et en même temps, tant que des résultats ne sont pas là, on peut aussi vouloir maintenir un certain nombre de dispositifs dans l'intérêt général. A titre personnel, je m'abstiendrai sur le vœu présenté.

Eric LEJOINDRE : Je vais laisser la parole à tous ceux qui l'ont souhaité, c'est un peu notre tradition mais je vous demande de peut-être relire le texte, pas ce que chacun veut en lire. Je n'ai pas l'impression de commettre une agression vis-à-vis de quiconque en rappelant des faits, des réalités qui impactent notre territoire et en l'occurrence sur notre territoire, une association. Dire que les considérants sont particulièrement violents ou alors, on ne parle pas le même français mais c'est quand même... voilà.

Pascal JULIEN : Sur la méthode, quand on tient tranquillement des propos outranciers, cela déclenche quelques exclamations dans l'assemblée, cela n'a rien d'irrespectueux, c'est même un signe de respect, cela veut dire qu'on vous a écoutée, Mme MEHAL.

Ensuite, je ne vois pas ce qu'il y a d'agressif dans ce texte. Est-ce agressif de dire que nombre d'associations ont d'ores et déjà vu leurs demandes d'emplois aidés rejetées chez nous dans la Goutte-d'Or, dans le 18^{ème} ? Est-ce agressif de dire cela ? Non. Pas plus que de rappeler que la région Ile-de-France depuis 2016 ne finance plus les emplois tremplins, etc. Il n'y a rien d'agressif.

Vous avez une lecture, Mme MEHAL, M. BOURNAZEL, idéologique de ce texte. C'est la raison pour laquelle vous lui faites dire des choses qu'il ne dit pas. Moi non plus, je n'aurais jamais signé un texte qui dit qu'on va résoudre le problème par le retour à l'économie administrée ou par les subventions aux associations. Ces associations ont une mission très spécifique, utiles pour le territoire.

Ce texte parle de la Goutte-d'Or, vous n'avez ni l'un ni l'autre parlé de la Goutte-d'Or. Vous avez parlé de tout un tas de choses, vous avez récité le discours de MACRON d'aujourd'hui, parfois mot à mot même Mme MEHAL, comme quoi, vous êtes attentive au président, c'est très bien. Mais franchement, on vous présente un texte sur la Goutte-d'Or, parlez-nous de la Goutte-d'Or. On ne veut pas d'idéologie, on part au terrain et du terrain, on remonte les causes et on arrive à votre ami MACRON. Vous, vous restez dans les hautes sphères des grandes idées, alors, c'est ce qu'il nous a dit d'ailleurs, pas de catalogue mais une vision. Oh la la, super la vision.

Pour le reste, cela a été dit et il ne faut pas rallonger les débats, j'arrête.

Claudine BOUYGUES : Je ne vais pas rallonger les débats, mais tout de même, j'ai entendu des choses qui me dérangent et je voudrais revenir au vœu en particulier et dire qu'autour de la table, vous connaissez tous Accueil Goutte-d'Or. J'ai entendu M. BOURNAZEL et j'ai trouvé son intervention relativement plus équilibrée.

De ce centre social et des autres centres sociaux, je pense qu'on peut tous reconnaître le travail mené dans le cadre des centres sociaux, qui sont des organismes qui répondent à des missions de services au public voire, de services publics par moment. Donc, il est question de cela. Il est question que dans un quartier comme la Goutte-d'Or où l'on sait que le taux de chômage est très élevé, je ne vais pas revenir sur les contrats aidés et Mme EL KHOMRI a remis en place un certain nombre de choses qu'il était utile de rappeler. Je voudrais dire que quand le centre social de la Goutte-d'Or fait un travail sur la linguistique à visée professionnelle et qu'à ce titre, il voit – j'ai encore reçu un courrier aujourd'hui – ces subventions attribuées a priori par l'Etat diminuer, cela lui pose un problème de gestion. Je veux bien qu'on parle de coût social mais le coût social qu'on va avoir avec la casse associative dans un certain nombre de quartiers, je vous dis qu'il y aura un coût, certes.

On peut parler de cela et de la même manière que quand on parle de j'étais en train de, chercher le mot tout à l'heure que vous avez employé Mme MEHAL, sur la responsabilité sociale, je considère que les activités ont une responsabilité sociale. On en est d'accord.

Je ne vois dans ce vœu qu'une aide à des gens qui travaillent sur le terrain dans un quartier qui doit encore rester en Politique de la Ville sur les critères que nous connaissons tous, parce que ce quartier de la Goutte-d'Or a encore des difficultés et ce n'est pas le stigmatiser, ce n'est pas mettre le doigt sur des éléments négatifs, il y a des choses formidables qui se passent dans la Goutte-d'Or et on les connaît tous ici autour de la table.

Ce que je ne comprends pas honnêtement c'est que vous ayez déplacé sur un problème national un problème que vous connaissez tous pertinemment, sur une association que vous connaissez pertinemment, où vous savez tous que cette association fait un boulot incroyable en direction de

gens qui en ont besoin et notamment, en matière de chômage. Je m'occupe de l'emploi, j'ai envie de le dire et à partir de là, je voterai ce vœu et dès demain.

Fadila MEHAL : Est-il possible de répondre en 30 secondes ?

Eric LEJOINDRE : Non, à la fin puisque très libéral.

Fadila MEHAL : Mais non, juste ce qui vient d'être dit par M. JULIEN.

Pierre LISCIA : Je vais être très court pour laisser à Mme MEHAL de pouvoir reprendre la parole si elle le souhaite mais simplement, comme vous avez à cœur de rétablir certaines vérités, je voudrais faire un point de pédagogie – si j'ose dire – concernant ce qui est écrit dans ce vœu. Là, je n'y vois pas d'agressivité mais simplement certainement une erreur ou une omission sélective sur l'action de la région.

La région et vous le savez, Valérie PECRESSE étant très attachée à la bonne gestion des deniers publics, contrairement à ce qui était le cas pendant 17 ans avant qu'elle n'arrive à la présidence de la région, a considérablement renforcé le contrôle de l'usage des deniers publics et des subventions aux associations qui sont aidées par la région Ile-de-France, notamment en exigeant que toutes les associations – je ne dis pas que c'est le cas de l'association concernée mais en l'espèce, je ne connais pas suffisamment le dossier – mais en exigeant que des rapports d'activités soient notamment fournis à la région puisque beaucoup d'associations à l'époque étaient subventionnées sans jamais rendre compte de quoi que ce soit de leurs activités à la région Ile-de-France. D'ailleurs, encore une fois, je ne dis pas qu'il s'agit de l'association concernée, je dis quelle a été la logique de la région Ile-de-France. Je pense d'ailleurs que la Ville de Paris serait bien inspirée de faire la même chose.

Sur la question des emplois tremplins, le conseil régional s'est rendu compte que bon nombre d'associations subventionnées ouvraient des emplois tremplins pour des postes qui n'avaient aucun lien avec l'insertion et avec le principe même de l'aide à l'emploi, ce qui a conduit à voir que certaines associations soutenues utilisaient des emplois tremplins pour des postes de directeur administratif ou directeur financier.

Donc, pour pallier à ce manque de recettes aux associations, la région a créé un fonds de transition de 2 millions d'euros pour permettre à ces associations de prendre pourquoi pas des apprentis avec des aides de 5 000 € à 7 000 € par an et pour s'assurer justement que les emplois tremplins soient de véritables emplois tremplins.

Eric LEJOINDRE : Je demanderai à Mme AKKARI de donner des éléments de réponses plus précis sur l'ensemble de ces sujets.

Loïc LORENZINI : Je suis désolé, je vais parler un peu de moi. J'étais un peu choqué par les propos tenus par Mme MEHAL, notamment – si j'ai bien compris – mettant en opposition ce qui seraient les vrais emplois créés par les entreprises et ce qui seraient finalement des demi-emplois créés par les associations, en tout cas les emplois aidés.

Je voudrais juste, à titre d'illustration, rappeler ce qu'ont été les emplois jeunes au début des années 2000, je fais partie de cette génération, pas moi directement mais de nombreux amis qui ont profité et qui ont bénéficié des emplois jeunes, qui bien souvent, constituaient une première expérience professionnelle. Une première expérience professionnelle dans des domaines qui étaient naissant : l'écologie, la transition, le développement durable, l'éducation à l'environnement, des emplois qui aujourd'hui sont devenus pérennes. Surtout, c'est que cette première expérience liée aux contrats aidés, ce premier emploi, donnait enfin une expérience ; une expérience qui permettait

d'être – entre guillemets – un peu plus pris au sérieux par l'entreprise comme l'entreprise du secteur privé, comme vous le dites, Mme MEHAL.

Donc, je ne comprends pas cette opposition. Surtout on sait bien, c'est que l'économie de marché et les entreprises privées vont là où il y a un marché solvable, elles vont là où elles vont pouvoir se faire de l'argent. Donc, là où il y a des besoins exprimés, des besoins sociaux, qui est-ce qui peut y répondre à part l'Etat, à part les services publics, à part les politiques publiques, à part la Politique de la Ville, à part le tiers secteur, à part l'économie sociale et solidaire ?

Donc, il n'y a pas à opposer ce qui serait de vrais emplois des faux emplois. Je pense qu'on a besoin d'emplois aidés pour constituer cette première expérience. Merci.

Maya AKKARI : M. le Maire, si vous le permettez, je voudrais d'abord réagir sur les propos de M. LISCIA que je trouve assez irrespectueux du travail : un des élus, deux des services aussi bien de la Ville que de l'Etat.

Quand vous dites que la région n'a pas renouvelé les subventions à certaines associations, je pense – comme cela par exemple – à la Salle Saint-Bruno parce qu'il n'y a pas de rapports d'activités assez précis, parce que l'association ne rend pas suffisamment compte de son travail. Un, vous tenez des propos diffamatoires sur une association qui rend publiquement dans le cadre d'une AG de son travail. Moi, je vous le dis : la Salle Saint-Bruno a perdu plus de 30 000 € de financement. C'est nous, la Ville qui compensons.

Avec mes collègues élus ici, nous passons des soirées entières, parfois jusqu'à 10, 11h, minuit sérieusement à étudier des tableaux Excel avec des collaborateurs du cabinet du Maire, avec les directions de la Ville, avec les délégués du préfet, à éplucher ligne par ligne les subventions, les financements, les rapports d'activités. Avec mon collègue M. DAVIAUD, nous faisons des kilomètres et des kilomètres de réunions avec les associations, même des associations historiquement partenaires à qui nous demandons ici : quel public, combien de publics en quartier prioritaire ? Combien de publics en quartier de veille ? Combien de femmes, combien d'hommes ? Combien en précarité ? Combien de seniors ? Combien de jeunes ? Ce sont des heures et des heures de réunions. Parfois, nous allons à la confrontation avec des associations qui pourtant ont des actions reconnues mais nous sommes garants de la bonne gestion des deniers publics. Nous le faisons parce que nous ne sommes pas démagogiques et nous voulons gérer correctement nos dossiers et rendre correctement compte à nos citoyens de ce que nous faisons avec l'argent public.

Je ne peux donc pas vous laisser dire que si AGO a vu ses subventions baisser, si Adage a vu ses subventions baisser, si la Salle Saint-Bruno a vu ses subventions baisser parce qu'ils n'ont pas suffisamment rendu compte, cela je ne peux pas vous laisser dire cela parce que ces associations font un travail formidable. Quand vous voyez Adage par exemple, 80 % de sortie positive vers l'emploi ; 80 %. Ce que, malheureusement nos services publics – aussi bien géré par la gauche ou par la droite on va se le dire, c'est quelque chose de structurel les problèmes des quartiers populaires – nous n'arrivons pas à le faire, Adage arrive à le faire.

La question des emplois aidés dans le 18^{ème}, elle me semble ne pas se poser de la même façon qu'elle se poserait dans les autres territoires. Pourquoi ? Parce que nous, dans le 18^{ème}, nous avons une richesse associative qu'il n'y a nulle part ailleurs. Nous sommes la deuxième maison des associations de France après Marseille. Du fait que nous ayons cette richesse associative, que nous soyons dans la capitale, nous avons une richesse humaine dans ces associations. En vrai, tous les emplois aidés sont des emplois militants où nous sous-payons les gens au regard de leurs qualifications. La réalité, elle est là. C'est-à-dire que nous n'utilisons pas ces emplois aidés pour trouver de l'emploi à certaines personnes qui n'y arriveraient pas.

Moi, au quotidien, dans mon action dans les territoires, quand une association me dit : on participe au projet de la Politique de la Ville, on va prendre un stagiaire ou on va employer quelqu'un du quartier. Moi je dis, dans le 18^{ème}, nous avons 93 000 habitants en Politique de la Ville. Notre objectif avec le Maire du 18^{ème} et la Maire de Paris, ce n'est pas de trouver un emploi à un ici ou un là-bas etc. pour faire, genre : on emploie des gens des quartiers ; notre objectif c'est de faire baisser le taux de chômage dans le quartier de 32 à 25 %. Donc, je ne peux pas laisser dire ici que les emplois aidés sont utilisés comme des emplois parking. En tout cas, ce n'est pas la réalité du 18^{ème}. C'est peut-être la réalité d'autres territoires mais, au regard de la configuration de notre Arrondissement, ce n'est pas la réalité. En tout cas moi, maire-adjointe à la Politique de la Ville, dans mon travail au quotidien avec les associations, voilà le discours que je porte. L'objectif c'est de mettre en place des politiques publiques d'envergure qui permettent de baisser significativement le taux de chômage dans nos territoires. Le 18^{ème}, en Politique de la Ville c'est 100 000 habitants. Ce n'est pas un quartier de 2 000 ou 3 000 habitants, donc cela n'a rien à voir.

Ensuite, ces emplois tremplins, je ne trouve pas du tout les propos de ce vœu agressifs. Ils n'expriment que la réalité. Sur la question de la gestion sociale, oui, nous assumons que nous avons aussi un regard social sur les gens qu'emploient les associations grâce à nos subventions. Quand on me dit que tel emploi de telle association – puisqu'on parle de la Goutte-d'Or, je cite par exemple Paris Macadam va être supprimé – bien sûr que j'ai un regard attentif, un, au niveau de l'action que peut apporter cette personne, la richesse qu'elle peut apporter pour le quartier, deux, pour son devenir à elle, en tant que personne. C'est évident que nous assumons ce regard également parce que nous nous sommes appuyés sur ces associations et ce n'est pas du jour au lendemain qu'on va leur dire : « au revoir ».

En tout cas, ces emplois, ils bénéficient à l'action et bénéficient directement aux habitants. Pour parler encore de la Goutte-d'Or, si on supprime tous les emplois aidés, Ados ne pourra plus faire du soutien à la scolarité auprès d'une bonne centaine, je crois qu'ils sont à 127, de plusieurs dizaine de jeunes dans nos quartiers. En tous les cas, avec le Maire du 18^{ème}, Colombe BROSSEL et la Maire de Paris, régulièrement nous interpellons l'Etat sur cette baisse drastique des moyens, que ce soit au niveau des subventions des associations ou des emplois aidés qui nous sont bien utiles dans notre action publique.

Un dernier point, les emplois aidés ne sont pas l'alpha et l'oméga de l'action publique. L'action publique au niveau de la Politique de la Ville, elle est immense, elle est très riche et heureusement. Par ailleurs, M. BOURNAZEL, je vois cela dans les médias également, on parle du dédoublement des classes etc. cela concerne un niveau. Là, on parle de dizaine de milliers de personnes. Donc, une action publique d'envergure sur les quartiers populaires, cela ne peut pas être une action ciblée sur une tranche d'âge. Mais il faut que l'action, elle concerne l'ensemble de la population dans sa diversité.

Eric LEJOINDRE : Je propose que l'on n'ait pas de débat de politique générale sur tous les sujets. Je vous demande vraiment de revenir sur les sujets en cours et essayer de ne pas élargir sinon, on ne va pas en finir ; surtout on nie le sens de notre Conseil d'arrondissement.

45. V182018169 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Communiste – Front de Gauche relatif à l'externalisation du Service de Ménage dans les bibliothèques

Danièle PREMEL : Ce n'est pas de la politique générale mais quand même, personne ne sera étonné que le groupe PCF-front de gauche s'élève et dénonce la privatisation du service de ménage dans 17 bibliothèques de la ville dont celle de Robert-Sabatier et Vaclav-Havel pour notre Arrondissement.

Il ne s'agit pas là d'une défense d'un dogme mais bien la défense d'une conception de la place du service public dans un lieu comme les bibliothèques. Externaliser le service ménage, c'est ne pas reconnaître qu'une équipe est un ensemble de compétences où chacun apporte sa pierre et que cette implication dans le faire demande une stabilité, une continuité et une adhésion.

Externaliser le service, il ne peut y avoir de suivi, de continuité, de responsabilité. La personne devient à ce moment-là interchangeable et anonyme. Une femme ou un homme de ménage, ce n'est pas un pion indifférent aux finalités de son travail et au projet auquel il participe. Au contraire, ouvrons la réflexion sur ce que peut apporter à l'équipe de la bibliothèque sa présence et ses compétences.

Cette décision a été prise sans aucun dialogue social, notamment au sein du CHSCT, de la DAC et ce qui témoigne de la non-reconnaissance de ce travail et de l'indifférence vis-à-vis des personnes. Si le seul critère, soi-disant économique, est l'explication d'une telle décision, alors élargissons le débat sur la place du travail dans la vie, la reconnaissance de son utilité sociale, et la défense d'un contrat stable, reconnu et non précaire. Si le seul critère est celui d'une nécessité pragmatique et non celle voulant se conformer à une idéologie libérale économique, pourquoi ne pas établir que ce service ménage soit confié à des structures d'insertion de l'économie sociale et solidaire ?

C'est pour toutes ces raisons que nous vous demandons, M. le Maire, d'intervenir auprès de la Maire de Paris pour que la Ville de Paris revienne sur sa décision d'externalisation, que le service du ménage dans les bibliothèques soit public, la création d'emplois nécessaires aussi à la fonction du nettoyage en lien avec l'ouverture le dimanche de certaines bibliothèques. Je vous remercie.

Carine ROLLAND : Mme PREMEL, vous faites référence dans votre vœu au fait qu'au début de ce mois de mai, 17 bibliothèques municipales dont deux établissements du 18^{ème}, Robert-Sabatier et Vaclav-Havel ont vu le nettoyage des locaux passer de la régie municipale à un prestataire privé.

Il s'agit d'un évènement dans un processus engagé de longue date. Un processus qui est le renouvellement des marchés de nettoyage des locaux et qui court de 2018 à 2022. C'est dire que le fonctionnement via le cadre de marchés publics n'est pas une nouveauté. Vous parlez de privatisation comme si on changeait de pied, qu'on changeait de modèle, ce n'est pas le cas. Concernant le nettoyage des locaux municipaux, nous sommes bien sur un plan pluriannuel pour lequel un équilibre existe déjà entre emploi en régie municipale et emploi externalisé. Cet équilibre n'est pas rompu. Il s'agit aujourd'hui d'une réorganisation. Cela a d'ailleurs été évoqué au précédent Conseil de Paris puisque Mme SIMONNET avait posé sensiblement la même question orale que votre vœu et que Christophe GIRARD y avait répondu.

Donc, il n'y a pas de privatisation soudaine, inédite, mais bel et bien la mise en place d'une organisation dont la Ville considère qu'elle est mieux adaptée à la fois aux usagers et aux personnes qui travaillent dans la ville, dans le service des ménages et qui peuvent travailler aussi chez les délégataires. Les deux axes qui président à ce changement, ce sont l'optimisation de l'organisation et, justement, puisque vous en parlez, des conditions de travail améliorées via la déprécarisation. Puisque qu'est-ce qui s'est passé ? Ce qui se passe depuis le début du mois de mai ? Dix-sept agents municipaux qui travaillaient auparavant dans diverses bibliothèques, donc de manière disséminée, qui étaient amenés à des mobilités, à des horaires parfois difficiles, en tout cas, à des lieux de travail et des horaires fragmentés, ont pu, s'ils le souhaitaient, effectuer une mobilité, soit vers le grand site administratif de Mazas dans le 12^{ème} arrondissement, soit vers le secteur de l'Hôtel de ville. A l'inverse, des agents issus des prestataires privés travaillent en bibliothèque.

Cette mesure, elle vise à quoi puisqu'on parle de déprécarisation ? Elle vise à faire en sorte que les agents dont on parle qui sont désormais dans le 12^{ème}, qui sont désormais près de l'Hôtel de ville

travaillent de manière plus regroupée, avec du travail en journée, donc davantage de temps plein pour ces gens et une volonté de la part de la Ville d'encadrement plus abouti aussi.

Vous parlez de dialogue social. Le dialogue social, il a eu lieu ; si ce n'est qu'il a eu lieu dans le cadre de la direction concernée : celle de l'immobilier, de la logistique et des transports, dite DILT. Les agents de nettoyage ne relèvent pas, même pour les bibliothèques de la direction des affaires culturelles ; ils relèvent de cette dite direction. On ne pas revenir sur le déroulé et l'enchaînement des dates, mais les réunions ont bel et bien eu lieu et le jour de grève qui a été souhaité par l'un des syndicats à le DAC, aucun agent de la DILT n'a suivi le mouvement. Donc, je ne pense pas qu'on puisse dire que la concertation et le dialogue social se soient mal passés ou ont été négligés.

J'apporte enfin une ultime précision, parce qu'on a de manière récurrente des discussions sur : qu'est-ce qu'apporte l'externalisation ? Comment est-elle faite ? Notamment son unique objectif serait de faire des économies.

Pour ce qui est du prestataire retenu, nous y avons pris soin, nous l'avons vérifié, le critère de choix principal n'a pas été le motif économique. Le prestataire retenu n'était pas le moins-disant en termes tarifaires. En revanche, il disposait, il promettait, de meilleurs critères sociaux avec notamment des outils de prévention des risques, sujet très suivi à l'Hôtel de ville actuellement. Ils mettent en place un plan de formation pour les employés. Vous parliez de faire corps avec l'ensemble des autres métiers, cela passe aussi par la formation et puis, c'est un prestataire qui privilégie les embauches en contrat à durée indéterminée et là aussi, c'est une manière de lutter contre la précarisation.

Voilà pour notre avis. Voilà pour les raisons qui feront probablement que, M. le Maire ne donnera pas d'avis favorable au vœu déposé.

Pascal JULIEN : Nous voterons pour ce vœu parce que de toute évidence, si vous nous dites qu'il y a eu une concertation avec les instances sociales, j'en suis pas sûr qu'il y en ait eu avec les partenaires de la majorité. Sans cela, ce vœu n'aurait pas été déposé.

Deuxième point, nous n'avons pas vraiment la garantie que les renouvellements des contrats en cours et que des agents publics ne seraient pas menacés.

Enfin, on a d'autres rumeurs sur des externalisations. Je vais en citer une que j'ai eue sur le service des inhumations, par exemple. J'ai entendu dire qu'on pensait l'externaliser, que le service actuellement assumé par la DEV, ce serait une entreprise privée qui le ferait, ce qui aurait pour effet d'augmenter le coût des funérailles pour les citoyens. J'en aurais d'autres exemples. La question que je pose et certainement qu'on posera lors du prochain Conseil de Paris, on voudrait voir avec la Maire de Paris un bilan de la réalité existante et de ses intentions. D'ici la fin du mandat, est-ce qu'il y a des intentions d'externaliser certains services ? Pour l'instant, franchement, trop d'incertitude, trop de flou, cela ne préjuge pas de ce qu'on fera forcément au Conseil de Paris mais ce soir nous votons pour ce vœu.

Laurent QUEINNEC : En préambule, d'abord quelques précisions. Parce que dans ce vœu, il y a des termes qui s'amalgament. On parle tantôt d'externalisation, puis de privatisation. Ce sont deux choses totalement différentes, il s'agit bien ici d'externalisation et juridiquement, ce n'est pas la même chose. Cet amalgame un peu politicien, vous en êtes assez férus.

Ensuite, il faut bien préciser qu'il s'agit du service public des bibliothèques et pas d'autre chose. Tout en conservant le service public des bibliothèques, on peut tout à fait envisager une externalisation sur une fonction parfaitement utile mais au contour relativement simple, celle du ménage. A quelques conditions bien sûr, il faut que cela garantisse un excellent rapport cout-efficacité d'une

part et ensuite, que les personnels soient parfaitement traités et que tout se passe bien sur le plan humain ; c'est naturellement fondamental.

La vraie question, c'est donc celle du coût. Là, il y a beaucoup de paradoxes parce que quand on externalise, on ne sait jamais si le coût est plus intéressant ou pas. On ne peut vraiment le savoir. Mme ROLLAND nous dit que ce sera plus cher puis finalement vous, dans votre vœu vous expliquez que ce sera moins cher ; vous dites : considérant que l'économie budgétaire prime. Il y a une économie budgétaire, donc c'est intéressant. On ne sait pas vraiment où on va en réalité.

En fait, il amalgame un certain nombre de choses, l'externalisation fondamentalement peut être intéressante aux conditions humaines et de coût qui sont avantageuses pour la collectivité et naturellement, nous votons contre ce vœu.

Eric LEJOINDRE : Je veux conclure et passer au vote en disant que, encore une fois, j'invite les uns et les autres à voter sur les textes tels qu'ils sont. On ne vote pas sur des rumeurs ou des potentialités. Je ne dis pas que c'est faux mais j'en ai pas entendu parler, ce n'est pas ce qui est dans le texte. Il n'est pas question d'autres choses que du service du ménage dans les bibliothèques qui a fait l'objet, je ne sais pas dans quelle discussion avec des groupes politiques, en tout cas qui a fait l'objet de discussion avec les partenaires sociaux. Je rappelle que cette externalisation permet notamment aux agents de la DILT, donc aux femmes de ménage qui étaient avant dans nos bibliothèques, de bénéficier dans leur nouveau service de temps plein et de meilleures conditions de travail. Ce qui n'est quand même pas totalement rien quand on a la volonté de déprécier comme nous l'avons la fonction publique parisienne et qu'il ne s'agit dans ce vœu que de cela.

Donc, il me semble que le nombre de réponses apportées devraient amener à considérer que ce vœu, à mon sens en tout cas, n'est pas fondé. Mme ROLLAND n'a pas dit que ce serait plus cher ou moins cher ; elle a dit que la question du coût n'était pas l'élément unique ou l'élément essentiel du choix de la Ville. Pourquoi ? Parce que nous voulons une prestation de qualité et que la Ville a veillé dans son appel d'offres à faire en sorte que des conditions d'exercice dignes du métier de femme de ménage puissent être réalisées par les structures qui y répondront.

Enfin, je crois qu'il s'agit de décisions déjà été prises dans le cadre d'un plan pluriannuel et que donc, on est vraiment au bout de la démarche. Ce qui m'amène à penser qu'il y a quand même eu des discussions avant, sinon c'est un peu tard. Voilà pourquoi comme Mme ROLLAND, je propose de ne pas voter ce vœu. Il n'est pas adopté.

46. V182018170 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Démocrates, Progressistes et Européens relatif à la piétonisation de quartiers

Didier GUILLOT : Tout d'abord, ce vœu part de plusieurs constats. Le premier, c'est celui que, parce qu'on l'oublie bien souvent, on parle toujours des débats entre la politique de la voiture, en termes de déplacement, de vélo, de transport en commun mais le premier moyen de déplacement des Parisiens est de très, très, très loin la marche. Je ne vais pas faire de mauvais jeux de mots mais en l'occurrence, les Parisiens sont avant tout des marcheurs avant d'être utilisateurs des autres moyens de transport. C'est 66 % de part modal et donc, vraiment nous devons favoriser ce mode. C'est vrai que l'autre constat que l'on peut faire tous – ce n'est pas un constat politique – c'est simplement que, quand on regarde l'ensemble des grandes villes de France, la piétonisation est un phénomène qui s'est quasiment généralisée, je pense à Lyon, je pense à Bordeaux, je pense à Nantes, je peux faire la liste complète pour être à peu près allé dans toutes les grandes villes. De ce point de vue, le débat parisien s'est un peu asséché ou en tout cas, concentré sur un seul lieu : les voies sur berge mais pour moi, la piétonisation ne peut pas être simplement celle de la promenade, qui est une très belle réussite et j'en suis un utilisateur fervent. En l'occurrence, la piétonisation doit aussi concerner

des zones touristiques, des zones commerciales et des zones où les Parisiens ont envie de pouvoir se déplacer par ce mode de façon sans être en confrontation avec d'autres modes plus agressifs. On l'appelle les circulations douces.

Je rappelle également, et là je m'adresse à notre majorité que dans notre programme – je n'ai plus les termes exacts mais que chacun pourrait le retrouver sans difficulté – il était indiqué qu'en gros, chaque arrondissement devait définir de nouvelles zones piétonnes, une ou deux nouveaux quartiers piétons. De ce point de vue, on n'a pas beaucoup avancé, nous, dans le 18^{ème} en dehors de la question de la rue Marcadet. Je me félicite du très beau projet que nous avons porté d'ailleurs avec le Comité vélo et qui, j'espère, aboutira avant la fin de la mandature mais, pour moi, il est évident qu'on doit définir de nouvelles zones et de nouveaux quartiers.

Dans ce vœu, nous proposons plusieurs rues. La première, je dirais, qui est une évidence, c'est la rue Steinkerque qui est aujourd'hui la rue piétonne de fait. Mais, passons du fait au droit et de faire en sorte que cette rue devienne définitivement une rue piétonne en tant que tel. On propose également la rue du Poteau, on propose également des rues autour de la Halle de l'Olive puisque c'est une très belle réussite ce quartier qui est déjà en partie piéton et puis évidemment, le haut de la butte Montmartre, il suffit de prendre la seule rue Norvins, le partage de la voirie avec le flot touristique et les voitures qui s'aventurent dans cette rue est un non-sens.

Enfin, nous proposons que ce partage puisse être fait dans un premier temps tout simplement sous forme d'expérimentation et en prenant l'expérience de Paris respire, une très belle expérience mais en la généralisant quotidiennement et en faisant un partage du temps. Tout simplement en disant qu'en gros, la piétonisation concerne avant tout le moment où les Parisiens sortent – quand ils sont au boulot, c'est un peu moins le problème – qu'en l'occurrence, on peut parfaitement définir des zones, ce que font beaucoup de villes touristiques, où l'activité économique fonctionne le matin et donc l'usage de la voiture peut être utilisé le matin et à partir de, on propose à partir de 15h à 6h du matin, on se retrouve avec comme « Paris respire » des zones beaucoup plus larges que celles qu'on connaît aujourd'hui pour faire avancer la piétonisation dont notre Arrondissement a besoin.

Eric LEJOINDRE : Vous a été distribuée sur table une version légèrement amendée du vœu que M. MENEDE va vous présenter.

Gilles MENEDE : Tout le monde a eu une version du vœu amendé. Pour répondre à M. GUILLOT, effectivement les motivations de ce vœu correspondent à la politique que nous menons ensemble depuis le début de la mandature, la politique municipale d'Anne HIDALGO et de M. le Maire. En effet, dans tout vos considérants, vous reprenez – et nous le reprenons avec vous – toutes les réalisations que nous faisons ensemble dans le cadre de la réduction de la place de la voiture, du développement de la circulation douce, de la création de piste cyclable dans le cadre du Plan vélo, des aménagements de zones piétonnes notamment aussi avec le Plan Paris piéton. Tout cela, nous le faisons par idéologie, en quelque sorte, mais nous le faisons par plaisir et en concertation avec les riverains, avec les commerçants, en tenant compte de toutes les contraintes techniques.

Je suis donc globalement d'accord avec tout ce que vous avez proposé. On a simplement ajouté quelques modifications et précisions sur votre proposition de vœu pour avoir la version que vous avez sur table, notamment à propos de la généralisation de la zone 30, vous évoquez le fait qu'il va bientôt avoir lieu. Elle a déjà été amorcée dans le 18^{ème} avec la zone 30 Evangile; elle va bientôt se poursuivre avec la zone 30 Jules-Joffrin. On aura une réunion prochainement au mois de juin pour présenter cette zone 30 Jules-Joffrin.

Concernant les pistes cyclables, vous avez, à juste titre, salué et je le salue également le très bon travail du comité vélo et de la piste cyclable de la rue Marcadet fait par mon prédécesseur à ce poste.

Effectivement, on va avoir une piste cyclable complète sur toute la rue Marcadet d'est en ouest, de la place **Rubailot** à Guy-Môquet. Aujourd'hui, ils ont déjà réalisé la partie qui va de la rue des Poissonniers au boulevard Barbès. On fera tout pour vous rassurer que soient fait d'ici la fin de la mandature, toutes les autres parties de cette grande rue Marcadet, avec une piste cyclable. J'ajoute aussi, on va avoir une réunion d'information des riverains demain sur un aménagement de voie, bus et piste cyclable sur l'avenue de Saint-Ouen, réunion qui a lieu demain soir à l'école Joseph de Maistre. Christophe NAJDOVSKI, adjoint à la voirie, présente le projet en présence des Maires du 18^{ème} et du 17^{ème} et des adjoints concernés. Voilà les ajouts faits sur la généralisation de la zone 30 et piste cyclable. Paris respire, vous l'avez invoqué, pourquoi pas l'étendre ? Nous l'expérimentons d'ailleurs aujourd'hui à Château-Rouge avec un succès relatif mais dans le cadre de l'opération Tous Mobilisés il faut expérimenter cette nouvelle zone Paris respire.

Pour terminer sur le vœu proprement dit, nous avons reformulé l'extension de Paris respire, ce que vous avez appelé les zones à circulation variable. OK aussi pour l'expérimentation des rues piétonnes sur des créneaux horaires.

Sur les deux premiers points, la rue de Steinkerque et la rue du Poteau, la rue de Steinkerque, actuellement, les services de la voirie y travaillent. Elle est effectivement piétonne de fait et cela fait partie de nos engagements de la piétonner réellement. Les services de la DVD travaillent à des aménagements de voirie. Elle est surtout signalétique dans un premier temps mais il ne faut pas oublier quelque chose que je trouve étonnant que vous n'ayez pas signalé dans le cadre actuel que nous avons de notre ville depuis quelques années à Paris : c'est une rue très, très passante avec beaucoup de touristes où n'importe quel véhicule fou pourrait s'introduire. Les questions de sécurité dans cette rue sont très importantes à prendre en compte très rapidement. Voilà pour la rue Steinkerque, pas de problème. Enfin pour la rue du Poteau, nous avons souhaité l'enlever parce que l'expérimentation d'une piétonisation, on l'estime difficile dans cette grande rue avec un énorme plan de circulation modifié avec beaucoup de déploiement humain sur la DPSP et la suppression comme sur les projets de rues avec des pistes cyclables, donc de suppression de beaucoup de places de stationnement. Par contre, peut-être que cela pourra s'envisager dans un cadre d'une extension de Paris respire.

Tel est le vœu amendé que nous vous proposons et j'espère que l'ensemble des personnes présentes ici ce soir pourra voter.

Douchka MARKOVIC : Pour dire aussi que dans les considérants, vous parlez du grand succès populaire de la piétonisation de l'avenue des Champs-Élysées, c'est une bonne chose mais vous avez oublié de mentionner quand même le grand succès aussi de la piétonisation des berges sur Seine.

Pour dire que donc nous allons nous prononcer de façon positive pour ce vœu, évidemment, nous sommes pour la piétonisation de la Ville de Paris et notamment dans nos quartiers à nous du 18^{ème} pour une piétonisation progressive mais on l'espère massive. Evidemment, cela permet de baisser la pollution, d'avoir moins de pollution atmosphérique, moins de bruit, moins de gaz à effet de serre, tout cela provoque moins de stress et donc moins de maladie pour nos riverains et riveraines. Forcément, c'est une bonne chose et nous devons essayer de progresser dans cet axe-là.

Notre seul regret peut-être, c'est que la liste des rues proposées est trop courte et nous souhaiterions qu'elle puisse s'allonger et faire en sorte que progressivement, l'espace public puisse être réapproprié à d'autres fins que celle du trafic routier. Bien sûr, plus de places pour les piétons, c'est aussi plus de places pour la mobilité douce et cela, pas uniquement pendant les weekends, cela est aussi important de le mentionner, qu'on espère que cela ne soit pas seulement pendant le Paris respire pour le samedi et le dimanche mais on a besoin d'avoir plus d'espaces au quotidien, tous les jours. Nous sommes favorables à votre vœu.

Carine ROLLAND : Effectivement, la liste pourrait être, et nous la souhaiterions tous, plus longue. Je salue le fait que les quartiers concernés dans le 18^{ème} soient pour le coup très divers. Aussi s'associent désormais à ce type d'initiative les commerçants. Les commerçants du 18^{ème} réfléchissent, se mettent autour de la table sur ce type d'avancée. C'est à souligner parce que cela montre bien que la commercialité fait partie intégrante de la vie de la Ville et que ce mode de circulation douce bénéficie aux uns (piétons, cyclistes et autres), bénéficie aussi aux autres. Il faudrait que Paris continue d'être pionnier en la matière.

Ces deux précisions étant faites, M. GUILLOT, acceptez-vous que nous mettions au vote le vœu amendé ou souhaitez-vous maintenir le vôtre ?

Didier GUILLOT : Non, je peux parfaitement retirer mon vœu au profit du vœu de l'exécutif dans lequel je reconnais parfaitement.

47. V182018171 – Vœu déposé par Pierre-Yves BOURNAZEL, Fadila MEHAL, Christian HONORE et Félix BEPPO relatif à la tranquillité publique et à la végétalisation de la porte Montmartre

Pierre-Yves BOURNAZEL : Ce vœu émane des habitants de la porte Montmartre qui ont sollicité le député Stanislas GUERINI et moi-même. A leur demande et en soutien à leur démarche, nous portons le vœu suivant.

D'abord, à la porte Montmartre, il y a une demande très forte de lutter contre la vente à la sauvette, contre l'occupation illégale du domaine public et un retour à la tranquillité publique et à la sécurité. C'est la raison pour laquelle, d'abord ce vœu demande au préfet de police un engagement plus fort par une présence importante des effectifs sur le terrain en lien avec la brigade de lutte contre les incivilités pour lutter contre cette occupation du domaine public.

Ensuite, les habitants souhaitent légitimement la végétalisation et une amélioration du mobilier urbain, notamment rue Huchard et mail Binet. Ils souhaitent également la jonction du square Binet et Sambat pour améliorer leur cadre de vie.

La demande est très simple, c'est que la Ville de Paris, la Mairie du 18^{ème} puissent travailler en concertation avec les habitants sur la végétalisation et sur le mobilier urbain, notamment sur Huchard-Binet et sur la jonction des deux squares et interpeller la préfecture de police pour une action beaucoup plus ciblée et beaucoup plus importante pour assurer la tranquillité publique et la sécurité du quartier.

C'est un vœu d'intérêt général et je suppose que chacun pourra le voter. Je vous remercie.

Maya AKKARI : M. BOURNAZEL, j'ai le sentiment parfois que, à chaque fois que l'on avance sur un sujet, vous faites un vœu pour dire « il faut avancer ». C'est comme pour les arcades Boris-Vian tout à l'heure, on a mis en place Tous mobilisés, tout ce qu'a décrit le Maire. Ici aussi sur l'ensemble du lot Binet, vous n'êtes pas sans savoir que nous avons mis en place un comité de suivi, auquel était d'ailleurs présente Mme DEBONNEUIL et dans ce comité de suivi, il y a une réponse à toutes vos questions.

Sur les projets de végétalisation et d'aménagement urbain des mails Henri-Huchard et René-Binet, on avance. C'est M. DURAND, l'adjoint au Maire aux espaces verts qui n'est pas présent aujourd'hui mais qui y travaille, qui mène des réunions de concertation avec les habitants, il y a un projet de fermes pédagogiques, de buttes enherbées, d'aires de jeux, des zones d'animation entre le square Marcel-Sambat et le square en face, une borne foraine pour qu'il y ait de l'électricité, peut-être que vous n'êtes pas au courant mais très souvent, nous sommes sollicités par les associations pour de

l'électricité, de l'eau, etc. donc on va prévoir une borne. Vous n'êtes pas sans savoir non plus que les habitants du quartier ont fait dans le cadre du budget participatif qui n'a pas été retenu parce que, au début, on n'avait pas mis en place de dispositifs spécifiques pour les quartiers populaires pour le budget participatif un parcours sportif sur le mail Binet mais le Maire a souhaité que nous reprenions à notre compte ce projet qui n'avait pas été voté et il l'a mis dans un projet beaucoup plus global pour réfléchir à une cohérence plus large du devenir de ce mail. Nous avons un calendrier précis puisque le début des travaux va commencer en septembre 2018.

Eric LEJOINDRE : On a voté une délibération là-dessus, il y a plusieurs mois.

Maya AKKARI : Voilà. Ensuite, j'ai évoqué la jonction entre le square René-Binet et le square Marcel-Sembat, tout cela se fait dans le cadre de la concertation avec les habitants.

Par ailleurs, vous demandez au préfet de police d'accroître la fréquence et le nombre de contrôles de force de police pour limiter la vente à la sauvette, les habitants ont dû vous dire ainsi qu'ils nous ont dit – Mme DEBONNEUIL était là – qu'il y avait un réel progrès au niveau de la vente à la sauvette, même si ce n'est pas satisfaisant encore complètement mais nous y travaillons main dans la main avec l'Etat et M. le Maire, vous me disiez que la semaine prochaine, vous rencontrez le préfet de police pour avancer sur ce sujet.

Ce comité de suivi Binet d'ailleurs est mis en place, c'est une instance de travail. Nous ne l'avons pas ouverte au public dans un premier temps mais nous avons invité toutes les personnes, les habitants, les associations impliquées dans la vie du quartier. Nous l'avons d'ailleurs élargi aux associations de commerçants et aux associations de parents d'élèves, en plus du public classique que nous invitons à ce type de réunion. Nous avons évoqué également l'avancement des travaux sur le quartier. Parfois, les travaux ne sont pas menés jusqu'au bout ; donc nous soutenons les habitants auprès de Paris Habitat et auprès de la DVD, auprès de diverses directions pour améliorer encore plus, encore mieux la vie dans ces quartiers.

Il y aura bien évidemment une réunion publique qui sera organisée à la rentrée. Nous avons tout un plan de travail, un calendrier et nous travaillons sérieusement à l'avancement de tous les projets sur ce quartier.

Nous ne voterons pas votre vœu parce que nous faisons au-delà de votre vœu actuellement.

Eric LEJOINDRE : Je vais rajouter un mot. D'abord pour vous dire que non seulement nous travaillons et d'ailleurs nous avons voté à l'unanimité des délibérations qui visent justement non seulement à la rénovation du square Binet mais au lien entre le square Binet et le square Marcel-Sembat donc vous aviez tous les éléments d'information qui vous permettaient de répondre directement aux habitants si vous le souhaitiez d'ailleurs que sur ce travail-là, il est en cours.

Nous travaillons en plus à la végétalisation de la rue Gérard-de-Nerval avec une problématique liée aux places de stationnement. Nous avançons avec les amicales des locataires, avec les habitants pour faire en sorte que la végétalisation de cet espace puisse être un élément supplémentaire du travail que nous faisons pour lutter contre l'installation des vendeurs à la sauvette parce que l'enjeu dans nos discussions entre la Mairie du 18^{ème} et la Ville de Paris et la préfecture de police, il est bien non seulement d'améliorer le cadre de vie des habitants mais aussi de réduire les espaces disponibles pour l'installation de la vente à la sauvette.

C'est pour cela que nous avons réglé le problème de la rue du Docteur-Babinski et c'est pour cela que nous sommes arrivés à avancer en bonne coopération. Nous avons une réunion mensuelle entre le directeur du cabinet du préfet et moi-même pour parler justement des problèmes de sauvette.

Rappelez-vous dans quel état était ce quartier, il y a moins d'un an. C'était quatre jours par semaine, des milliers de personnes qui venaient vendre en même temps. Aujourd'hui, il reste une difficulté la nuit que je ne néglige pas, au contraire, sur laquelle nous travaillons mais cela devrait quand même vous amener à indiquer une satisfaction sur le travail que nous avons réalisé. Enfin, c'est moi qui ai fait ce travail-là, c'est comme cela, le Maire. Puis, nous avançons et là encore, nous aurons dans les semaines et les mois qui viennent des bonnes nouvelles à annoncer parce que nous sommes arrivés, parce que nous nous étions engagés à faire revenir de l'emploi et beaucoup d'emplois dans le quartier et vous avez constaté que l'immeuble d'entreprise est fini ou quasi fini. Les structures qui vont s'y installer – je ne vais pas encore vous révéler le nom parce que c'est comme cela mais – sont trouvées, elles sont extrêmement qualitatives, elles seront un geste très fort de confiance dans ce quartier. L'hôtel de tourisme à côté a des travaux qui avancent assez vite aussi et là encore, quel geste, quel signe de confiance pour l'avenir de ce quartier que d'arriver à y installer un hôtel d'entreprise avec des structures aussi qualitatives – vous le découvrirez – et un hôtel de tourisme à cet endroit et c'est bien la démonstration, c'est vrai pour la porte Montmartre comme c'est vrai pour les autres portes de Paris. Pour la porte de la Chapelle comme pour la porte de Clignancourt ensuite, c'est là où le travail sur l'urbain que nous faisons et l'investissement énorme que nous mettons dans ces quartiers depuis des années et des années donnent ces bons résultats.

Voilà pourquoi comme Mme AKKARI, je me vois mal voter un vœu à moi-même qui me demande de faire ce que je fais déjà. Donc, je voudrais vous proposer de le retirer en constatant qu'il est réalisé, sinon je ne pourrais pas le voter mais ce ne serait pas un problème majeur.

Félix BEPPO : D'abord, expliquer pourquoi est-ce que vous avez vu sur le vœu que vous avez reçu avec la convocation et l'ordre du jour la mention que je cosignais ce vœu ? D'abord, cela suscitait un petit émoi, il faudrait que l'on se calme un peu, il y a deux ans à tenir avant les élections, il ne faut pas partir sur tous les vœux et faire des procès d'intention. En tout cas, je vais expliquer très simplement ce qui s'est passé.

Le groupe démocrate progressiste européen fait partie de la majorité municipale du 18^{ème} à la fois par volonté et à la fois parce que M. le Maire, contrairement à ce qui se passe dans d'autres arrondissements, en a accepté l'augure et depuis que le groupe est créé, accepte que nous fassions partie de la majorité. Nous l'avons vu sur le vœu concernant la piétonisation, nous essayons de faire avancer les choses dans l'intérêt des habitants du 18^{ème} parce que c'est ce qui nous préoccupe tous ensembles autour de la table.

Il y a depuis juin 2017 deux députés sur trois dans le 18^{ème} arrondissement qui, dans leur méthode de travail et dans leur façon de pratiquer leur mandat, font tout pour rapprocher la population aux thèmes qui les préoccupent. M. BOURNAZEL et Stanislas GUERINI n'ont pas arrêté depuis qu'ils sont élus d'avoir cette démarche-là. C'est une démarche, à la République en marche et au groupe démocrate progressiste européen, que nous encourageons et que nous appelons de nos vœux. Lorsque le sujet a été évoqué dans plusieurs réunions de la circonscription de Stanislas GUERINI et de la circonscription de M. BOURNAZEL, il y a eu un certain nombre de réunions communes qui se sont tenues et où ce qui est inscrit dans le vœu a été exprimé par les habitants et la population de ce quartier qui est un quartier où effectivement, M. le Maire, nous faisons beaucoup de choses et je suis bien placé pour le savoir, vous avez raison, mais j'ai envie de vous dire : il y a beaucoup de chose qui se fait, c'est trop long, cela prend trop de temps, il faut aller beaucoup plus vite.

La végétalisation dont on parle, c'est une végétalisation dont on débat depuis quatre ans. Je pense qu'effectivement, ce qu'expriment les habitants, ce n'est pas nécessairement une défiance par rapport à l'équipe municipale, c'est simplement que sur certains sujets récurrents, on prend énormément de temps. C'est vrai que sur les sauvettes, cela a avancé. En revanche sur les parties d'aménagement, cela n'a pas avancé et lorsqu'ils voient le député ou les députés qui viennent leur

parler, ils leur parlent de cela et effectivement, le vœu tel qu'il est présenté nous convient, c'est la raison pour laquelle nous le voterons.

Sur la co-signature, l'interprétation qui est faite sur M. BOURNAZEL, en l'occurrence ce n'est pas Stanislas GUERINI là, M. BOURNAZEL est considéré encore dans le 18^{ème} comme le leader de l'opposition et donc cosigné avec le leader de l'opposition, il paraît que cela a produit quelques émois et donc il le sait, il en a accepté l'augure lui aussi, je retire donc ma signature mais je voterai le vœu parce qu'à la porte Montmartre, il y a des gens qui voient bien que nous avançons mais il y a des sujets qui prennent trop de temps et ils n'en peuvent plus, ils le disent à chaque fois qu'il est possible. Je pense qu'effectivement, on devrait tous voter ce vœu pour bien montrer que non seulement nous faisons des choses – vous avez raisons M. le Maire – mais que nous allons continuer à le faire et que nous allons mettre la pression là où il le faut pour que cela se fasse plus vite.

Donc, je rappelle ici qu'on est toujours dans la majorité municipale jusqu'à ce que l'on nous mette dehors mais je ne crois pas ce soit l'intérêt ni le propos des uns et des autres. Moi, je vais continuer à fonctionner dans l'intérêt du 18^{ème} arrondissement. Je pense que sur des sujets comme cela de vivre ensemble et de cadre de vie, le mode de gouvernance de la Ville toute entière et pas seulement dans le 18^{ème}, il y a un vrai débat qu'il faut que nous acceptions d'ouvrir. Nous prenons trop de temps à considérer que les préoccupations locales peuvent attendre et qu'en attendant, on fait avancer des autres dossiers pour bien montrer qu'on s'en occupe. Je pense qu'effectivement, sur cette gouvernance-là – je regarde par rapport à vos délégations que vous avez eu la gentillesse de me confier – au bout de dix ans sur certains quartiers, il y a des choses qui avancent et on peut faire la liste et je pense qu'on s'est beaucoup occupé de la porte Montmartre mais les petits sujets récurrents qui empoisonnent la vie, c'est cela dont on a du mal à comprendre qu'ils n'avancent pas.

La végétalisation, vous avez raison, il y a un projet. Je ne remettrai pas en question le travail de M. DURAND, le travail des services de voirie, le travail de M. TREMEL, de Mme MEZENCE dans ce quartier, il y a beaucoup d'élus qui s'occupent de ce quartier, cela mériterait que l'on voie sortir des choses un petit peu vite de terre et que l'on puisse calmer toutes les velléités de considérer que les uns ou les autres, on ne fait pas notre boulot. Le 18^{ème} travaille, il se trouve que les députés travaillent et qu'ils continuent et je suis sûr que les habitants du 18^{ème} sauront nous en remercier.

Eric LEJOINDRE : Je ne suis pas sûr que les députés, il y en a un qui est autour de la table, aient besoin de porte-parole dans ce Conseil d'arrondissement. Moi, j'ai été élu conseiller du 18^{ème}, conseiller de Paris et ensuite par vous Maire du 18^{ème} et je propose aux uns et aux autres de laisser leurs autres mandats, en tout cas de ne pas se faire les porte-paroles des uns et des autres. Le député GUERINI a mon numéro de téléphone et s'il a besoin d'information sur ce que nous faisons dans un quartier, il ne manque pas de m'appeler.

Deuxième élément, je ne suis pas d'accord avec ce qui vient d'être dit. Nous avançons sur la porte Montmartre et nous avançons sur ce projet de végétalisation vite. Mais je le redis aussi : il était un tout petit peu difficile d'avancer sur la question de lien entre les deux squares qui est une idée que j'avais portée tant qu'il y avait des milliers de vendeurs à la sauvette sur le site. Donc oui, nous avons fait ce travail avec la préfecture de police et nous avançons dans le bon ordre.

Rappelons-nous pourquoi est-ce qu'on n'a pas avancé plus vite sur la réfection du square Binet ? M. DARRIULAT pourra vous en parler. Il y avait une école à l'intérieur du square Binet. Donc, je veux bien que l'on m'explique que cela ne va pas assez vite. Je devais faire la rénovation du square Binet avant que les préfabriqués de l'école soient partis, enfin soyons un peu sérieux. Regardons les choses telles qu'elles sont. Regardons les choses telles qu'elles ont avancé et regardons la vitesse à laquelle avec, en l'occurrence M. DURAND dans cette mandature, nous avons pu avancer là-dessus. Est-ce que l'on aurait pu faire plus vite ? Enfin, il ne faut pas quand même prendre les habitants du quartier

pour des neuneus. Ils le savent bien comment le quartier évolue, à quelle vitesse et comment les choses se font. Ils le voient, ils le vivent. D'ailleurs, quand on fait l'effort de discuter avec eux sur le fond et d'évoquer les sujets, de parler des calendriers, de montrer les choses en transparence, ils ne nous disent pas : « vous n'allez pas assez vite ». Ils nous disent : « oui la situation, elle ne change pas assez vite ». Ce qui n'est pas exactement la même chose.

Donc considérer que nous n'avons pas fait assez ou fait assez vite sur ces sujets n'est pas juste et n'est pas juste face à la réalité de ce territoire, une réalité qui bouge. C'est aussi difficile de se projeter dans le réaménagement de la rue Gérard-de-Nerval tant que l'on ne sait pas ce qui va se passer à Bichat. Enfin, on le savait ; maintenant, on ne le sait plus. C'est normal, ce sont les alternances, tout est toujours remis en question mais il faut que l'on avance. Nous avançons sur ce quartier le plus vite qu'il est possible de le faire dans le cadre des contraintes qui existent. Evidemment, si le tram avait été livré il y a deux ans, les choses auraient changé plus vite mais ce n'est pas comme cela que les choses se font.

Donc, je ne vais pas rentrer dans les débats de majorité, pas de majorité. J'ai été élu sur un projet avec une liste. J'ai bougé ni de projet ni de liste, donc les choses sont assez simples de mon point de vue. Par contre, je le redis : je n'ai pas l'habitude – cela fait quatre ans que je suis Maire du 18^{ème}, cela fait dix ans que je suis élu du 18^{ème} – de me voter à moi-même des vœux qui me demandent de faire ce que je fais et cette logique-là, elle a du sens.

Dernier élément, je peux bien tout entendre qu'il soit utile de voter les vœux ensemble. Il n'est pas interdit non plus, on n'a jamais fait preuve de fermeture, de les travailler avec nous. Si vous vouliez que nous fassions un vœu unanime sur la porte Montmartre, il ne fallait pas le demander aux députés, il fallait les demander à l'ensemble des élus et moi, je n'ai aucune difficulté. J'ai voté combien de vœux avec l'opposition ? Des dizaines. J'en ai battu beaucoup aussi. Je n'ai jamais refusé de travailler avec qui que ce soit. Rien n'interdisait les signataires de ce vœu de proposer à M. DURAND ou à moi-même de travailler avec vous. Ce n'est pas la démarche qui a été faite, je le constate, je ne vais pas le déplorer ou ne pas le déplorer, donc n'inversons pas la charge de la preuve et les questionnements des uns et des autres. Oui, j'avais un questionnaire sur ce vœu. S'il était souhaité qu'il soit unanime, peut-être aurait-il fallu qu'il soit rédigé unanimement ; ce n'est pas le choix qui a été fait, ce n'est pas de mon fait. Je le constate et je n'ai même pas à le déplorer, c'est une réalité qui me dépasse. Moi, ce qui compte, c'est l'avenir de la porte Montmartre et ce que l'on y fait.

De ce point de vue, je considère que les éléments précis répondus par Mme AKKARI devraient vous conduire à retirer ce vœu en constatant qu'il est satisfait.

Pierre-Yves BOURNAZEL : D'abord, pour bien expliquer comment ce vœu s'est construit. Bien sûr que les habitants et nous-mêmes, nous sommes informés de ce qui se passe et des projets qui sont votés. Ce qu'ont demandé des habitants que vous rencontrez aussi et qui sont bien connus de la porte Montmartre et M. BEPPO l'a très bien dit, c'est que les choses ne vont pas assez vite. Quand des habitants vous interrogent et vous disent : « il serait bien de porter notre voix au Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris pour demander l'accélération de cette végétalisation, de la mise en place de ce mobilier urbain », ils interpellent leurs élus et ils l'ont fait pour le député GUERINI, ils l'ont fait pour moi. Nous les avons vus séparément et ensemble et nous avons souhaité présenter un vœu d'intérêt général qui est tout à fait positif, qui demande à ce que les choses se fassent et nous sommes d'accord et je m'en réjouis, tous ensemble sur l'aboutissement.

Cela est le premier point et vous avez raison de dire, ce qui compte c'est l'intérêt des habitants et que cela avance pour ce quartier qui le mérite tant.

Je voudrais revenir sur la question de la vente à la sauvette. Vous êtes dans votre rôle d'intervenir auprès du préfet de police et moi, je n'ai pas joué le jeu de celui qui est le plus intervenu mais comme député, je suis intervenu dès le mois de juillet pour demander des renforcements importants de la présence de la police nationale sur le terrain au préfet de police et au ministre de l'Intérieur également. M. GUERINI l'a aussi fait. Nous pourrions dire, M. GUERINI et moi, que c'est grâce à nous qu'il y a plus d'effectifs sur le terrain et que la vente à la sauvette a reculé et vous, vous avez beau dire c'est grâce à vous parce que vous intervenez auprès du préfet de police. Peu importe, nous sommes les uns et les autres dans nos responsabilités, nous devons agir, nous devons interpeller les acteurs, là en l'occurrence l'Etat, la préfecture de police pour qu'ils puissent agir de manière durable sur la question de la tranquillité publique et de la sécurité publique.

Donc, je maintiens ce vœu parce qu'il ne dépend pas de moi, il dépend des habitants de la porte Montmartre. Je souhaite que l'essentiel soit préservé, c'est qu'il y ait une accélération et qu'on puisse mener à bien ces projets et je m'en réjouis. La preuve, c'est que sur l'essentiel, quand c'est vraiment l'intérêt général, je vote depuis de nombreuses années. Peut-être que cela me sera reproché un jour mais je pense que je suis celui qui, dans l'opposition à Paris dans les arrondissements, a voté le plus souvent avec la majorité bien avant que la recomposition politique n'existe, finalement j'étais constructif avant l'heure.

Eric LEJOINDRE : Moi, j'entends tout. Donc, votre vœu consiste à demander une accélération. C'est le seul élément – je l'ai lu en entier – qui ne figure pas dans le vœu.

Vous auriez proposé, vous avez demandé une concertation, elle est en cours. Vous avez demandé la création d'une jonction, elle est actée, nous l'avons votée ensemble et sans doute à l'unanimité. Vous demandez d'accroître la fréquence et le nombre des contrôles des forces de police, nous le demandons ensemble depuis des années.

Vous auriez fait un vœu en disant nous souhaitons que telle ou telle direction accélère, on aurait pu regarder. Moi, je suis désolé, je lis les textes, les textes pas les contextes, pas les prétextes. Excusez-moi, le vœu ne demande pas du tout ce que vous venez d'évoquer, voilà pourquoi je ne pourrais pas le voter.

Pascal JULIEN : Je suis d'accord avec ce que vous avez dit. Simplement, je voudrais dire qu'au-delà des explications un peu alambiquées et embrouillées de MM. BEPPO et BOURNAZEL, il ne faut pas se cacher avec le petit doigt. Quand on dépose un vœu qui demande des choses qui sont déjà réalisées, c'est pour se les approprier. C'est donc une opération politicienne extrêmement banale que l'on a vue combien de fois qui se répète une fois de plus, on ne va pas passer des heures là-dessus. L'ancien monde, il est aussi politicien que le nouveau et réciproquement et on en a la démonstration à travers les embrouilles à mini des uns et des autres sur leur positionnement dedans, dehors, hier, aujourd'hui, etc. et puis voilà, ils cherchent à s'approprier un truc pour se mousser auprès d'électeurs qu'ils ont rencontrés « regardez ce que l'on a gagné » mais enfin, c'est vieux comme le monde, c'est très ancien. Alors votons. Merci.

Eric LEJOINDRE : Il n'est pas adopté mais par contre, nous continuons à travailler sur la porte Montmartre.

Le dernier vœu, vous allez voir qu'on est très ouvert, concerne un sujet qui n'a rien à voir mais qui est très important, la création de terrasses sur les places de stationnement.

48. V182018172 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe les Républicains et citoyens indépendants relatif à la création de terrasses

Christian HONORE : Ce vœu propose la création de terrasses sur les places de stationnement et cette idée m'a été donnée dans des villes de province et dans les villes de proche banlieue.

Il est nécessaire, me semble-t-il, d'encourager le développement des commerces de proximité indispensables pour dynamiser et revitaliser les quartiers qui en manquent.

La présence d'une terrasse facilite la fréquentation des consommateurs et parfois, c'est un fait, des cafés ou restaurants installent des terrasses sur le trottoir en infraction de la réglementation.

De nombreux trottoirs de Paris et singulièrement dans le 18^{ème} arrondissement sont trop étroits pour permettre l'installation d'une terrasse. Or, une terrasse pourrait être créée sur une place de stationnement.

La création d'une terrasse en neutralisant une place de stationnement est un moyen de redynamiser le commerce de proximité. Le dispositif proposé ne pourrait concerner pour chaque établissement qu'une seule place de stationnement. La terrasse créée sur une place de stationnement serait protégée par un barriérage pour éviter tout incident et limiter la surface.

De nombreuses communes ont expérimenté ce dispositif qui a démontré son utilité. La terrasse créée sera soumise aux réglementations en vigueur à Paris et soumise à redevance. L'autorisation devra être renouvelée régulièrement chaque année, par exemple.

C'est la raison pour laquelle, avec M. BOURNAZEL et mes collègues du groupe, nous vous proposons de :

- créer des conditions de l'installation de terrasse sur les places de stationnement devant des cafés ou restaurants qui en feraient la demande lorsque la largeur des trottoirs ne permet pas leur installation ;
- limiter la superficie de la terrasse créée à une seule place de stationnement ;
- soumettre la terrasse créée aux obligations et réglementation en vigueur, la terrasse installée sur une place de stationnement sera soumise à une redevance et son autorisation sera renouvelée régulièrement.

Ce vœu, bien entendu, est porté par tous les membres de mon groupe. Je vous remercie.

Afaf GABELOTAUD : M. HONORE, je souhaitais vous dire que ce vœu que vous portez est séduisant au cas par cas et compliqué sous une forme pérennisée plus généralisée. C'est pour cela que je pense et on est un certain nombre à être d'accord sur le fait qu'occuper une place de stationnement et libérer le trottoir finalement est plutôt un signe encourageant pour permettre justement une circulation sur les trottoirs plus libre, ce qui aujourd'hui nous pose un certain nombre de problèmes dans un certain nombre de quartiers et en même temps, cette pratique se fait déjà en quelque sorte parmi ces commerçants un peu gourmands qui utilisent et le trottoir et la place de stationnement. Donc, il faut trouver un équilibre à juste milieu.

C'est pour cela que je vous proposerais, si vous en êtes d'accord, un certain nombre d'amendements qui reprennent la grande majorité de vos idées pour ajouter et développer certaines idées, en l'occurrence le règlement étalage et terrasse actuel ne permet pas d'utiliser les places de stationnement de façon pérenne. On peut aujourd'hui mettre une terrasse sur une place de stationnement sur de l'événementiel et sur un terme courant. Cependant, cela se fait dans un certain

nombre de ville de province, à l'étranger également et avec le barriérage, avec une installation adéquate, cela me semble être assez intéressant.

C'est pour cela que je souhaite rajouter parce qu'il y a de trop nombreux problèmes de nuisances et de trop nombreux problèmes que l'on connaît dans un certain nombre de secteurs dans le 18^{ème} arrondissement en l'occurrence, de nous obliger à une certaine prudence et de peut-être ajouter que ces terrasses pourraient être occasionnellement créées, donc d'être un peu libre sur le choix des sites sur lesquels on pourrait implanter ces terrasses sur des places de stationnement avec une certaine forme de prudence pour les circulations, pour un certain nombre d'éléments, pour la tranquillité des riverains de peut-être être vigilants aussi bien dans le temps que dans l'espace et les apprécier au cas par cas.

Par ailleurs, il existe aujourd'hui une expérimentation qui est en cours dans le 14^{ème} arrondissement qui connaît aussi des difficultés par rapport à la préfecture de police par rapport aux places de stationnement, c'est pour cela que j'aurais souhaité ajouter cet élément du fait que cela soit saisonnier, occasionnel, regarder au cas par cas ; conditionner aussi dans le temps, dans l'espace que ces autorisations ne peuvent pas être acquises et pas non plus généralisées pour éviter que nous ne retrouvions dans des situations complexes où finalement tout établissement demanderait plutôt sa place de stationnement et malgré un petit trottoir, cela n'empêche pas de mettre en plus des choses sur le trottoir, donc d'être extrêmement vigilant à ce niveau-là ; de poursuivre finalement la réflexion sur les conditions et les modalités de mise en œuvre de terrasses saisonnières sur les places de stationnement dans le cas où les trottoirs ont une largeur insuffisante et dans des zones bien définies.

Si vous acceptez ces modalités qui sont plutôt des modalités par rapport au règlement actuel qui ne permet pas une généralisation mais aussi par rapport à l'expérience qui fait qu'on sait qu'une généralisation nous obligerait à ne pas pouvoir dire « non » dans certains cas problématiques, c'est la preuve que nous pouvons aussi vous faire des propositions qui seraient un vœu du Conseil municipal mais sur la proposition du groupe des Républicains et citoyens indépendants que nous pourrions adresser ensemble à la Maire de Paris.

Eric LEJOINDRE : Donc l'idée c'est d'essayer de continuer à y travailler en notant quand même un certain nombre de limites et surtout en observant de près l'expérience du 14^{ème}.

Didier GUILLOT : Je pense que notre groupe et j'espère que beaucoup d'autres pourront évidemment approuver cette idée et préciser puisqu'il se trouve que je suis aussi régulièrement dans une autre grande ville qui s'appelle Lyon et que c'est généralisé à Lyon et que cela a un très grand succès et c'est gagnant-gagnant à la fois pour les commerçants, c'est gagnant pour les piétons et c'est gagnant aussi pour la ville qui a une ressource assez intéressante mais là aussi, c'est saisonnier, les terrasses ne sont pas généralisées toute l'année. Je trouve que c'est une bonne façon d'envisager la Ville et de mon point de vue, d'ailleurs c'est exactement la même façon dont j'ai envisagé la question de la piétonisation avec la question du temps. Je pense que la question de la modularité, ce sera la version qu'on gèrera l'espace public demain en prenant en compte toutes les contraintes, y compris les contraintes saisonnières de climat et je pense qu'on peut vraiment se féliciter d'une telle idée. Je pense qu'elle aura un grand succès dans les années qui viennent. C'était la même chose dans les deux villes que j'ai visitées, c'est quelque chose qui est en train de se généraliser, qu'on ne peut pas passer à côté de cela.

Eric LEJOINDRE : Sous le contrôle de Mme ROLLAND et de M. MENEDE mais je pense que dans le projet Marcadet, il est déjà évoqué l'idée de faire des **pruclets** et pour le coup par pour les commerces, pour les associations mais c'est très bien aussi.

M. HONORE, est-ce que vous accepteriez la version amendée ?

Christian HONORE : J'ai pris cette idée à Toulon et cela m'a confirmé que l'idée était bonne. C'est justement lorsqu'il y a une réunion pour la rue Marcadet et j'ai bien entendu l'adjoint au Maire qui disait : « ce n'était pas privatisé ».

Je reposerai le vœu au Conseil de Paris parce que j'y tiens. Ce qui me gêne, c'est « poursuivre les réflexions », vous n'êtes pas assez énergique, Mme GABELOTAUD. Lorsque vous dites « poursuivre la réflexion » Ça va, la réflexion, il faut y aller. Et « saisonnière »...

Je vais retirer mon vœu, on va voter le vôtre mais je reviendrai au Conseil de Paris.

Eric LEJOINDRE : On est très engagé et Mme GABELOTAUD est très dynamique. En même temps, nous avons la volonté d'avancer vraiment et pour avancer vraiment, il faut prendre en compte les contraintes de tout le monde, les nôtres, celles de la préfecture, celles des services de la voirie et convaincre et je pense que notre texte a cette vertu.